

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**DELACOUX, Aloïs. Biographie des  
sages-femmes célèbres, anciennes,  
modernes et contemporaines**

*Paris : Trinquart, 1834.*



**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?23846>



**S<sup>T</sup> MARGUERITE .**

**Patrone des Sages - Femmes .**

*Biographie des sages-Femmes célèbres.*

23840

# BIOGRAPHIE

DES

# SAGES-FEMMES

CÉLÈBRES,

ANCIENNES, MODERNES ET CONTEMPORAINES,

Avec 20 Portraits;

**PAR A. DELACOUX,**

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS, CHEF DU SERVICE DE SANTÉ  
DE LA DERNIÈRE EXPÉDITION EN LITHUANIE, MÉDECIN DES ÉPIDÉMIES ;  
AUTEUR DE L'ÉDUCATION SANITAIRE DES ENFANS  
ET DE L'HYGIÈNE DES FEMMES.



23842



PARIS

CHEZ TRINQUART, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, N. 9;

ET CHEZ L'AUTEUR,

RUE DES FOSSÉS-SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, N. 43.

1834



LUCINE.

*Patrone des femmes en couche.*

*(Biographie des sages-femmes célèbres.)*

# AVANT-PROPOS.

Les annales de la science ayant dédaigné de prendre acte des services que les femmes ont rendus à l'art des accouchemens, nous avons tâché de suppléer à cette omission, de faire disparaître une lacune, et de résoudre en même temps une question d'intérêt social. Notre siècle est trop positif pour que nous ne soyons pas encouragés dans l'entreprise que nous avons conçue, celle de changer les plus fâcheuses dispositions morales à l'égard des sages-femmes, qui, fondées ou non, n'en sont pas moins un véritable anachronisme. N'avons-nous pas le droit de demander d'où dérive cette opinion qui s'est sans cesse attachée à déprimer une profession dont l'objet est d'ouvrir les portes de la vie, dont les attributs sont la confiance et l'humanité dans ce qu'elles ont de plus respectable et de plus imposant? De l'ignorance, nous dira-t-on. Il est vrai; l'ignorance des sages-

a

femmes est plus que constante, elle est proverbiale ; mais si nous remontons aux causes premières nous remarquerons que la raison d'incapacité, plutôt préjugée que réelle, motiva dans tous les temps l'exclusion des femmes de toutes les études sérieuses et régulières.

Si l'art des accouchemens fût resté constamment entre les mains des femmes dans un état d'infériorité, le dilemme d'incapacité relative rentrerait dans le domaine de tous ceux qu'on abandonne à la subtilité ; mais celui-ci peut soutenir la présence des faits. Voulant être positif, prenons l'honneur et la gloire de la profession ; comparons ces femmes qui ont dépassé les limites ordinaires de l'art, et nous pourrions demander si elles sont inférieures en mérite aux hommes qui ont brillé dans la même carrière. Peu d'accoucheurs fameux ont eu une réputation plus élevée que les Ducoudray, les Lachapelle et les Couvenceau ; peu de médecins, soit dans l'art de guérir, soit dans les sciences nosographiques, soutiendraient le parallèle avec l'auteur du *Mémorial des accouchemens* et du *Traité des maladies de l'utérus et de ses annexes*, l'ouvrage le mieux fait, le plus remarquable et le plus important de notre époque médicale. En réputation et en succès pratiques, mademoiselle de Siebold ne marche-t-elle pas de pair avec les maîtres de l'art d'outre-Rhin ? Voici cependant des sages-femmes qui ont répandu des connaissances utiles dans leurs cours, enseigné même des médecins fameux, élevé des monumens à la science, rendu des services éminens, honoré leur siècle et leur pays ; voici des sages-femmes dont les noms brillent du plus bel éclat dans les fastes de la médecine. C'est là même, c'est à ce degré de mérite qu'il faut prendre la profession, c'est à ce degré de gloire qu'il faut l'examiner.

Les exemples que nous venons d'invoquer sont rares, il est vrai, mais pour les voir se multiplier, ou du moins pour ramener les extrêmes inférieurs de la profession à une moyenne respectable, il suffirait de n'admettre à l'étude de l'art obstétrical que des personnes instruites et bien élevées. En apportant dans cette partie de l'instruction pu-

blique les réformes que réclament les besoins de l'époque, on aurait bientôt fait disparaître cette espèce d'opprobre attachée à une profession qui de nos jours tire son caractère non des exceptions heureuses qui la rehaussent dans l'esprit des personnes éclairées, mais de la multitude à laquelle s'attache l'idée d'ignorance, et bien plus encore, celle d'immoralité. En réalité il ne saurait y avoir de relief sans mérite ni vertu; mais de l'absence vraie ou présumée de ces conditions morales on ne peut cependant point tirer cette triste conclusion, que la profession de sage-femme doive être exclue de toute considération.

Le meilleur moyen de faire justice de toutes les préventions fâcheuses attachées à cette profession est de la ramener à sa véritable condition, laquelle par l'analyse nous fera connaître son degré d'utilité, son importance sociale et les services qu'elle peut rendre; de démontrer ensuite, comme déduction, le degré de considération qu'elle mérite. Pour faire ressortir toutes ces vérités il fallait des faits, des personnalités et des exemples, et mettre les uns et les autres en présence de l'opinion générale de tous les pays. C'était là le moyen le plus sûr d'appeler l'attention des hommes éclairés sur une profession à laquelle sont confiés les plus chers intérêts des familles.

Lors même que dans l'opération de l'accouchement la nature ne serait point susceptible d'écarts, il nous semble que des soins et des secours officieux sont dignes d'égarde et de reconnaissance, à plus forte raison lorsqu'ils deviennent nécessaires et urgents. Partant de ce principe, plus les services de ce genre ont été indispensables et multipliés, plus mérite d'égarde et de respect celui qui les a rendus. L'utilité et l'importance des sages-femmes ne se tirent pas seulement des services manuels qu'elles peuvent rendre, mais encore d'une considération morale que les âmes les moins susceptibles ne sauraient méconnaître; car qui a le droit d'imposer à un sexe les secours de l'autre dans les cas d'enfantement? Quelles sont les femmes qui initieraient des hommes aux mystères de leurs couches, si elles pensaient qu'il y

eût parité d'intelligence scientifique et expérimentée entre les sages-femmes et les accoucheurs ?

Des considérations générales dérivent encore des services que les sages-femmes peuvent rendre à la société. Dans les grandes villes elles sont appelées presque exclusivement dans les classes inférieures, où elles sont indispensables. Les campagnes peu peuplées et pauvres réclament leur assistance tutélaire, au refus des médecins qui ne sauraient y trouver des avantages en rapport avec les sacrifices qu'ils sont tenus de faire pour l'accomplissement de leurs études.

Si l'office de sage-femme se bornait à des soins d'humanité, cette profession n'aurait droit à d'autre considération que celle que lui accorderait la reconnaissance personnelle ; mais quand cet office est l'application rationnelle de connaissances spéciales, il constitue une profession privilégiée, qui est du domaine public, et conséquemment elle doit tenir le rang que lui assigne la nature de ses fonctions, et marcher de front avec toutes celles qui concourent au même but. Puisque telle est la fin de la profession de sage-femme, là est toute son importance : cependant cette importance cesse quand il n'y a point de services réels, et il ne saurait y en avoir sans instruction. C'est donc par l'absence de cette même instruction que dans tous les temps et dans tous les pays les sages-femmes furent dans un état de prévention d'ignorance qui motiva si souvent leur exclusion des hauts emplois, comme aujourd'hui il motive encore leur ilotisme en médecine.

Remarquons cependant qu'on ne manque jamais de signaler l'incapacité des sages-femmes sans chercher à la faire cesser, que même elle fut favorisée par l'affranchissement de toutes les entraves qu'on opposa à une foule d'autres bien moins graves. Au moyen-âge, que voyons-nous ? Des matrones ventrières improvisées par le besoin, que la renommée indiquait, dont les succès établissaient les privilèges, et leur faisaient obtenir quelquefois un caractère légal par le titre de jurée. Un petit nombre, il est vrai, sortait de la ligne ordinaire, car le suffrage public, le seul prix alors proposé à l'émulation, n'arrivait

jamais qu'au mérite. Aujourd'hui tout est changé ; mais pense-t-on que l'ordre de choses soit meilleur depuis que le privilège s'acquiert avant les connaissances, et sans d'autres garanties que quelques formalités obligatoires qui se réduisent si souvent à une question d'argent ?

L'éducation première peut bien par la force de l'habitude n'être point considérée comme une condition essentielle d'aptitude à la pratique des accouchemens, quand, à son défaut, une instruction bien dirigée fortifiée par l'expérience y supplée. La majeure partie des élèves qui sortent des hospices de Maternité, par le fait de l'expérience et des exercices pratiques, offrent encore quelques garanties ; mais que peut-on attendre de cette tourbe de sages-femmes dont tout le mérite est d'avoir puisé quelques notions dans les livres et d'avoir été heureuses dans quelques examens probatoires subis en présence des jurys médicaux ? En France les plaintes les plus légitimes sont celles que provoquent les matrones ignorantes improvisées chaque année par milliers. Elles sont moins blâmables qu'à plaindre celles mêmes qui profitent des bénéfices des lois et des réglemens ; tout le fâcheux doit être imputé à ceux qui sont chargés de les faire observer. Disons plus, ce n'est qu'en changeant cette partie de l'instruction publique qu'on peut espérer de voir cesser, non une anomalie, mais une des plaies graves de la société, un mal qui se formule par des malheurs fréquens, qu'on laisse subsister avec connaissance de cause.

Puisque le mode d'instruction établit des différences notables, que serait-ce donc si l'on exigeait des sages-femmes quelque éducation préliminaire comme condition essentielle d'admission à l'étude de l'art obstétrical. Le défaut d'éducation n'est pas seulement un obstacle à toute perfectibilité dans cet art, mais à toute rectification d'idées. L'éducation étant la condition d'aptitude à toute espèce de connaissance, c'est à l'aide de cet auxiliaire puissant que quelques femmes se sont élevées à l'apogée de l'art, et qu'elles ont retiré de celui-ci tous les bénéfices intellectuels et moraux qu'il dispense au mérite.

Quoique le jugement de la société à l'égard des sages-femmes dépasse les limites de la raison, il n'est point facile d'en appeler actuellement; il restera avec sa sévérité tant qu'une réforme importante ne viendra point au secours des parties intéressées. En attendant, rendons hommage au dévouement, aux véritables services, et au mérite éclairé; encourageons celles qui, sans connaître toute l'importance de leur tâche, l'ont imprudemment embrassée; faisons un appel aux personnes qui sont susceptibles de nous comprendre; qu'elles daignent voir dans leur mandat un titre honorable, dans leur mission, une mission de charité, dont l'accomplissement portera au fond de leur conscience un sentiment de bonheur et de satisfaction qui seul peut être pris en compensation des injustices et des actes d'ingratitude du public; engageons-les enfin à consacrer leurs loisirs à étendre leur instruction. Comme les conseils et les avis sont moins fructueux que les exemples, c'est à ceux-ci que nous avons eu recours; c'est pour mieux atteindre notre but que nous avons retiré de l'oubli des noms qui désormais doivent figurer dans l'histoire des accouchemens, que nous avons fait connaître toutes celles qui, par leurs vertus, leurs talens, ont honoré la profession de sage-femme.

Ce livre devait aller tout naturellement à son adresse puisque son objet et son but étaient suffisamment indiqués dans le titre. Fort peu de sages-femmes cependant l'ont compris de prime abord, et ne comprennent point encore qu'il ait été conçu dans l'intérêt de leur profession. De ce côté-là notre œuvre ne saurait faire fortune comme nous l'avions présumé; mais espérons du moins que d'un autre côté on rendra justice à l'intention et aux vues qui l'ont dicté, qui sont: 1° de faire ressortir l'importance de la profession de sage-femme; 2° de faire admettre que cette même profession était nécessaire et indispensable avec notre constitution sociale; 3° d'établir en principe que les sages-femmes sont aptes à comprendre et à résoudre les questions les plus élevées de la science; 4° de démontrer que le défaut d'éducation et la mauvaise instruction sont les seules causes de leur infériorité.

En mettant aussi sous les yeux des hommes éclairés l'histoire de l'art des accouchemens entre les mains des femmes, nous espérons encore faire mieux ressortir ces vérités pour en tirer cette conclusion : que les femmes sont suffisantes pour soutenir l'éclat de la science des accouchemens, reculer ses limites s'il est possible; que la morale et l'intérêt même de la société réclament impérieusement qu'elles seules soient appelées à présider à une opération dont la nature en principe fait tous les frais.

La première raison qui nous a déterminé à donner la *Biographie des sages-femmes célèbres* est une raison de moralité et d'intérêt social; c'est un prix d'encouragement, comme nous l'avons dit, que nous proposons à celles qui déjà sont lancées dans la profession, aussi bien qu'à celles mêmes qui s'y destinent. Nous nous félicitons qu'un tel sujet ait pu nous fournir l'occasion de payer un tribut d'éloges à un sexe digne de nos égards, et de louer une profession qui mérite tout notre respect. En réalité il y avait là, comme dit saint Chrysostôme, de l'or à mettre en œuvre. Pour en convaincre le vulgaire il nous aurait fallu, comme à saint Jean, une plume d'aigle; un autre saura la trouver.

par des pures et des années instruites par l'expérience; et réciproquement les femmes se rendirent les mêmes devoirs, dont l'objet ne s'est consulté en profession que lorsque les sociétés et les cités se furent agrandies et que les liens de l'humanité se furent brisés par le choc des intérêts. Par le fait des agglomérations populaires, les accouchemens difficiles et laborieux devenant plus fréquens, l'habileté dut assigner un caractère spécial aux femmes qui assistent leurs semblables et transformer en un art véritable de simples accoucheuses efficaces. Que cet art à son origine ait été ramené à des règles fixes et à des principes généraux, car qu'il n'ait été qu'un auxiliaire passif dans une opération naturelle, parcourez-en l'histoire que par les exercices pratiques des répétitions durant sé-

# CONSIDÉRATIONS

## HISTORIQUES

SUR

## L'ART DES ACCOUCHEMENS

ENTRE LES MAINS DES FEMMES.

Primitivement l'office de sage-femme ne fut rempli que par des parentes et des amies instruites par l'expérience; et réciproquement les femmes se rendirent les mêmes devoirs, dont l'objet ne s'est constitué en profession que lorsque les sociétés et les cités se furent agrandies et que les liens de l'intimité se furent brisés par le choc des intérêts. Par le fait des agglomérations populeuses, les accouchemens difficiles et laborieux devenant plus fréquens, l'habileté dut assigner un caractère spécial aux femmes qui assistèrent leurs semblables et transformer en un art véritable de simples secours officieux. Que cet art à son origine ait été ramené à des règles fixes et à des principes généraux, ou qu'il n'ait été qu'un auxiliaire passif dans une opération naturelle, toujours est-il que par les exercices pratiques des réputations durent s'é-

tablir et se fonder sur le plus ou moins grand nombre de succès.

Le premier des livres, le livre par excellence, atteste dans ses pages sacrées l'existence de l'art des accouchemens, exclusivement réservé aux femmes; c'est aux sages-femmes Sephora et Phua que le roi Pharaon ordonna de mettre à mort tous les enfans mâles qui naîtraient des femmes juives. C'est à une femme que Rachel se confie, *cùm parturiret Rachel, ob difficultatem partûs periclitari cœpit; dixitque obstetrix: Noli timere quia et tunc habebit filium.* (GEN., chap. 35). Thamar et Ruth se confièrent à des sages-femmes, dit le même livre. La fable si ingénieuse n'eut jamais l'idée de faire intervenir aucune divinité masculine pour aider au grand œuvre de l'enfantement. Les Grecs seraient les premiers de tous les peuples de l'antiquité qui auraient eu des médecins obstétriciens, quoique rien ne prouve encore qu'ils aient pratiqué les accouchemens. Platon dans son *Thœtatetum* dit que, dans les premiers siècles de l'ère grecque, les femmes étaient seules en possession de cet art. Aristote ne parle que des sages-femmes, et dit que leur office exige de la sagacité, de l'intelligence pour secourir promptement et à propos. Il est donc plus que probable que la concurrence au temps des Athéniens fut la raison principale qui porta les médecins à empiéter sur le ministère des sages-femmes; que dès lors l'art des accouchemens devint commun à l'un et à l'autre sexe. Cependant les auteurs ne sont nullement d'accord sur l'époque de cette espèce de révolution, et ne nous disent point si elle tourna au profit de l'art et de l'humanité. Quant à la première de ces deux considérations, il faut croire que les médecins se livraient plutôt

à des examens théoriques qu'à l'exercice pratique. Hippocrate qui nous a transmis tout ce qu'on savait de son temps ne rapporte qu'une théorie fautive, hasardée et souvent dangereuse, ce qui tendrait à prouver que ce n'est point d'après sa propre expérience ou celle de médecins instruits qu'il a parlé des accouchemens.

S'il faut en croire Hyginus, les Athéniens eurent une loi qui défendait aux femmes d'exercer la médecine, ce qui tendrait à faire croire qu'elles faisaient plus que des accouchemens. A l'occasion de cette même loi les médecins prétendirent que les accouchemens dépendant de la médecine devaient être exercés par eux seuls. Les mœurs sont plus fortes que les lois, et quelques dames athéniennes aimèrent mieux mourir que de se laisser accoucher par des hommes. La puissance de l'habitude et de la morale fit abroger une telle défense, et força l'Aréopage de mettre encore les femmes en demeure de pratiquer les accouchemens et de traiter même les maladies propres à leur sexe.

Divers autres passages d'Hyginus, les recherches de Lercier, dans son Histoire de la médecine, ce que dit Bayle dans son Dictionnaire, à l'article *Hierophile*, ne prouvent point qu'avant ou après ce médecin qui passe pour avoir été habile dans l'art obstétrical, ce même art ait pu être pratiqué par des hommes.

Si en réalité chez les Grecs les hommes se fussent livrés à la pratique des accouchemens, les historiens en eussent fait mention; on voit au contraire qu'ils ne parlent que des femmes. Tous les esprits sensés qui ont comparé et pesé la valeur des assertions, et ceux qui ont des idées précises sur les coutumes et les usages des Grecs, ne peu-

vent admettre que les femmes, d'abord en possession des accouchemens, en furent dépossédées ensuite par une loi que rendit l'Aréopage ; qu'une deuxième loi, provoquée par l'intervention des dames athéniennes, ôta comme par représaille cet exercice aux hommes. Il est beaucoup plus philosophique de résumer en ce peu de mots toutes les assertions de l'histoire, sur ce sujet : que dans l'antiquité comme dans tous les temps les hommes cherchèrent à exclure les femmes de toutes les fonctions importantes ; ce qui prouve mieux encore que les médecins grecs visèrent à dépouiller les femmes d'un droit acquis par leur condition naturelle, ce sont les innovations mises en avant et les instrumens qui furent proposés par plusieurs d'entre eux, à l'effet de triompher plus sûrement des écarts de la nature. Il est certain que les crochets dont il est parlé dans Hippocrate et qui servaient à retirer l'enfant du sein de la mère quand il se présentait d'une manière défectueuse ne sont point heureusement imputables aux femmes. La seule conclusion à tirer de ce que nous fournit l'histoire est que chez les Hébreux, les Chaldéens, les Égyptiens et les Grecs, les femmes ont été chargées seules des accouchemens. Encore de nos jours, dans la plupart des îles grecques, les femmes les pratiquent à l'exclusion des hommes de cette partie de la médecine.

Rien de moins positif et même de plus obscur que les mœurs et les usages des Romains durant les premiers siècles de leur république. Nul doute que la médecine des Asclépiades ne se soit introduite avec toutes ses formes dans le Latium, mais nul doute aussi que les accouchemens n'aient été exercés spécialement par les femmes ; et nous nous étayons encore à cet égard du silence des historiens qui ne citent aucun nom de mé-

decin célèbre dans cet art. Cicéron parle d'un grand nombre de médecins fameux, mais aucun n'est désigné comme accoucheur. On lit dans Suétone qu'Antoine Musa fut appelé au travail de Livie femme d'Auguste pour accélérer l'accouchement, mais le minutieux biographe ne dit point que ce médecin opéra. Nous voyons au contraire des sages-femmes intervenir et figurer dans les comédies de Plaute et de Térence, et appelées pour secourir des femmes. Il paraît donc démontré que pendant les premiers siècles de la république romaine les femmes furent les seules en possession de la pratique des accouchemens.

Celse, qui a écrit 800 ans après Hippocrate, est le seul auteur latin qui ait parlé des accouchemens. Mais tout annonce que ce n'est point d'après sa propre expérience qu'il a écrit sur cette matière, mais d'après d'habiles médecins, entre autres Triphon, Evelpiste, Megas qui auraient écrit aussi sur le même sujet. Ce qui est fort étonnant, c'est qu'aucun ouvrage de ce genre n'ait pu échapper à la destruction des temps. Ajoutons encore que pour tout esprit juste les écrits de Celse ne portent jamais cette touche de conviction qu'on remarque dans ceux qui mentionnent les faits constatés.

L'histoire prouve sans réplique que long-temps après la chute de la république romaine, comme précédemment, les sages-femmes ont été en possession de l'art des accouchemens. Pline, qui a vécu après Celse sous les empereurs Vespasien et Tite, ne cite que des femmes. Cet auteur n'eût sans doute point manqué de parler des médecins s'il en eût existé de célèbres dans le même art.

Mettre d'accord l'histoire des faits avec les mœurs, c'est

peut-être ce à quoi on a le moins songé. Chez les Grecs et les Romains où les femmes jouissaient de tous les avantages de l'indépendance civile, on leur aurait interdit de prendre aucune part dans les affaires du monde, tandis que chez les Arabes où, avec l'Islamisme, a commencé pour elles une sorte de servitude et d'ilotisme, elles auraient été chargées de la plus importante des obligations naturelles, celle de secourir dans le cas de maladie. Les fonctions des médecins chez les Arabes étaient de conseiller, celles des femmes de pratiquer. Si ces mœurs médicales furent rigoureusement observées dans tous tous les cas, à plus forte raison les accouchemens devaient-ils appartenir exclusivement aux sages-femmes. Nous dira-t-on que Mésué, Rhasès, Avicenne, Avenzoar et tant d'autres qui ont écrit sur les accouchemens, ont exposé dans leurs ouvrages les fruits de leur expérience? Nous répondrons que rien ne le prouve, et que s'ils n'ont pas, à l'exemple de leurs devanciers, recueilli de toute main les faits pratiques dont ils ont eu connaissance par les sages-femmes, ils les ont au moins imités et commentés; fondant cette opinion sur ce fait historique, que les livres de médecine furent les seuls qu'Omar épargna en brûlant la bibliothèque d'Alexandrie.

En France, pendant le moyen-âge, l'art des accouchemens est resté constamment entre les mains des femmes. Les chroniques du temps ne citent pas un seul accoucheur titré et accrédité près des reines de France dont plusieurs ne se firent pas faute de propager leur lignée. Si véritablement les hommes se fussent livrés à la pratique des accouchemens, ils n'eussent point manqué d'être appelés en cour et encore moins de se faire valoir aux yeux des historiographes. La

reine Blanche qui fit dévotement plusieurs enfans, Isabeau de Bavière qui en mit neuf au monde, Catherine de Médicis qui ne fut point stérile par la science de Fernel ; enfin Marie de Médicis *qui pour le bonheur de la France* assura la postérité des Bourbons, n'eurent jamais que des sages-femmes à leurs couches. Quelquefois cependant les médecins et les chirurgiens étaient consultés dans les cas graves, ou plutôt les grandes dames les adjoignaient aux sages-femmes, comme conseils, mais jamais comme praticiens. D'Alibou et Larivière se disputèrent l'honneur d'être admis de préférence près de la belle Gabrielle lorsqu'elle devint mère ; celui-ci l'emporta, et le premier en mourut de chagrin. Marie de Médicis n'eut que des sages-femmes, les dames Dupuis et Louise Bourgeois. Larivière, Dulaurens, Hérouard, Gnide et Guillemeau furent présents à toutes les couches de cette reine, mais leur assistance fut toujours passive.

Il ne fallait rien moins qu'une circonstance toute particulière, une intrigue de cour, pour opérer une révolution dans cette partie de la médecine. Tout le monde sait que mademoiselle de Lavallière fut la première femme qui souffrit le ministère d'un homme accoucheur ; cet homme choisi par son royal amant fut Julien Clément. C'est à la faiblesse d'une femme et à la mystérieuse galanterie de Louis XIV, qu'on doit le premier exemple de l'intervertissement de cet usage. Julien Clément ne se doutait pas que son ministère créerait dans le langage un mot nouveau, dans la société un nouvel état, et que, plus d'un siècle après, ses fonctions clandestines fourniraient à Sacombe un texte à la plus mordante satire qui porte le nom de Luciniade, poème étincelant de verve et de franchise que toutes les sages-femmes devraient

savoir par cœur à l'exception du passage qui se rapporte à la mémoire de Louis XIV, qui se trouve trop gravement offensée.

Un despote, un tyran, petit-fils d'Henri quatre,  
 Qui triompha sans gloire et vainquit sans combattre,  
 Qui, sans talens, des arts devint le protecteur,  
 Qui du sang de son peuple abreuva tout flatteur,  
 Qui de l'Europe enfin prépara la ruine,  
 Le premier en Europe a fait rougir Lucine,  
 Et changeant en vertu son impudique ardeur,  
 Au rang des préjugés a placé la pudeur.

CHANT VIII.

Quand les exemples partent de haut ils sont vus de la multitude; et la mode qui naît à la cour ennoblissant les usages les plus honteux, met en vogue les coutumes les plus dépravées. Ainsi avec la fin du XVII<sup>e</sup> siècle l'art des accouchemens changea de face en passant en de nouvelles mains. Dès lors, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, à l'exemple de la France, les médecins cherchèrent à s'emparer exclusivement de cette partie de la chirurgie et ne voulurent plus considérer les sages-femmes que comme des auxiliaires.

La docte antiquité prouve que c'étaient toujours des déesses et non des dieux que les femmes invoquaient dans leurs accouchemens. Les payens avaient bien compris que tout ce qui ressemblait à un homme ne devait point être appelé au secret des couches des femmes. Le Digeste avait consacré cette pudique exclusion des hommes en admettant en matière d'accouchement le témoignage seul des femmes. *In partu, mulierum testimonium sufficit, quoniam viro- rum propter pudorem nemo admittitur*, Liv. II, § *de ventre incipiendo*. La loi rendue par l'Aréopage et qui

interdisait l'emploi des sages-femmes, en violation de la pudeur, fut rapportée pour faire cesser les malheurs qu'elle avait causés. En des temps plus récents nous voyons de ces exemples dignes d'admiration. Marie, héritière de Bourgogne, tombe de cheval à la chasse, et sa blessure est de nature à ne pouvoir être visitée sans outrager sa pudeur. Plus soigneuse de sa fleur de pudicité que de sa vie même, elle préféra mourir à l'horreur d'exposer sa nudité aux mains et aux yeux d'un chirurgien. *Et qu'on dise tant qu'on voudra, observe Bayle, qu'on ne peut soupçonner de bigotisme, que ce fut porter la honte jusqu'à l'excès ; cette faute est d'une telle nature que ceux qui la commettent méritent plus notre admiration que ceux qui ne la commettent pas ; c'est une espèce d'héroïsme.* Henri IV eût craint de mettre sa femme en danger de vie s'il eût été besoin de la confier à cet homme de Paris qui accouche les femmes.

La pudeur et une considération de morale religieuse sont les causes qui ont maintenu entre les mains des femmes la pratique des accouchemens. Dans tous les pays où le christianisme a été la religion dominante les femmes ont été plus long-temps en possession de cet art, comme elles le sont encore presque exclusivement dans quelques-uns, en Espagne principalement. Pendant plusieurs siècles en Allemagne le ministère d'un homme, en pareille circonstance, eût été un sacrilège qui eût appelé sur le délinquant la peine capitale. En 1522, un médecin, le docteur Wertt, fut brûlé vif à Hambourg, pour avoir assisté à un accouchement sous les habits d'une sage-femme. En Pologne, où le christianisme ne s'est établi qu'à force de rigueurs sanguinaires, et sous la plus féroce intolérance, la même peine était portée contre

les hommes qui étaient convaincus d'impudicité. *Hist. Polonica Joannis Dlugossi, Lib. III, Epistola LXXII.* Les accouchemens, moins cependant par les mêmes motifs que par la force des habitudes, sont encore de nos jours entre les mains des sages-femmes.

Comme la civilisation agrandit la sphère des besoins, rien de plus facile à comprendre que cette espèce d'empiétement de la part des hommes sur un ministère qui est essentiellement de la compétence des femmes. Nous ne savons point précisément dans quels rapports les accouchemens malheureux étaient aux accouchemens naturels avant cette révolution en médecine; mais il y a tout lieu de croire que si les premiers eussent été aussi fréquens que nous le représentent certains accoucheurs d'aujourd'hui, l'art qui a pour objet d'assurer la postérité des familles ne fût point resté si long-temps tout-à-fait empirique et de pure assistance. On est donc véritablement en droit de demander si cette partie de la physiologie humaine a gagné en entrant tout-à-fait dans le domaine de la médecine spéculative, en d'autres termes, en passant de la main des femmes dans celle des hommes.

La tendance la plus manifeste de la science est de tout soumettre à son despotisme, de ramener les phénomènes même les plus naturels au régime des spéculations. Toutes les circonstances de l'accouchement ont été examinées et constituées en principes; des préceptes ont été déduits et appliqués; les cas les plus simples et les plus naturels de même que les plus compliqués n'ont pu échapper aux combinaisons de la pensée. Selon l'esprit de la science tout parut grave dans un phénomène nécessaire et inévitable, et son

accomplissement parut ne devoir s'effectuer librement que sous l'influence des auxiliaires du génie. De nos jours encore, le *forceps* n'est-il pas le *vade-mecum* d'une foule d'accoucheurs, l'ancre de salut d'un grand nombre, un moyen de réputation? Avec quelque apparence de raison ne pourrait-on pas dire que des célébrités obstétricales se sont établies artificiellement; quelquefois au moyen de violences chirurgicales; que des accoucheurs ont eu le malheureux privilège de n'avoir eu que des cas compliqués réclamant tout le génie de l'art?

Reste à examiner quels avantages a retiré l'humanité de la science active de l'obstétrique, c'est-à-dire quels sont les résultats comparés de cette science active, à ceux d'un secours d'expectation guidé par la connaissance intime du mécanisme de l'accouchement. Ce rapprochement est presque impossible, vu qu'il aurait fallu tenir compte de tous les cas pratiques recueillis dans un temps donné. Toutefois, en prenant pour point de départ les chiffres analogues des tables dressées à cet effet par quelques célébrités dans l'art des accouchemens, nous verrons jusqu'à quel point la pratique de quelques sages-femmes l'emporte sur celle de certains accoucheurs. Nous ouvrons le livre d'un des plus fameux praticiens de l'Angleterre : *Ramsbotham's practical observations in midwifery*, T. II, 1832. Nous trouvons que sur 23 cas, l'enfant présentant l'épaule, l'*aversion* par les pieds a été faite sur 5 seulement; les 18 autres ont subi l'*éventration*, l'*éviscération*, l'*amputation* du bras, la *perforation* de la poitrine ou du crâne. Trois des femmes qui ont présenté ces cas sont mortes immédiatement après ces mutilations, les autres, en grande partie, ont eu une convalescence longue. Madame

Lachapelle sur 53 cas de même nature a opéré ou a fait opérer par ses élèves l'*aversion*, qui constamment a été exécutée sans aucune suite fâcheuse pour les femmes.

Quand même on n'arguerait pas de cette fureur de moyens violens dont tant de fameux accoucheurs ont donné l'exemple, il faudrait reconnaître que les sages-femmes répugnent beaucoup plus que les chirurgiens à l'emploi de ces expédiens, et qu'en raison de la souplesse, de la dextérité et du moindre volume de leur main, elles peuvent, en beaucoup d'occasions, exécuter des manœuvres qui sont impraticables pour une main virile. C'est cette disposition physique qui permet aux femmes de mieux connaître les positions de l'enfant, d'apprécier les changemens qui s'opèrent durant le travail; c'est par cela même aussi qu'elles apportent plus de patience, et qu'elles conçoivent plus d'espérances pour une terminaison heureuse. Par ces qualités elles rachètent ce qui leur manque de résolution et de hardiesse, pour tenter des opérations graves et hasardeuses.

Rendons justice à la prudence des femmes éclairées, et applaudissons à cet excès d'humanité de n'avoir jamais voulu pratiquer ces opérations dont l'emploi rend la mort plus inévitable, telles que la symphisotomie pubienne et la taille abdominale. Les réglemens de police médicale n'avaient que faire d'interdire aux sages-femmes ces opérations cruelles qui ne figurent encore parmi les préceptes de la science que pour mémoire. En réalité les femmes sont moins capables que les hommes de ces entreprises hardies dont l'exécution tient encore moins du courage que de l'abnégation de toute pitié; mais il faut croire aussi qu'elles eussent tenté d'introduire dans le domaine de leur compétence ces cruautés chirurgi-

cales, si quelques succès avaient jamais pu les justifier et encourager à les employer.

Le mode d'instruction des sages-femmes a peut-être contribué pendant long-temps à rendre inutiles les combinaisons scientifiques. Nous ne savons point précisément comment cette instruction se transmettait dans les temps primitifs et dans l'antiquité; mais ce qui était de l'humanité étant affranchi de toute entrave, et les talens se transmettant d'individus à individus, il est croyable que les sages-femmes formaient à leur pratique une élève de leur choix à laquelle elles transmettaient comme un héritage la survivance de leur ministère. Quoique chez les Grecs et les Romains les études scientifiques aient été soumises à des systèmes de formalités, à un véritable contrôle, il n'est point à croire, au moins rien ne le prouve, que les sages-femmes y aient été astreintes et qu'aucune spécialité à leur intention ait véritablement existé. Cette circonstance de l'histoire d'Agnodice, qu'elle fut instruite par un certain Hiérophile, ou Hérophile selon quelques historiens, est une fable inventée à propos pour attribuer même aux médecins de l'antiquité leur supériorité dans un art qui cependant ne les occupa jamais pratiquement.

Avant la restauration de la science chirurgicale au XVI<sup>e</sup> siècle, le mode d'instruction des sages-femmes, qui n'était qu'une continuation des usages du moyen-âge, offrait des garanties beaucoup plus certaines encore qu'aucune autre partie de la médecine. Les matrones les plus réputées, celles qui avaient le titre de jurée, formaient des *apprentises* à leur pratique particulière. Après plusieurs années d'étude et d'expérience, ces mêmes élèves étaient mises en demeure d'exer-

cer librement, en vertu d'un certificat de capacité, de bonne vie et de mœurs, délivré par l'institutrice, approuvé par le premier barbier du roi ou son lieutenant, et la première notabilité de la paroisse, le curé. Ce ne fut que lorsque Paré et Guillemeau eurent rétabli les lettres de la chirurgie, qu'ils eurent analysé et exposé toutes les circonstances et le mécanisme de l'accouchement, que l'instruction acquit plus d'extension, et qu'indépendamment des garanties de l'étude et des fonctions cléricales, les sages-femmes furent soumises à toutes les formalités de la maîtrise pour obtenir le droit d'exercer librement. C'est ainsi qu'à l'instruction individuelle on adjoignit l'instruction publique à l'aide des cours particuliers.

L'Hôtel-Dieu de Paris est pour ainsi dire le berceau de l'instruction des accouchemens. Quoique pendant plus de 500 ans cet établissement ait eu un service organisé et spécial pour les mères indigentes, tous ces avantages furent perdus pour la science pendant un immense intervalle de temps; car le nombre des élèves qu'on y admettait n'allait jamais au-delà des besoins du service. L'Hôtel-Dieu ne fut donc point, comme l'ont prétendu quelques historiens, une école propre à l'enseignement collectif, mais tout simplement une clinique d'accouchement seulement profitable à celles qui y consacraient leurs soins et qui prenaient le titre d'apprenties. Le régime de dévotion, auquel furent de tout temps soumis les hôpitaux de Paris, fut un obstacle sans doute à la propagation de l'instruction, puisque par des scrupules religieux les chirurgiens attachés au service des femmes en couches ne les abordaient que lorsque des circonstances graves autorisaient les sages-femmes en chef à réclamer leur ministère.

Quoique l'Hôtel-Dieu n'ait jamais possédé une école véritable d'accouchemens, il est cependant certain que l'enseignement tire son origine de cet établissement. Non-seulement de la France, mais aussi des pays étrangers venaient à Paris des médecins, des chirurgiens et des apprenties sages-femmes, profiter de l'expérience des élèves qui en sortaient chaque année, lesquelles ensuite se livraient à la pratique du dehors et à l'instruction. C'est même auprès des sages-femmes sorties de l'Hôtel-Dieu, pourvues d'une expérience réelle, que le plus grand nombre des chirurgiens se firent un corps de doctrine pour professer les accouchemens, soit à l'école de Saint-Côme, soit dans des cours particuliers. Ainsi les femmes faisaient connaître les faits pratiques dans toutes leurs circonstances, et les maîtres chirurgiens en développaient la théorie à l'aide de leurs connaissances anatomiques. Jusqu'à Moriceau tel fut l'état de l'enseignement des accouchemens en France.

Ces modes d'instruction ne pouvant suffire encore, on délégua, dès le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, dans les villes et les campagnes de France, des maîtresses sages-femmes jurées brevetées et pensionnées, à l'effet d'enseigner la théorie et la pratique de leur art. Les dames Lamarche, Ducoudray, Coutenceau furent pourvues, avec beaucoup d'autres, de cette mission. Mais quel bien pouvait-on attendre du zèle et du savoir de ces institutrices, quand nulle part aucune éducation préliminaire ne venait les seconder? Cette méthode produisit sans contredit des maux incalculables parce seul fait qu'elle mettait une foule de femmes ignorantes en droit de pratiquer les accouchemens. Cet ordre de choses se fût perpétué indéfiniment, ou du moins subsisterait encore

si, en l'an IX, madame Boivin n'eût accepté la mission de se transporter dans les provinces pour instruire et examiner les élèves sages-femmes et constater leur degré d'instruction. C'est aux judicieuses observations de cette femme savante que nous devons cette réforme salutaire de ne plus voir improviser, après quelques semaines d'études seulement, des sages-femmes qui n'étaient utiles que dans les circonstances où leur ministère était sans action. C'est alors aussi que madame Boivin fit ressortir tout l'avantage qu'on retirerait de l'instruction pratique que les élèves sages-femmes puiseraient à la Maternité de Paris, et qu'elle obtint qu'à l'avenir un certain nombre serait envoyé chaque année des départemens à cet établissement.

En Angleterre, avant Smellie, l'art obstétrical appartenait exclusivement aux femmes. Ce célèbre chirurgien, manquant de moyens naturels d'instruction, imagina de faire connaître le mécanisme des accouchemens à l'aide de mannequins. L'enseignement en était encore là au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Élisabeth Nihell, la première sage-femme de sa nation et qui avait appris l'art des accouchemens à l'Hôtel-Dieu de Paris, osa s'élever contre cet enseignement ridicule, en démontra toute l'insuffisance et provoqua les réformes qui depuis se sont opérées dans cette partie de la science chez nos confrères d'outre-mer.

L'Allemagne et l'Italie, avant de posséder des écoles spéciales d'accouchement, avaient fourni un grand nombre de médecins et de chirurgiens qui avaient écrit plus ou moins exactement sur des cas de cette nature; mais encore la pratique de ces pays appartenait-elle tout entière aux sages-femmes. L'école de Leyde fut la première de l'Europe qui

en 1755 établit un collège spécial pour les accouchemens , moins dans un but d'instruction que pour examiner et discuter tous les points de théorie, puisque dans le nombre des assesseurs il n'y avait qu'un seul accoucheur, Denys.

L'hospice de la Maternité de Paris est de tous ceux de son genre le premier de fondation et le plus fécond en résultats. Cependant ce n'est point dans le but d'établir une école qu'on assigna un lieu spécial et isolé aux femmes indigentes enceintes ou en couche ; mais uniquement pour éviter l'encombrement et prévenir les épidémies qui chaque année à l'Hôtel-Dieu moissonnaient une multitude de malheureuses. Cet établissement n'a changé de destination , ou mieux, il n'est devenu école d'instruction , que dix années après sa fondation. En l'an IX , d'après les vues de madame Boivin <sup>1</sup>, le conseil général de l'administration des hospices civils de Paris reconnut que celui de ces hospices uniquement consacré aux femmes enceintes , le plus grand comme le plus beau des établissemens de ce genre en Europe , pouvait tout à la fois servir d'asile à l'infortune et d'école aux élèves sages-femmes ; qu'un sol si fécond ne devait plus désormais rester inculte ; qu'il ne suffisait pas que l'indigence et le malheur reçussent dans cette enceinte , avec des secours nécessaires à la vie, ceux de la médecine contre les accidens qui surviennent dans les derniers temps de la grossesse , pendant le travail ou après l'accouchement ; mais

<sup>1</sup> Le sénateur Porcher, cette même année, demanda au ministre de l'intérieur une sage-femme instruite pour enseigner les élèves de son département , celui de l'Indre. Par l'organe de M. Camus l'administration s'adressa à madame Lachapelle qui offrit cette mission à madame Boivin. C'est à cette occasion que la jeune Agnodice fit ressortir l'insuffisance et même les inconvéniens de ce mode d'enseignement.

que cet hospice devait être encore un foyer d'instruction d'où jailliraient les lumières de l'art pour se répandre partout, au moyen du grand nombre d'élèves qui y seraient envoyées des départemens, ou que le désir de s'instruire ou de se rendre utiles y conduirait; qu'en un mot cet établissement si précieux devait former une école dans laquelle la théorie de l'art des accouchemens marcherait constamment de front avec la pratique, une clinique d'accouchemens de la plus haute importance.

Telles furent les raisons que madame Boivin fit ressortir et qu'adopta l'administration. Elles provoquèrent, il faut le dire, la loi du 29 ventôse an XI, qui ordonna encore que dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département serait fait un cours annuel et gratuit d'accouchement théorique et pratique. Aux termes de cette même loi aucune élève sage-femme ne pourrait se présenter aux examens de réception sans avoir suivi au moins deux cours, sans avoir vu pratiquer les accouchemens pendant neuf mois, ou pratiqué elle-même, pendant six mois, dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur.

Ce ne fut donc qu'en l'an XI que l'hospice de la Maternité fut constitué en école spéciale d'accouchement, et que cet établissement comme institution reçut les dix premières élèves sages-femmes qui lui furent envoyées par le département de l'Indre. Le cours d'étude fixé d'abord à six mois, temps tout-à-fait insuffisant, fut porté à un an, en 1807. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, l'école de la Maternité n'a cessé de fournir annuellement un certain nombre d'élèves, parmi lesquelles se sont trouvés des sujets distingués et des sages-femmes d'un mérite supérieur. Sans un de ces contre-sens

qui a vieilli dans cet établissement , un plus grand nombre de sages-femmes habiles seraient rendues à la société ; nous voulons parler du privilège accordé aux premières élèves de doubler leur cours annuel , faveur inutile en ce sens qu'elle n'est profitable à personne. Ne serait-il pas plus conséquent, au contraire, de faire doubler et tripler les études à celles qui annoncent peu de dispositions et une intelligence obtuse? Telle qui à la fin d'un premier cours est instruite offre déjà toutes les garanties désirables , quand telle autre qui ne sait rien est mise en demeure d'exercer librement.

Tout imparfait que soit cet établissement comme hospice et comme école , il a servi néanmoins de modèle à ceux du même genre tant en France qu'à l'étranger. Quoique l'hospice de la Maternité de Paris ait été fécond en résultats , pour la localité seulement, il est insuffisant aujourd'hui sous le rapport de sa double destination. Le nombre des femmes enceintes qu'on y admet excède l'espace nécessaire aux nouvelles accouchées afin de prévenir les maladies qui règnent pour ainsi dire endémiquement, où il y a rassemblement habituel. Les femmes en couche ne peuvent être soumises au régime ordinaire des hôpitaux sans être exposées à des maladies graves qui deviennent des causes d'épidémies meurtrières. Comme école l'hospice de la Maternité est encore tout-à-fait insuffisant aux besoins du pays, vu que le nombre des élèves qui s'y forment annuellement n'est point en rapport avec ces mêmes besoins, bien que les élémens d'instruction qui s'y trouvent réunis pussent suffire à un nombre décuple. Nous faisons des vœux pour que le gouvernement, d'accord avec l'administration des hôpitaux de Paris, établisse une succursale de la Maternité, une nouvelle école non moins nécessaire qu'un second hospice.

Les villes principales de France possèdent aussi des hospices de Maternité, mais nuls à peu près pour l'enseignement, quand il serait si facile de les approprier à cet usage. Des élèves y commencent néanmoins leurs études obstétricales, qu'elles viennent achever à Paris quand elles en ont les moyens, ou qu'elles terminent près des jurés médicaux en obtenant le titre de sages-femmes; mais leur éducation reste toujours imparfaite, en ce sens seulement qu'elle est dirigée plus par le besoin que par une vocation déterminée.

En tant qu'écoles d'instruction, les hospices de Maternité sont donc tout-à-fait insuffisants puisque la majeure partie des sages-femmes sont forcées d'acquérir leur instruction en dehors de ces établissemens. A Paris principalement elles ne s'instruisent qu'à des cours publics tout-à-fait de théorie, que font quelques médecins ou des sages-femmes; et la plupart de ces mêmes élèves parviennent au droit d'exercice sans jamais avoir pratiqué ou vu pratiquer sous leurs yeux un seul accouchement.

Tels sont les divers modes d'instruction qui depuis quarante ans subsistent pour les sages-femmes. Cette instruction spéciale n'est pas seulement incomplète, mais elle porte essentiellement à faux, quant à la majeure partie. On envoie des départemens à la Maternité des paysannes grossières qui ne savent pas même lire, ou des femmes dissolues perdues de réputation, sans éducation aucune. A Paris c'est en désespoir de cause que de jeunes personnes embrassent cette profession, et le plus grand nombre encore manque de cette intelligence commune pour comprendre les premiers élémens de l'art auquel elles se destinent; néanmoins, au bout de six

mois ou d'une année, elles obtiennent, plus encore par pitié que par conviction, le privilège de faire des victimes.

Autant nos institutions ont permis l'accroissement inutile du nombre des sages-femmes, autant on a voulu restreindre leurs privilèges dans l'exercice de leur profession. De tout temps elles furent soumises à des règles de discipline qui leur interdirent la pratique d'opérations graves, même l'emploi de moyens inoffensifs, celui du *forceps*. Pourquoi les sages-femmes en chef des hospices se trouvent-elles placées sous le régime de certaines responsabilités, sous l'influence et le contrôle des médecins qui y sont attachés? Si l'esprit de ces réglemens se déduit de l'idée d'infériorité des sages-femmes, comment comprendre que celles qui se trouvent chargées d'un service, et même les premières élèves des hospices, soient autorisées, à l'exclusion de toutes autres, à pratiquer certaines manœuvres ou opérations, le cas échéant? Si ce droit se tire de leur position seulement, pourquoi le perdraient-elles une fois qu'elles ne la tiennent plus? Si elles le tiennent de leur mérite et du savoir, on reconnaît donc qu'elles sont aptes à apprendre, à juger et à opérer. Instruisez-les donc! Or toute la question se résume dans cette proposition de nécessité, qu'il faut leur enseigner à faire avec connaissance de cause tout ce qui peut se rencontrer dans la pratique.

On a établi en principe que les femmes n'étaient point douées d'une force physique suffisante pour surmonter les obstacles qu'elles peuvent rencontrer. Aucune opération manuelle dans l'accouchement ne peut attendre sa terminaison et ses résultats de la différence de puissance, mais bien de la différence de dextérité et d'adresse. Nous objecterons qu'il y a des hommes qui ont plus de timidité et moins de force physique

que les femmes, et qui néanmoins procèdent avec autant d'assurance et de succès que ceux qui ont en apanage la hardiesse et la puissance.

Si le relief de la profession de sage-femme se tirait de son objet, il n'en est point qui fût plus édifiante; mais malheureusement elle est peut-être une de celles qui sont constamment restées au niveau de la condition originelle des femmes qui l'ont embrassée. Cependant, parmi les matrones de l'antiquité, nous voyons des reines, des femmes illustres par leur naissance, rendre des devoirs d'humanité de cette nature. Au moyen-âge, des femmes de haute condition ne dédaignaient point, au rapport de Froissart, des fonctions d'expertises comme matrones. Une reine d'Aragon, belle-mère de Charles VII, accepta la mission, avec plusieurs autres dames de noble et antique origine, de constater la virginité de Jeanne-d'Arc; une princesse de Castille fut pendant long-temps en possession de l'honneur d'être consultée pour savoir si les jeunes personnes qu'on destinait au mariage étaient propres à porter enfans.

Il est au fond de toutes les âmes un principe de bien qui commande de secourir son semblable et qui ennoblit tous ceux qui se dévouent à l'humanité souffrante; si l'on se fût avisé quelquefois de blasonner certaines sages-femmes, d'en faire des baronnes, des comtesses et des marquises, comme on a anobli héraldiquement des barbiers, des charlatans et des courtauds de boutiques, qui nous répondrait qu'aujourd'hui des familles respectables ne tiendraient pas à honneur d'avoir des sages-femmes pour aïeules? Un préjugé existe, il faut le détruire non par des raisonnemens, mais par des mesures. Confiez ce soin à l'éducation et au savoir, et bientôt

l'une et l'autre feront ce que des siècles ne feraient point avec un tel ordre de choses !

Résumant cet examen, il reste démontré que dans tous les temps la pratique des accouchemens a été dévolue aux femmes ; que c'est là une formule naturelle que les mœurs, les progrès des sciences et ceux de la civilisation n'ont pu et ne pourront abolir. En effet qu'est-ce que les accouchemens entre les mains des hommes, sinon une coutume de profaner la pudeur, en soumettant à leurs yeux et en livrant à leurs mains un phénomène qui pendant toute l'éternité passée n'a souffert que l'œil et la main d'une femme ? A quelle fin en effet la nature aurait-elle doué la femme de tant de qualités physiques et morales qui toutes respirent la sensibilité, la grâce et la douceur ? Le caractère de force, d'austérité, de rudesse même, qui distingue l'homme, ne sympathise nullement avec l'affection, la délicatesse qu'exigent les commencemens de la vie. Nous renfermant dans cette espèce de secours, nous maintenons qu'il doit exclusivement appartenir à la femme ; elle seule peut avoir des rapports intimes avec l'être souffrant qui sollicite alors l'aide d'une main étrangère ; elle seule peut inspirer cette confiance, cet abandon qui bannit toute contrainte, soulage toute inquiétude ; elle seule enfin peut être dépositaire des secrets d'une ame timide dont l'aveu est toujours pénible à faire, même à celle qui peut en avoir besoin à son tour.





AGNODICE.

*Sage-femme Athénienne.*

*(Biographie des sages-femmes célèbres.)*

# BIOGRAPHIE

DES

## SAGES-FEMMES CÉLÈBRES.

AGN

AGNODICE, célèbre Athénienne. Lorsque les médecins, chez les Grecs, voulurent s'attribuer exclusivement la pratique des accouchemens, ils provoquèrent une loi qui défendit aux femmes et aux esclaves d'étudier et de pratiquer la médecine ; ils prétendirent en même temps que les accouchemens, formant une branche de la médecine, devaient être exclusivement exercés par eux. Cette violation des mœurs naturelles n'atteignit point son but, puisque quelques dames athéniennes aimèrent mieux mourir que de se laisser accoucher par des hommes.

Une jeune fille nommée Agnodice, dans sa juste indignation, invoqua Illithie, se dévoua à son culte et à ses autels. Pénétrée de compassion, son cœur s'ouvrit aux sentimens les plus affectueux, son ame fut maîtrisée par une expansive sensibilité et une tendre pitié pour les chastes et nobles femmes d'Athènes, et elle se consacra, au prix de ses jours, à les secourir et à leur prêter son ministère. Avec l'inspiration du bien, qui cependant n'était point suffisante pour se rendre utile, elle suivit les cours

des savans médecins de son temps, et apprit l'art des accouchemens, particulièrement sous Hiérophile, qu'il ne faut point confondre, ainsi que l'ont fait plusieurs historiens, avec Hérophile qui vivait peu de temps après Hippocrate. Pour mieux déguiser ses projets et n'être point remarquée par ses disciples, elle se revêtit d'un habit viril. Devenue très-habile dans l'art de guérir et dans celui des accouchemens, elle mérita bientôt la confiance des femmes qui, dans leurs maladies, la préférèrent aux médecins de son temps. Son mérite et ses talens, et surtout la préférence qu'on lui accordait, éveillèrent à un tel point la jalousie de ses compétiteurs, qu'ils imaginèrent de la faire passer pour homme, et l'accusèrent devant l'Aréopage de profiter de la confiance qu'elle inspirait aux femmes pour les séduire.

L'odieux de cette accusation retomba sur ceux même qui l'avaient portée, quand en présence de ses juges elle fit connaître son sexe. C'est ainsi que s'exprime à ce sujet un poète, un auteur malheureux, dont la plume se prêtait aussi bien aux douces inspirations des muses qu'à la satire. On devine facilement le Juvénal des médecins français.

On la traîne au Sénat, mais grâce à la nature,  
 Agnodice en trois mots confondit l'imposture :  
 Je suis femme, dit-elle, et dût la vérité  
 Faire éclater sur moi votre sévérité,  
 Je dirai hautement que votre arrêt injuste  
 Compromet, et l'honneur de ce Sénat auguste,  
 Et les jours du beau sexe à qui votre pouvoir  
 Ne doit, ni ne peut faire oublier son devoir.  
 Mon art devait sans doute être interdit aux hommes;  
 Mais on est sans pudeur dans le siècle où nous sommes.  
 A qui n'a plus de mœurs tout paraît innocent ;  
 Pour qui ne rougit plus il n'est rien d'indécent.

LUCINADE, Chant VII.

Bien qu'Agnodice eût confondu ses accusateurs et qu'elle leur eût prouvé démonstrativement qu'elle était femme, elle fut néanmoins condamnée pour l'exercice illégal de son art. Les dames les plus distinguées d'Athènes accoururent au Sénat pour la défendre et appeler d'un jugement si opposé à la pureté des mœurs. Les juges furent contraints de révoquer la sentence, et même d'abroger la loi qui défendait aux femmes le libre exercice de la médecine, et d'en publier une autre qui leur permettait non-seulement de faire les accouchemens, mais même de traiter toutes les maladies particulières à leur sexe.

Tous les auteurs tant anciens que modernes qui ont écrit sur l'histoire des Grecs n'ont pas manqué de parler d'Agnodice. Julius Hyginus dans son Histoire, Charles Étienne dans son Dictionnaire latin, Leclerc dans son Histoire de la médecine, ont rapporté le fait qui a ouvert le temple de l'immortalité à cette célèbre Athénienne. Quelques savans contemporains ont aussi honoré la profession de sage-femme par leurs écrits consacrés à Agnodice. Daniel Wittenbach, professeur de littérature grecque à l'université de Leyde, enlevé trop tôt aux sciences et à ses amis, nous a donné sous forme d'épigramme une invocation d'Agnodice imitée du grec en latin, laquelle a été mise non moins heureusement en français par madame Boivin. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir rapporter cette dernière version.

**ANGIOLINA.** Quelques auteurs ont prétendu qu'une femme de ce nom avait occupé une chaire d'accouchemens à Padoue. Toutes nos recherches et nos informations près de quelques Italiens érudits ayant été infructueuses, nous sommes forcés de laisser en quelque sorte ce nom en blanc.

**ANTONIE.** Sage-femme de l'antiquité, qui aurait existé vers le VII<sup>e</sup> siècle de l'ère romaine. Dans le volumineux recueil d'inscriptions anciennes de Gruter, l'initiale P. et le mot *obstetrix* qui se trouvent placés à côté du nom Antonie, indiquent suffisamment la qualité de sage-femme.

**ARTÉMISE.** Au nombre des femmes célèbres qui auraient pratiqué les accouchemens et écrit sur cet art, Pline cite cette femme, qui serait la même qu'Artémise, reine de Carie. S'il faut en croire beaucoup d'historiens, l'art des accouchemens dans l'antiquité n'était point un ministère tellement exclusif et stipendié, que les femmes des conditions les plus élevées dédaignassent de s'y livrer. En effet ne serait-ce pas là une espèce de sacerdoce si son exercice appartenait à la sagesse et à la vertu ?

**ASPASIE.** Cette femme a été mise au rang de celles qui ont exercé la médecine. Elle n'est connue que par ce seul endroit ; car les anciens ne disent rien de précis sur ce qu'elle était d'ailleurs, et sur le temps de son existence. On ne sait si c'est cette belle Phocéenne qui fut maîtresse des rois de Perse, Cyrus le jeune et Artaxercès, ou cette Aspasia de Milet qui se rendit fameuse à Athènes par son esprit et sa beauté. Elien qui a fait assez au long l'histoire d'Aspasia ne nous dit rien sur ce chapitre ; mais, comme cet auteur la fait passer pour avoir été universelle, il se peut qu'elle ait eu assez de connaissances en médecine et qu'elle ait écrit, ou du moins que cela ait pu donner occasion de publier différens écrits sous son nom. Ætius, célèbre médecin grec qui fleurissait à Alexandrie sur la fin du V<sup>e</sup> siècle, ou au com-

mencement du VI<sup>e</sup> de l'ère chrétienne, et le premier médecin chrétien dont nous ayons des écrits sur la médecine, dit qu'Aspasie aurait proposé d'assez bons remèdes contre les maladies des femmes, tandis que d'autres seraient très-dangereux, comme ceux qu'elle ordonne pour faire avorter ou pour rendre les femmes stériles, ce qui était aussi bien un crime parmi les payens que parmi nous. Voici au reste les livres qui portent le nom d'Aspasie, qu'Ætius a insérés dans les siens : *Cura post foetus exsectionem, foetum corrumpentia medicamenta, de aversione ac recursu uteri, de hemorrhoidibus uteri*. Ætius cite souvent, entre autres sages-femmes, Aspasie qui, suivant toutes les apparences, était très-habile et très-occupée dans cette profession.

AUBERT (MAGDELAINE, dame), sage-femme jurée, nièce de l'illustre Duverney. La dame Aubert était peut-être la seule de sa profession qui eût alors des connaissances anatomiques, qu'elle avait acquises en assistant aux travaux de ce célèbre anatomiste. C'est à la faveur de ces mêmes connaissances qu'elle put se livrer à l'étude de la théorie des accouchemens, et obtenir les plus éclatans succès dans la pratique. En 1721, Magdelaine Aubert délivra une femme d'un enfant mâle à deux têtes, dont la description donnée par elle-même est consignée dans la Bibliothèque médicale de Carrère. Duverney et Lemery, après avoir constaté ce fait intéressant, adoptèrent l'opinion de la dame Aubert qui avait reconnu deux *entités individuelles* dans cette monstruosité, bien que les individus eussent en commun une seule poitrine, un seul cœur, un même appareil digestif et deux membres inférieurs. Mais comme *Rita et Christina*,

dont M. Geoffroy Saint-Hilaire n'a fait qu'un seul individu à deux têtes, le phénomène humain de 1721 avait deux appareils nerveux séparés. L'opinion de Duverney était cependant bonne à citer dans les discussions qui s'élevèrent au sein du monde savant, en 1829, d'autant mieux encore qu'elle fut respectée par la Sorbone, bien que l'orthodoxie et les principes du corps sacré ne fussent point favorables à la *psychopolie*.

BAIRSIN (dame PHILBERT MANGIN, ANNE), maîtresse sage-femme jurée du Châtelet de Paris, en 1736, institutrice de Marguerite Ducoudray. Parmi les nombreux documens laissés par madame Ducoudray et recueillis par madame Coutenceau, sage-femme en chef de l'hospice de la Maternité de Bordeaux, nous avons trouvé plusieurs mémoires de la dame Bairsin, sur des cas extraordinaires d'accouchemens, rédigés avec autant de précision que d'exactitude et qui dénotent une praticienne aussi habile qu'instruite. L'un de ces mémoires a pour objet une opération césarienne décidée et pratiquée contrairement à son avis par J. Ruleau, et qu'elle eût rendue inutile en temporisant.

Dans toutes ces circonstances, le fait rapporté par la dame Bairsin a une si grande analogie avec celui que nous venons de recueillir, à part les conséquences, que pour exposer l'un et l'autre nous ne saurions mieux faire que de citer le plus récent, qui nous est propre.

Au terme de sa deuxième grossesse, madame Barre, âgée de 30 ans, le 2 novembre 1833, à quatre heures du soir, fut prise de douleurs d'enfantement, qui continuèrent avec une telle violence qu'au bout de douze heures cette malheu-

reuse était sans force et sans mouvement. Au bout de ce temps, quoique les eaux fussent écoulées, le ventre avait perdu peu de son volume; à travers les parois abdominales on sentait une tumeur volumineuse et roulante; le col de l'utérus, dilaté dans une étendue d'une pièce de 5 francs, et encore remonté, laissait reconnaître une des fesses de l'enfant.

Un nouveau paroxysme de douleurs revint, le travail continua, et au bout de deux heures les fesses se présentèrent à la vulve; les jambes furent dégagées, et aussitôt le tronc sortit; mais la tête fut arrêtée, bien que nous eussions ménagé sa sortie à l'aide des bras. Après avoir exploré les dimensions de la tête en glissant les index entre le col et les bords de l'orifice utérin, il fut facile de reconnaître que l'encéphale était au-delà des proportions naturelles, par l'existence d'une hydrocéphalite plus ou moins avancée. L'enfant donnait néanmoins des signes de vie. Pour l'accomplissement de la délivrance deux moyens se présentaient, la traction forcée ou la perforation du crâne. L'enfant existait, dès-lors le premier moyen fut préféré, et la tête sortit non sans beaucoup de violence. L'enfant fut abandonné comme mort, mais il donna bientôt quelques signes de vie, et des cris se firent entendre, non des cris d'un enfant naissant, mais ceux d'un enfant d'un an. La tête parfaitement sphérique avait seize pouces de circonférence de la ligne des bosses frontales à la bosse occipitale. Cet être vivait encore au quinzième jour de sa naissance.

Dans le cas rapporté par la dame Bairsin, rien ne pouvait faire supposer aucun vice de conformation du côté de la mère; ce qui fut vérifié et constaté par l'examen du cadavre, et l'enfant avait une hydrocéphalite moins avancée, car

l'encéphale n'avait que quinze pouces : nul doute que, dans ce dernier cas-là, la tête eût pu franchir le détroit supérieur puisque l'enfant présentait les deux pieds. A l'aide de cette manœuvre, on eût rendu l'opération césarienne inutile et l'on eût conservé les jours à la mère.

BALANCHON (LOUISE), sage-femme jurée du Châtelet de Paris, en 1739. Jusqu'en 1775, on procéda avec une sorte de solennité à la réception des sages-femmes comme à celle des docteurs et maîtres en chirurgie. Pour plus d'assurance et de garanties, la récipiendaire se présentait sous le patronage d'une sage-femme en renom qui au besoin discutait en faveur de la néophite. A l'une de ces solennités, la dame Balanchon soutint si vigoureusement et avec tant d'avantage, contre Jacques Mesnard, une de ces thèses ambiguës et paradoxales si souvent soulevées au sein de sociétés savantes, que la chambre de juridiction de Saint-Côme, pour l'honneur du corps des chirurgiens, demanda par l'autorité de la Martinière l'abolition de l'usage du patronage, déclinant l'incompétence des femmes en matière de science.

L'art des accouchemens entre les mains des femmes fût-il resté dans un état secondaire, sans cette espèce de contrôle incompatible tout-à-fait avec ses obligations? En ôtant aux sages-femmes le privilège de l'initiative dans tous les cas, en restreignant leurs attributs et leur responsabilité, elles ont dû moins s'occuper des intérêts d'une science que des leurs en particulier. Avec plus d'indépendance il y aurait eu plus d'émulation, et de savoir conséquemment. Louise Balanchon n'est connue que par le fait précité, rapporté dans la Bibliothèque choisie de médecine de Planque.

**BERECUNDE.** Aulu-Gelle est le seul auteur ancien qui nomme et cite Bérécunde comme célèbre accoucheuse. Parmi les dames romaines, elle jouissait d'une grande réputation, et passait pour avoir des connaissances très-étendues en médecine. Nous ne savons point précisément en quel temps de Rome elle vivait ; mais tout porte à croire que c'est au temps des empereurs. On trouve encore dans le livre des Femmes illustres de Boccace, édition de 1476, en caractères gothiques, imprimée à Lyon, au chapitre d'Agrippine, femme de Germanicus, le nom de Bérécunde. Ce qui laisse à penser que cette sage-femme aurait bien pu assister Agrippine dans ses nombreuses couches, c'est le mot de *matrone dextre* qu'emploie Boccace à l'égard de Bérécunde. Nous ne savons point à quelles sources a puisé cet auteur.

**BETTE** (de Frise). Comme tant d'autres femmes qui se sont dévouées au soulagement de l'humanité souffrante, Bette de Frise, née à Amersfort en 1698, acquit une célébrité justement méritée par sa piété et son dévouement à secourir ses semblables. Eloi, dans son Dictionnaire historique, n'a fait que citer le nom de Bette, sans lui consacrer un article particulier. Dans une histoire de Groningue, imprimée en 1726, nous lisons que Bette consacra une grande partie de sa fortune à la fondation d'un hospice de maternité qu'elle-même administra avec autant de zèle que d'habileté. La même histoire nous dit encore que cette dame philanthrope est auteur d'un petit ouvrage, écrit et imprimé en hollandais, sur les dangers de laisser dormir les nouvelles accouchées.

**BIDARD** (EUDES-ANNE-MARIE-ÉLISABETH), née en 1791 à

Suresnes (Seine), maîtresse sage-femme, élève de l'hospice de la Maternité de Paris, y demeurant. Des revers de fortune décidèrent madame Bidard pour la profession de sage-femme, et à cet effet elle apporta beaucoup de zèle et d'aptitude dans les divers cours qu'elle suivit sous les professeurs Dubois et Lachapelle dont elle fut une des élèves les plus distinguées. Après avoir obtenu ses grades en 1814 et remporté plusieurs prix à la Maternité, elle s'est livrée à la pratique civile des accouchemens avec autant de succès que d'habileté; son mérite et son savoir lui ont mérité à juste titre la confiance du public, l'estime et la considération de tous les hommes de l'art qui la connaissent. Avec moins de modestie et une meilleure santé, madame Bidard pouvait parvenir à une célébrité beaucoup plus éclatante.

**BIHERON** (mademoiselle), fille d'un habitant de Paris, naquit vers 1750; elle mourut en 1785. Dès ses plus jeunes ans elle sentit un penchant irrésistible pour l'étude de l'anatomie humaine; mais la position peu aisée de ses parens ne lui permit pas de suivre son goût. Elle eut beaucoup de peine à se procurer quelques livres, et l'occasion d'assister à des dissections ne s'offrit que rarement à ses désirs. Sa passion pour cette étude fut telle qu'elle paya des personnes peu scrupuleuses pour voler et lui porter des cadavres à disséquer. Ordinairement ces cadavres étaient en putréfaction quand on les lui livrait; et pour attendre que l'occasion de les examiner anatomiquement se présentât, elle fut souvent obligée de les cacher dans sa chambre pendant plusieurs jours.

Après avoir acquis les connaissances anatomiques qu'elle cherchait, mademoiselle Biheron s'appliqua à imiter en cire,

avec une ressemblance parfaite, les différentes parties du corps humain, et elle fut l'unique et la première en ce genre de talent. Elle travailla pendant trente années à perfectionner cet art. Joseph de Jussieu, membre de l'Académie des sciences, et Villoison, médecin à Paris, furent les seuls qui apprécièrent loyalement le mérite de mademoiselle Biheron, qui l'encouragèrent et lui donnèrent des secours. Les autres médecins et chirurgiens, au contraire, la persécutèrent et provoquèrent contre elle la défense de faire des cours publics et de se livrer à l'enseignement des élèves. Le despotisme médical força mademoiselle Biheron à quitter deux fois Paris : elle se rendit à Londres où elle ne trouva pas plus d'encouragement que dans son pays; toutefois Hunter et Guillaume Hewson son élève l'accueillirent comme elle le méritait et lui ouvrirent leurs bourses. C'est après avoir connu mademoiselle Biheron que Hunter publia son beau travail sur l'anatomie de l'utérus. Nul doute que la protégée, qui avait fait une étude spéciale de l'utérus et de ses annexes dans l'état de gestation, n'ait été le premier maître du protecteur; car en rapprochant les ouvrages de l'une et de l'autre nous trouvons une analogie parfaite, et en comparant les dates nous reconnaissons que le travail de l'auteur anglais est postérieur de sept années à un utérus moulé en cire par mademoiselle Biheron, qui orne le musée anatomique de Göttingue.

Malgré et contre tout, mademoiselle Biheron réussit à composer un grand nombre de pièces anatomiques, et à se former un cabinet que tous les voyageurs éclairés allaient visiter. Cependant elle n'eut point le bonheur de présenter ses ouvrages au roi de France Louis XVI ou à quelque autre

prince. Une circonstance imprévue fut cause encore que l'empereur Joseph II, d'heureuse mémoire, lors de son séjour à Paris, ne vit point son cabinet anatomique. Ayant toujours vécu retirée, elle ne reçut aucun prix d'encouragement, aucune récompense; elle chercha plutôt à acquérir des connaissances que des richesses. Tous les mercredis son cabinet était ouvert au public, et après avoir payé trois francs on avait la faculté d'y rester à volonté. L'ambassadeur de Catherine II acheta ce cabinet pour le compte de sa souveraine.

Mademoiselle Biheron est réellement la première qui ait créé l'art de mouler en cire les pièces anatomiques, art qui depuis a acquis tant de perfectionnement entre les mains des Lemonnier et des Lesueur, et de nos jours entre celles du docteur Auzoux. C'est encore à mademoiselle Biheron qu'on doit le perfectionnement du mannequin propre à l'étude et à la manœuvre des accouchemens.

**BLACKWELL (ELISABETH).** Les biographes ont parlé diversement de cette femme que la tendresse conjugale rendit aussi célèbre que ses talens. Fille d'un pauvre fermier des environs de Lincoln, elle naquit en 1712, et fut attachée fort jeune encore, en qualité de demoiselle de compagnie, à une dame de condition habitant Londres. Douée d'une imagination vive, Elisabeth consacrait la plus grande partie de son temps à la lecture, lisant de préférence les livres qui avaient rapport à la médecine. Ayant dans son voisinage un apothicaire qui lui fournissait les ouvrages de son art, elle eut bientôt lu tout ce qu'il possédait de livres sur l'histoire naturelle et la pharmacologie.

A vingt ans Elisabeth épousa Alexandre Blackwell, méde-



BLACKWELL ELISABETH.

*(Biographie des sages-femmes célèbres.)*

cin peu fortuné habitant les environs de Londres, et qui avait épuisé sa fortune et contracté des dettes à faire imprimer un ouvrage sur l'agriculture qui parut en 1731. Pour parer aux coups du sort, Blackwell voulut initier sa jeune épouse aux mystères de Lucine, et lui fit suivre les cours publics que commençait alors le célèbre Smellie. Elisabeth connut bientôt la théorie de cet art et voulut se lancer dans la pratique particulière; mais à raison des préjugés et habitudes de nos voisins d'outre-mer, elle se dégoûta d'un état qui était abandonné, comme il l'est encore de nos jours, à l'ignorance populaire, et qui n'est exercé par les femmes que dans les plus basses et les plus malheureuses conditions de la société.

D'implacables créanciers firent incarcérer Blackwell. Sa femme Elisabeth forma le projet de dessiner des plantes médicinales dont on désirait beaucoup un recueil en Angleterre. Mead et Sloane l'encouragèrent vivement dans cette entreprise. Deux années lui suffirent pour achever un premier travail dont elle retira de quoi libérer son mari, et lui fournir les moyens de passer en Suède où il termina ses jours de la manière la plus déplorable.

Cette veuve infortunée continua ses travaux et poursuivit son entreprise, seule ressource qui pût la mettre en garde contre l'adversité, dessina et peignit des plantes, en s'aidant toutefois des lumières des plus fameux botanistes de Londres, et des conseils de Rand et de Miller. Elisabeth enfin acquit assez de talent pour publier cinq cents planches dont l'ensemble sous le titre de *Curious herbal*, fut publié à Londres en 1736, 3 vol. in-fol.; et réimprimé en 1759, 2 vol. in-fol. A Nuremberg, en 1750 et 1760, le même ouvrage a

été traduit et publié en latin. Toutes les planches d'Elisabeth Blackwell ne sont point également bonnes ; mais on ne peut s'empêcher d'admirer le courage et la persévérance de l'auteur. Cette femme célèbre est morte à Londres à l'âge de 58 ans.

**BOIDIN (DENANS CLARISSE)**. Née à Marseille en 1792, fille de Denans, chirurgien distingué de la même ville. Elève de la Maternité à Paris, en 1811, mademoiselle Denans se fit remarquer, pendant son cours d'accouchemens, par son aptitude à l'étude, son assiduité aux leçons des professeurs de cet établissement, son zèle à servir les accouchées, et par l'intelligence et l'instruction qu'elle a montrées dans la rédaction des nombreux bulletins cliniques qu'elle remit au professeur Chaussier, alors médecin en chef de l'établissement. Mademoiselle Denans avait reçu la plus belle éducation : elle ne possédait pas seulement sa langue qu'elle parlait avec autant d'élégance que de pureté ; mais elle savait l'italien, l'anglais, de manière à pouvoir enseigner ces deux langues qui lui étaient aussi familières que la sienne propre. Mademoiselle Denans, aux sollicitations et à la satisfaction de Chaussier, a traduit de l'anglais l'ouvrage de Rewley sur l'inflammation des mamelles et autres affections de ces organes. Personne n'était plus capable de donner à l'humanité des consolations, d'offrir à la société plus de garanties que mademoiselle Denans, aujourd'hui madame Boidin, si elle eût poursuivi une carrière où elle ne s'est montrée que pour y briller.

**BOIVIN** (née GILLAIN, veuve), sage-femme en chef de l'hospice de la Maternité de Paris, démissionnaire volon-



M.<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> BOIVIN,

*Docteur en médecine,*

Née à Versailles.

*(Biographie des Sages-Femmes célèbres.)*

2<sup>e</sup> Livraison.

taire, docteur en médecine de l'université de Marbourg; décorée de la médaille d'or du mérite civil de Prusse, membre correspondant de la société royale de médecine de Bordeaux, membre de la société médicale d'émulation, de la société de médecine pratique, de l'Athénée des sciences et arts de Paris, etc. Personne ne mérita mieux que madame Boivin tous les titres honorables attachés à son nom, personne non plus ne s'en prévalut moins qu'elle; aucun ne fut recherché ni demandé; tous, pour ainsi dire, vinrent se grouper à son insu et retirer de son mérite un nouveau relief. Ne point admettre les femmes à concourir pour les postes les plus élevés de la science est un déni de raison, un véritable anachronisme dans un temps de progrès; aussi espérons qu'une idée préventive qui ne se tire que d'une condition physique, laquelle ne peut exclure que la force mécanique, disparaîtra sans retour comme déjà en ont fait justice les esprits supérieurs. Pour nous, la différence d'éducation explique toutes les différences d'intelligence et de capacité.

La théorie et la pratique des accouchemens étaient insuffisantes à l'activité intelligente de madame Boivin; aussi eut-elle bientôt mesuré et déterminé toute l'étendue de son art, et mit-elle moins de temps à en approfondir toutes les questions qu'il n'en faut ordinairement pour en connaître les généralités. En 1812, en débutant dans la carrière qu'elle a déjà illustrée, elle se présente avec le *Mémorial des accouchemens*, qui successivement a eu trois éditions. L'accueil honorable fait au premier ouvrage de madame Boivin dut l'encourager et lui donner la juste mesure de son avenir brillant. Ce fut à l'occasion de ce premier ouvrage qu'un illustre professeur, mal jugé trop souvent, donna à la science

par sa jeune disciple une marque de la plus éclatante générosité. Nous regrettons seulement de ne pouvoir transcrire le récit que madame Boivin en fait d'une façon si touchante.

Madame Boivin rapporte qu'ayant commencé, pour sa propre instruction, le recueil de figures et de dessins qui devaient accompagner son ouvrage, elle fut surprise un jour dans cette occupation par le célèbre Chaussier qui, ayant examiné son travail, lui représenta combien il pourrait devenir utile aux personnes qui se destinent à l'art des accouchemens. Indépendamment des objections suggérées par la modestie, elle répondit qu'elle serait toujours détournée de la pensée de publier ces dessins, par le motif qui avait empêché Baudelocque d'ajouter à son ouvrage ce moyen d'utilité, savoir, la crainte d'en élever le prix au point de le mettre hors de la portée des personnes auxquelles il était le plus nécessaire. *Confiez-moi*, dit Chaussier, *ces dessins, je les examinerai à loisir*. Madame Boivin lui remit son recueil, et une année après elle reçut les gravures avec la quittance du graveur, et l'invitation pressante de publier ce fruit de ses loisirs. Ce trait peint le cœur d'un homme dont nous honorons la mémoire, et dont les formes étaient si âpres pour ceux qui ne le connaissaient point. En 1819, madame Boivin publia un Mémoire sur les hémorrhagies pendant la grossesse ; un Mémoire sur les maladies tuberculeuses des femmes, des enfans et des premiers produits de la conception. En 1827, elle fit paraître un travail du plus grand intérêt sur le *part hydatique*, ou môle vésiculaire. En 1828, deux autres Mémoires, l'un sur les causes les plus communes de l'avortement, l'autre sur le mensurateur interne du bassin. En 1829, une dissertation sur les cas d'absorption du placenta. Tous ces ouvrages, tra-

duits en allemand, n'ont point pour objet l'exposition de faits bien circonstanciés, mais tous dénotent autant de sagacité pour le diagnostic que de connaissances solides et positives en physiologie. Dans divers journaux, madame Boivin a fait paraître trop rarement, il est vrai, des articles du plus haut intérêt. Sous son nom de famille, plusieurs ont été remarqués dans la *Gazette de Santé*, autant par la pureté de la diction, l'élégance du style, que par l'intérêt du sujet. *Le Journal des sciences médicales*, le *Journal hebdomadaire*, le *Bulletin de la Société de médecine pratique*, ont été souvent enrichis de mémoires et observations fournis par madame Boivin.

Il était réservé à madame Boivin de remplir une lacune dans la science et d'offrir aux praticiens un guide sûr dans l'étude d'un ordre de maladies dont le diagnostic avait été si mal établi jusqu'à ce jour. En associant ses lumières à celles d'un jeune professeur M. Dugès, elle ne pouvait doter plus richement la littérature médicale en lui donnant le *Traité des maladies de l'utérus et de ses annexes*, deux vol. in-8, 1833, avec un atlas de 41 planches gravées et coloriées. Cet ouvrage tout monumental ne peut rester inaperçu par tous ceux que dominant l'amour de l'art et le désir de s'instruire. Deux auteurs aussi expérimentés et éclairés que madame Boivin et M. Dugès ne pouvaient mieux faire que d'associer leurs noms à un travail d'un si grand intérêt. Quand deux autorités en médecine sont d'accord sur un point pathologique, la conclusion préventive à en tirer est qu'après eux il ne reste plus rien à éclaircir.

Familière avec les principales langues étrangères, madame Boivin a enrichi notre littérature de plusieurs traductions.

Nous lui en devons une de l'anglais, du *Traité des hémorrhagies utérines* de Rigby et Duneau, avec des annotations ; laquelle traduction donnée en 1812, a été mise en langue russe ; en 1825 elle a fait paraître une autre traduction de l'anglais de l'ouvrage de Baron, intitulé : *Recherches sur le développement naturel et artificiel, des tubercules, du scrophule, et du cancer*. Plusieurs autres Mémoires ont été traduits de l'italien par madame Boivin, notamment deux de F. Ferrario, l'un sur *l'accouchement artificiel*, l'autre sur *des cas d'opération césarienne* ; tous les deux ont été insérés dans le *Journal des sciences médicales*, nos 137 et 141.

Si nous nous étions imposé la tâche de signaler tous les genres de mérite de madame Boivin, il faudrait agrandir de beaucoup le cadre que nous nous sommes tracé. Les travaux aussi importants que ceux auxquels son nom est attaché lui ont fait une réputation européenne. C'est à ces mêmes travaux, mieux appréciés peut être encore en pays étranger que dans le sien propre, qu'elle doit les titres honorables qui lui ont été décernés par l'université de Marbourg et celle de Berlin. Le premier de ses ouvrages est devenu classique dans une partie de l'Allemagne et a été adopté pour l'instruction des élèves sages-femmes de l'école de la Maternité à Berlin. Ce sont les connaissances variées que possède madame Boivin, soit dans les sciences, soit dans les langues anciennes ou vivantes qui lui ont mérité la haute considération de tous les savans, et d'être recherchée par les corps illustres des villes du nord. C'est son mérite scientifique qui lui valut d'être surnommée l'Agnodice française, nom que lui a légué l'illustre Wittembach, professeur de littérature grecque à

l'université de Leyde. C'est uniquement par le désir de voir, de connaître l'Agnodice française, que la veuve du savant helléniste, dont nous aurons occasion de parler, fit le voyage de Paris; c'est d'après ce rapprochement qu'il s'établit entre ces deux femmes célèbres la correspondance la plus aimable et la plus intéressante, rapports que le destin a trop tôt interrompus en appelant à l'éternité madame Wittembach. ( Voy. ce nom.)

Il faut toute la modestie dont est douée madame Brivia pour n'avoir jamais tiré vanité des hommages laudatifs que lui doivent et que s'empressent de lui adresser toutes les personnes qui sont assez heureuses pour cultiver sa société. Qu'elle nous pardonne d'avoir voulu faire partager au lecteur l'enthousiasme dont nous sommes pénétré à l'idée d'un assemblage aussi parfait de connaissances et de qualités morales; qu'elle nous pardonne enfin de n'avoir réservé ici à son nom qu'une si petite place, mais il en occupe déjà une trop belle dans nos Annales médicales pour qu'elle doive se montrer jalouse de notre faible encens.

**BOUCHER (MARGUERITE)**, célèbre sage-femme de Paris, née au même lieu en 1652, morte en 1725. Les Mémoires du temps ne l'appellent que la Boucher, et plusieurs disent qu'aucune sage-femme d'alors ne posséda ni ne fut plus digne de posséder les secrets des grandes dames qui composaient la cour d'Anne d'Autriche et de celle de Louis XIV. Madame Boucher fut appelée près de madame La Vallière pour lui donner des soins durant sa deuxième grossesse, et l'assista dans plusieurs de ses couches, non dans la première qui fut confiée, pour que l'événement restât secret, au chirurgien Clé-

ment, qui n'en tint compte cependant, dirent quelques critiques, car l'évènement n'avait pas vingt-quatre heures de date que la cour et la ville le savaient.

**BOURGEOIS** (LOUISE dite BOURSIER), maîtresse sage-femme jurée de la ville de Paris, accoucheuse de Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV; née à Paris en 1580, de parens honnêtes et aisés. Ayant reçu une meilleure éducation que celle que recevaient les jeunes personnes de la bourgeoisie d'alors, Louise Boursier fut recherchée par cela même par un chirurgien (Surgeon) des armées, et l'épousa. Après des revers de fortune causés par les dissensions politiques et les guerres civiles qui précédèrent l'avènement d'Henri IV au trône de France, et déjà avancée en âge, Louise Bourgeois se décida à apprendre l'art de sage-femme, moins par vocation que d'après les conseils d'une matrone qui lui dit : « Que si elle eût su lire et écrire comme elle, elle eût fait » des merveilles. »

Louise Bourgeois vainquit toutes les répugnances que lui avait fait naître l'idée de porter des enfans au baptême, comme elle l'avoue, et se résigna en faveur de sa famille, ainsi qu'elle le dit : « Me treuvant embarquée dans vn menage, chargée » d'enfans, accablée de guerre et de perte de biens, la sage Pharote, mère de ce grand philosophe Socrate, prit pitié de » moy, me consola et conseilla d'embrasser les sciences, me » représentant que toutes choses concouroient à bien pour » moy, la croyant; que à cause d'elle, dont ie serois fille adoptive, tous les disciples de son fils Socrate me seroyent favorables; que mon mary qui exerçoit les œuvres manuelles » de chirurgie me guideroit. » Son mari lui ayant donné les



LOUISE BOURGEOIS .

Née à Paris en 1580 .

( *Biographie des Sages-Femmes célèbres .* )  
2<sup>e</sup> Livraison .

premières notions en anatomie, elle se mit à étudier dans Paré, et devint bientôt aussi capable que la plupart des sages-femmes et accoucheurs d'alors. De petites gens à autres, elle parvint en peu de temps à être employée grandement, et pratiqua pendant cinq ans avant d'être reçue jurée. Le mérite porte toujours ombrage, et ce ne fut point sans difficultés qu'elle obtint ses grades. Le jury de réception se composait d'un médecin, de deux chirurgiens et de deux sages-femmes. Pour démontrer que dans tous les temps la jalousie et l'envie furent l'apanage d'une profession qui devrait être toute de charité chrétienne et d'humanité, laissons parler Louise Bourgeois de toutes les tribulations qui lui furent suscitées par les examinatrices. « Les deux sages-femmes étoient la dame Dupuis et la dame Peronne; elles me donnèrent jour pour aller les trouver ensemble, elles m'interrogèrent de quelle vocation étoit mon mary, ce que sachant, elles ne vouloient pas me recevoir, au moins madame Dupuis, qui disoit à l'autre : Par Dieu, ma compagne, le cœur ne me dit rien de bon pour nous! Puisqu'elle est femme d'un Surgeon, elle s'entend avec ces médecins comme coupeurs de bourses en foire; il ne nous faut recevoir que des femmes d'artisans qui n'entendent rien à nos affaires. Elle me disoit (la dame Dupuis) que mon mary me devoit nourrir sans rien faire.

Après sa réception, Louise Bourgeois continua à pratiquer, et successivement passa des classes inférieures à la bourgeoisie, parvint jusqu'aux princesses, et fut choisie par la reine même pour l'assister dans ses premières couches, et l'aida, en moins de neuf ans, à mettre six enfans au monde. Ce ne fut point sans peine qu'elle parvint à l'honneur d'accoucher la reine, puisque déjà la dame Dupuis avait été choisie et agréée

par le roi pour remplir ses hautes fonctions. Ce fut à madame Conchini, depuis l'infortunée maréchale d'Ancre, que Louise Bourgeois dut cette faveur. Tout prouve en effet qu'elle était digne de remplir les nobles fonctions qui lui furent confiées; car elle montra, à la naissance du Dauphin, autant de fermeté, de présence d'esprit et de caractère que d'habileté. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici toutes les circonstances de cet événement qu'elle fait connaître dans la deuxième partie de son ouvrage, qui a pour titre : *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruit, fécondité, accouchement, et maladies des femmes et enfans nouveau-nés.*

L'ouvrage de Louise Bourgeois, dont il y a plusieurs éditions, parle de diverses espèces d'accouchemens terminés de la manière dont l'enfant se présente. Ce qu'elle dit des fausses couches prouve une grande sagacité; les signes de la grossesse y sont exposés avec beaucoup de précision; enfin, cet ouvrage est écrit avec une franchise et une ingénuité qui ne permettent pas de douter que l'auteur n'y ait mis tout ce qu'on pouvait savoir de son temps.

La plus grande obligation qu'ait l'art des accouchemens à Louise Bourgeois, c'est d'avoir enseigné à remédier aux pertes qui arrivent sur la fin de la grossesse et qui sont causées par le décollement de quelques points du placenta; c'est à elle qu'on est redevable de cette découverte. Il est étonnant que la multitude d'écrivains qui ont paru depuis Bourgeois ne lui aient point fait honneur de cette découverte. Il semble pourtant que ce qu'elle a dit à ce sujet valait bien la peine qu'on en parlât. « Quand une femme, dit-elle, chap. V, a » une perte de sang démesurée sur sa grossesse, dont elle

» tombe en défaillance, il faut venir à l'extraction de l'en-  
 » fant avec les mains. Cela fut fait en la femme d'un con-  
 » seiller de la cour du parlement, laquelle étoit grosse de six  
 » mois. Son enfant vécut deux jours. Elle a porté d'autres  
 » enfans depuis; les médecins recongnurent que si on eût dif-  
 » féré une heure, la mère et l'enfant étoient morts; moi, cong-  
 » noissant que le flux de sang n'est entretenu que par la  
 » grossesse, l'ayant vu cesser aussitôt que la femme a été  
 » accouchée, je mis cette pratique en avant, laquelle j'ai  
 » congnie trop tard, à mon gré, pour la conservation de ma-  
 » dame d'Aubray, madame la duchesse de Montbazon, etc.»

Louise Bourgeois ne possédait pas seulement toutes les con-  
 naissances qu'on avait droit d'exiger des personnes qui exer-  
 çaient l'art des accouchemens, mais encore la littérature ne lui  
 était pas étrangère. Sans être poète, elle a placé à la tête de  
 son livre quelques pièces de vers dans le genre marotique,  
 qu'on lit avec plaisir, de même que tout son livre. Rien de  
 plus touchant, de plus moral que l'instruction à sa fille, qui  
 se destinait aussi à la profession de sage-femme. Qu'il nous  
 suffise de rapporter quelques-uns des préceptes que renferme  
 cette instruction véritablement curieuse sous le rapport des  
 principes et de la diction. « Je vous dirai donc que toute per-  
 » sonne de jugement ne doit ignorer ce qui est bon.... Je vous  
 » exhorte de vous rendre soigneuse de tout ce qui est du vostre...  
 » Je vous dirai, afin que vous suiuiiez mes préceptes, que vous  
 » êtes enfant de famille..., que le corps entier de la médecine  
 » est dans nostre maison.... Apprenez jusqu'au dernier jour de  
 » vostre vie, et pour ce faire facilement, il faut une grande hu-  
 » milité, car les personnes orgueilleuses ne gagnent pas le cœur  
 » de ceux qui sauent des secrets... Je vous dirai que ce que vous

» avez entrepris est de merveilleuse importance , et qu'en cet  
 » art il y a deux chemins à tenir , l'un pour se sauuer , l'autre  
 » pour se damner. Celles qui ont faict le mal et ceux qui en  
 » cherchent le damnable remède sont cruellement méchants ;  
 » mais c'est toute autre méchanceté à celles qui , n'étant aucu-  
 » nement engagées dans cette affaire , pour de l'argent tuent le  
 » corps et l'ame d'un enfant. Lorsque vous serez appelée en  
 » une maison , fussent les plus pauvres gens du monde , seruez-  
 » les de mesme affection que si vous en deuiez receuoir grande  
 » récompense... Je vous dirai encore , ma fille , qu'il ne faut  
 » point vous estonner de voir mépriser l'état de sage-femme ,  
 » ny que cela vous refroidisse d'en rechercher les perfections ,  
 » lesquelles sont incompréhensibles à celles qui les méprisent ,  
 » ny ne vous estonner si vous voyés en cet estat des personnes  
 » si indignes du nostre ; cela n'amoindrit le savoir ny l'hon-  
 » neur de celles qui le méritent. Cela vient que ceux qui les  
 » reçoquent pour de l'argent , sont comme les hostelliers de  
 » village qui attachent des asnes et des rosses avec de bons  
 » cheuaux... Ne vous estonnez jamais de rien si quelque chose  
 » ne va pas bien , car l'épouvante trouble les sens... Il se trouue  
 » bien peu de femmes qui affectionnent leurs sages-femmes  
 » comme elles faisoient le temps passé , que quand les sages-  
 » femmes mouroient , elles en menoient grand deuil ; mainté-  
 » nant plusieurs s'en seruent comme d'une femme de ven-  
 » dange... Vous irez en des maisons où il se trouve des per-  
 » sonnes qui fournissent à la maîtresse de la maison des lunettes  
 » qui font voir ce qui n'est point , prenés-y bien garde , cela  
 » ne vous coûte rien qu'un peu de soin.

Cette instruction de Louise Bourgeois à sa fille est un système de conduite dicté par un esprit bien au-dessus du

vulgaire. C'est un tableau fidèle de sa profession, qui prouve évidemment qu'en fait de morale pratique, au XVI<sup>e</sup> siècle, le monde était ce qu'il est aujourd'hui. A part quelques formules bizarres et le conte de l'oie et de la chienne, le livre de Louise Bourgeois est instructif, plein d'intérêt, et une œuvre de bonne foi. La dignité avec laquelle cette femme célèbre exerça sa profession, son savoir et son habileté, lui méritèrent tout ce que la société accorde aux personnes supérieures; à la ville comme à la cour elle fut honorée et estimée. En témoignage de reconnaissance, pour lui donner une marque de sa confiance et de son estime, la reine Marie de Médicis la décora du chaperon de velours. C'est la première accoucheuse qui obtint cet insigne honorifique; car les deux sages-femmes de Catherine de Médicis n'avaient porté que le collet de velours et la chaîne d'or. A la naissance de son sixième enfant, Henri IV fit une pension de trois cents écus à Louise Bourgeois et pourvut d'une charge chacun de ses deux fils.

Quelques sages-femmes, après avoir lu la deuxième livraison de ce Recueil, ont trouvé hors de propos que nous ayons parlé si longuement de Louise Bourgeois, de la première accoucheuse de son siècle; il en est même qui, sous le rapport du savoir, la mettent bien au-dessous des sages-femmes les plus vulgaires de notre époque. Ces réflexions de mauvais goût, qui dénotent autant d'ignorance que d'absurdité, ne sauraient appartenir aux personnes qui les ont exprimées; elles ont été insinuées, comme tant d'autres que nous ne relèverons point, par quelques-uns des antagonistes nés des sages-femmes, qui, depuis l'annonce et l'apparition de cette Biographie, n'ont rien épargné pour déprécier un

travail dont le but est de rehausser la seule profession dont les femmes soient en possession. Pour faire justice des réflexions qu'expriment quelques dupes à l'égard du livre de Louise Bourgeois, il suffira de placer ici comme preuve de la haute idée qu'on avait de son mérite, le sonnet qu'à l'intention de l'auteur composa un poète de son temps, S. Hacquin :

Que n'ay-ie maintenant ainsi que je desire,  
D'un Desportes mignard le langage affecté,  
Que ne suis-ie un Ronsard, ou bien que n'ay-ie esté  
Sur le mont d'Helicon où Phœbus se retire ;

Afin qu'ayant appris la façon de bien dire,  
Plein de sainte fureur et de divinité,  
Je puisse ce jourd'huy à toute éternité  
Marier tes vertus aux chansons de ma lire.

Muses, modérez-vous, n'aspirez point si haut,  
N'imitiez point celui dont l'effroyable saut  
Eternise son nom par une chute étrange.

Vous ne possédez rien digne de son autel ;  
Pour louer cette Dame et son œuvre immortel,  
Il faut l'esprit d'un Dieu et la plume d'un ange.

Le monde en général ne fut jamais trop généreux envers les sages-femmes ; il fallait donc que Louise Bourgeois fût bien supérieure à celles de son temps pour mériter de telles louanges. Ce qui prouve qu'elle n'était point simplement une matrone habile, mais encore une femme lettrée, ce sont les diverses épîtres qui se trouvent en tête de ses livres, adressées à plusieurs grandes dames et à plusieurs médecins de son temps.

**BOURSIER (madame).** Voyez DUCOUDRAY.

BRETON (MARIE-MAGDELAINÉ FOURNIER, madame). Maîtresse sage-femme à Paris, célèbre par son grand commerce de biberons et de bouts de seins, qu'en vertu d'un brevet et d'un privilège spécial elle a fabriqués et vendus long-temps à l'exclusion de toute concurrence. Les biberons de madame Breton ne diffèrent de ceux connus avant les siens que par le pertuis capillaire dont ils sont munis; disposition qui permet à l'air de s'introduire dans la fiole au fur et à mesure qu'elle se vide par la succion de l'enfant. Les bouts de seins ou mamelons artificiels se composent d'un pavillon en buis ou en ivoire garni d'une tétine de vache préparée. Les appareils de madame Breton, propres à l'allaitement artificiel, à part quelques inconvénients, sont bien confectionnés et peuvent être d'un grand secours en beaucoup de cas.

Contrairement à l'opinion vulgaire, l'idée des bouts de seins fabriqués avec la tétine de vache n'appartient pas à madame Breton; c'est un larcin fait à plusieurs auteurs dont elle a su faire son profit. Depuis plus d'un siècle la tétine de vache a été recommandée par les médecins de tous les pays; et l'on s'en est servi soit à l'état naturel, soit préparée par des procédés non décrits, soit à l'état de chamoisé ou parcheminé. Madame Breton qui n'a fait qu'imiter les procédés de Millot, de Morel de Colmar, de Desgranges de Lyon, et de Fréteau de Nantes, a eu aussi ses imitateurs, et a soutenu contre eux plusieurs procès pour défendre son privilège; MM. le comte de Perrochelle et Paque ont été attaqués par cette dame, pour avoir préparé des bouts de sein avec des tétines de vache. Toutes les recherches et tous les efforts d'un grand nombre de philanthropes et de spéculateurs n'ont pu encore faire disparaître les inconvénients des bouts de

seins de tétines de vache, et quelque soit le mode de préparation qu'on leur fasse subir, ils contractent toujours une odeur putride qui repousse les enfans.

Il importait beaucoup de trouver une substance plus convenable que la tétine de vache pour la fabrication de ces instrumens ; et M. Darbo y a suppléé en employant le liège, qui a une consistance plus convenable, qui est de plus longue durée, sans odeur, bien moins cher, et d'un emploi plus facile : dans tous les cas les enfans le prennent et s'en accommodent mieux. Les biberons de madame Breton et ceux de M. Paque laissaient aussi beaucoup à désirer ; M. Darbo a su encore obvier à tous les inconvéniens que présentaient ces instrumens. Sous tous les rapports enfin, les biberons et les bouts de seins de ce mécanicien méritent la préférence sur les mêmes objets fabriqués avant lui.

Avant les ingénieuses combinaisons de M. Darbo, madame Breton était seule possesseur du privilège de vendre des bouts de seins ; force était d'en passer par les prix qu'elle avait établis, souvent au-dessus des moyens de beaucoup de personnes : et par cela même combien de parens n'ont pas été empêchés de conserver leurs enfans ? Nous demanderons maintenant si le fisc avait le droit de vendre ce qui était du domaine public et de priver la société entière d'un de ses moyens de conservation, en interdisant la concurrence ? N'est-ce pas un attentat à l'humanité que d'avoir arrêté et condamné les vues bienfaisantes du comte de Perrochelle et d'avoir paralysé les projets de quelques autres philanthropes qui se proposaient de mettre l'allaitement artificiel au rabais, de réduire le prix des bouts de seins à 10 centimes au lieu de 5 francs que les faisait payer madame Breton ? Es-

pérons enfin que tout ce qui est du domaine de la santé et de la conservation des individus cessera bientôt d'être l'objet de privilèges inhumains, et qu'un gouvernement mieux éclairé encouragera utilement les auteurs d'améliorations et de découvertes importantes au lieu de leur fournir des élémens de ruine et des sujets de scandale. Madame Breton méritait bien qu'on l'encourageât pour avoir préconisé et retiré de l'oubli un procédé que tous les pays, la France exceptée, avaient adopté; mais devait-on sacrifier à la fortune privée de cette dame les plus chers intérêts de la société? Le public, aujourd'hui, à qui des fabricans de biberons et de bouts de seins va-t-il donner la préférence? Hier c'était le tour de madame Breton, parce qu'elle a publié que les bouts de seins de son invention sont préférables à tels autres préparés avec le tan ou la chaux, substances dangereuses; ou bien à ceux-ci fabriqués avec le liège, dont l'inconvénient est de durcir les gencives, d'empêcher la dentition. La contre-partie, à son tour, dira demain que les instrumens de madame Breton sont pernicieux, et qu'ils occasionent le muguet chez les enfans. De ces débats que soulève la plus dégoûtante cupidité, et de ces misérables manœuvres, il faut tirer cette conclusion fâcheuse, que les privilèges fiscaux ne sont trop souvent qu'une source de débats interminables.

CAILLET (mademoiselle VICTOIRE-ADÉLAÏDE), née à Paris en 1805, élève de la Maternité, aux frais du département de la Seine, reçue maîtresse sage-femme en 1826. A la distribution des prix de cette même année, le jury médical, à l'unanimité, décerna à mademoiselle Caillet le premier prix consistant en une médaille d'or. Si la célébrité était toujours

la conséquence du mérite, elle serait justement acquise à mademoiselle Caillet ; mais telle condition qu'assigne la fortune est souvent un obstacle à l'élévation. Indépendamment d'une éducation solide dont elle est pourvue, mademoiselle Caillet possède encore les langues anglaise et italienne aussi bien que la sienne propre. Tel maître dans son art a eu recours maintes fois à l'élève pour avoir le sens et même des traductions de longue haleine, d'ouvrages anglais ou italiens. Mademoiselle Caillet, aujourd'hui madame \*\*\*, exerce à Chantilly sa profession qui pour elle est devenue toute d'humanité.

**CHARRIER (MAGDELAINÉ-EDMÉE-CLÉMENTINE HUCHERARD, madame)**, née à Paris en 1797, maîtresse sage-femme, élève de la Maternité de Paris, et particulièrement celle de madame Lachapelle. Madame Charrier a été appelée à la profession de sage-femme par une circonstance dont il est bon de parler dans ce travail. Dès l'année 1812 le conseil général des hospices dans sa prévoyance tutélaire se préoccupait de la pensée que madame Lachapelle, sage-femme en chef de la Maternité, qui déjà comptait beaucoup d'années de service, devait faire choix d'une élève qu'elle instruirait et rendrait capable de satisfaire aux vues de l'administration, et digne de la remplacer, lorsqu'un jour l'âge, les infirmités ou le besoin d'une vie moins laborieuse la forceraient à se démettre de ses fonctions. M. de Labonnardière, membre du conseil des hospices et chargé de la surveillance immédiate de celui de la Maternité, crut devoir en conférer avec madame Lachapelle qui accueillit avec la grâce qui lui était habituelle la proposition de l'administration, déclara même



qu'elle songeait depuis long-temps à faire choix d'une survivante, mais que ce choix lui paraissait assez difficile; qu'elle désirait que l'élève qui lui serait confiée fût jeune afin de pouvoir la former à son gré, et surtout qu'elle pût allier à l'intelligence propre à l'étude approfondie de l'art des accouchemens une éducation convenable pour soutenir la dignité de l'emploi qui un jour pourrait lui être confié. Madame Lachapelle désigna comme capable de réaliser ses espérances et celles de l'administration mademoiselle Hucherard, fille de l'agent de surveillance de la maison. L'administration des hospices fit connaître ce choix à la famille de cette demoiselle qui accepta cette honorable proposition. Mademoiselle Hucherard commença donc l'étude des accouchemens sous la direction immédiate de madame Lachapelle qui non-seulement fut dès-lors sa maîtresse et son guide, mais conçut encore des sentimens de mère pour son élève qu'en retour elle s'attacha par les liens du plus profond respect et de la plus tendre amitié.

En 1813, mademoiselle Hucherard fut nommée élève de l'école d'accouchement par le conseil général des hospices; en 1815, à la distribution des prix, elle reçut le premier prix de l'école, consistant en une médaille d'or. Par un arrêté du conseil des hôpitaux de la même année, elle fut nommée élève principale de l'école d'accouchemens, titre qui ne s'accorde qu'à l'expérience et au savoir éprouvé. Dès-lors mademoiselle Hucherard fut appelée non-seulement à remplacer au besoin dans ses fonctions la sage-femme en chef, mais chargée d'une partie de l'enseignement, de la répétition des leçons théoriques et pratiques du professeur Dubois et de madame Lachapelle, et de la direction des soins cliniques. C'est ainsi

qu'après dix ans d'expérience et de services à la Maternité, mademoiselle Hucherard, lorsqu'il fut question de remplacer madame Lachapelle, se trouva privée d'une sorte de patrimoine que lui avait légué sa maîtresse et dont elle devait être mise en possession, lorsque l'établissement deviendrait veuf de son illustre directrice. Depuis le 4 octobre 1821 jusqu'au 27 mai 1822, mademoiselle Hucherard fit l'*intérim* de sage-femme en chef et demeura seule chargée de tout le service de l'hospice. Comme directrice et institutrice de la Maternité, mademoiselle Hucherard ne fut jamais au-dessous de son emploi ; son zèle éclairé, son activité avaient, à la grande satisfaction de l'administration, comblé le vide laissé par la mort de madame Lachapelle.

Cependant cette prévoyance tutélaire de l'administration des hospices ne tourna point au profit de mademoiselle Hucherard. Son âge n'étant point en rapport avec les fonctions imposantes de sage-femme en chef, fut la seule raison qui empêcha qu'elle n'obtint la préférence. Si madame Charrier n'a point succédé à madame Lachapelle dans les hautes fonctions de sage-femme en chef de la Maternité, elle a mérité au moins de la remplacer dans le monde où par des succès elle honore sa profession autant qu'elle sait la faire respecter.

**CHARONNE** (la dame). Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles les femmes bien-nées ne dérogeaient point en embrassant la profession de sage-femme. La dame Charonne était fille d'Ambroise Paré, premier chirurgien de son siècle, encore plus par ses connaissances que par ses dignités, quoique suc-

cessivement il ait été chirurgien de Henri II, François II, Charles IX et de Henri III, et même l'ami de ce dernier qui le préserva des massacres de la Saint-Barthélemy en l'enfermant dans sa chambre, disant qu'il n'était pas raisonnable *qu'un tel homme qui pouvait servir à tout un petit monde fût ainsi massacré.*

Le fille d'un tel père ne pouvait qu'honorer sa profession et posséder toutes les connaissances qui constituaient à cette époque l'art des accouchemens. Guillemeau cite souvent la dame Charonne, loue son habileté et lui attribue les plus nobles qualités de l'ame. Ce chirurgien fameux, ce juste appréciateur du savoir, parle d'une manière toute particulière de la dame Charonne et des talens qu'elle déploya à l'occasion d'un accouchement laborieux d'une demoiselle Simon. Que de trésors sont perdus, non pour l'histoire, mais pour la gloire de la profession de sage-femme! On a peine à comprendre que nos chroniques nationales se taisent sur le compte d'une multitude de femmes qui se sont dévouées à l'humanité, au bonheur de la société et à la sécurité des familles, et qu'elles aient donné tant de pages à l'immoralité, aux vices les plus monstrueux, la prostitution, la trahison et l'assassinat.

CHEVET (la dame), sage-femme jurée à Paris en 1750. Levret, Pusos et Nihell, citent souvent cette sage-femme, leur contemporaine. A l'occasion d'un accouchement funeste qui se présenta dans le cours de la pratique de la dame Chevet, Levret examina un point de doctrine qui de nos jours est loin d'être parfaitement éclairci, bien que les indications pratiques qui s'y rattachent aient

été déterminées rigoureusement. Nous voulons parler du décollement du placenta. Quand cet accident est la cause immédiate des hémorragies utérines qui surviennent à la fin de la grossesse, quelles sont les circonstances de ce décollement ? Il peut y avoir décollement sans déplacement et décollement avec déplacement. Le diagnostic de l'un et de l'autre cas devant régler la conduite à tenir, il importe donc beaucoup de les déterminer. Le premier cas est plus fréquent, et de nombreux exemples nous en ont été transmis par Platner, Brunet, Hiester, Pusos, Portal et beaucoup d'autres ; le second, quoique rare et exceptionnel, aurait été observé par Lamotte, Peu, Moriceau et Viardel. C'est principalement lors de la présence du placenta à l'orifice de l'utérus, dans les cas d'hémorragie, que ces divers auteurs ne sont pas d'accord. Selon les derniers, très-souvent le placenta s'est détaché des points supérieurs postérieurs de la matrice et s'est précipité vers son orifice ; ainsi, d'après leur opinion, il y aurait déplacement de l'œuf et changement de position et de rapports des parties. Ce raisonnement porte tout-à-fait à faux. Ce mouvement de rotation ne pourrait avoir lieu qu'autant que l'œuf serait libre dans la matrice, et d'une forme parfaitement sphérique, ce qui n'est point ; et comme la capacité de la matrice et le volume de l'œuf tant que les eaux ne sont point écoulées, sont exactement en rapport immédiat ; l'œuf étant immobile, le placenta, en quelque point qu'il soit, ne peut donc point se déplacer pour venir se présenter à l'orifice de la matrice.

Lorsque le placenta se rencontre à ce même orifice, c'est que son implantation s'y est effectuée primitivement, et qu'alors au terme de la grossesse le décollement est inévita-

ble de même que l'hémorragie, l'un et l'autre phénomènes résultent alors d'un travail commençant. Du plus tôt au plus tard voici ce qui a lieu : tant que le col de la matrice reste fermé, tout se passe régulièrement ; mais, aussitôt que la dilatation commence, une partie de la surface externe ou adhérente du *placenta* est abandonnée, et cette partie devient d'autant plus grande que la dilatation est plus considérable ; comme cette dilatation continue, les adhérences du *placenta* au pourtour du col se rompent : de là l'hémorragie commençante, laquelle persiste et augmente en raison directe de la dilatation. Viennent ensuite les contractions de l'utérus, qui poussent les eaux sur la partie du placenta qui n'a plus d'appui, font poche à l'ouverture du col, et en imposent souvent aux accoucheurs et aux sages-femmes peu expérimentés. Tel fut le cas où se trouva la dame Chevet.

Levret dit à cette occasion que le *to mentum* faisait saillie, de sorte que la sage-femme croyait à une môle vésiculaire. Le même auteur ajoute que vainement il chercha le point du décollement, bien qu'il admette ici décollement véritable. Pour nous, le décollement n'existe point, mais il y a rupture des adhérences du pourtour du col au placenta.

En telle occurrence, l'accouchement devint-il rigoureusement nécessaire, l'indication la plus rationnelle est de percer les membranes à travers le placenta, pour faire écouler les eaux ; l'accouchement ou l'expulsion de l'enfant peut ensuite être abandonné à la nature, ce qui ne se fait jamais attendre plus de 12 à 24 heures. C'est en procédant de la sorte qu'on remédie à l'hémorragie et qu'on prévient une foule d'accidens consécutifs à des manœuvres violentes et de longue durée. Les auteurs de nos jours ne se sont peut-être

pas assez étendus sur cette série de questions de doctrine.

**CLAVÉ** (CHRISTINE la dame), sage-femme à Paris au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque l'enseignement de la pratique et même de la théorie des accouchemens appartenait principalement aux femmes. Elisabeth Nihell nous dit, dans son *Traité sur les accouchemens*, que les *apprentifs* chirurgiens accoucheurs, touchés sensiblement des défauts qui se trouvaient dans la manière d'opérer des hommes, s'adressaient de préférence à des maîtresses sages-femmes pour faire leur apprentissage. La dame Clavé fut une des sages-femmes de son temps qui se livrèrent le plus à l'enseignement de l'art des accouchemens. Quantité d'étrangers allemands, écossais, irlandais, portèrent dans leur pays les fruits qu'ils avaient recueillis aux leçons et aux cours que la dame Clavé faisait rue Macon-Saint-André-des-Arts.

**CLÉOPATRE**, reine d'Égypte. En plaçant ici le nom de Cléopâtre, nous cédon's à l'autorité de la plupart des historiens de l'antiquité; car avec quelques critiques nous doutons que cette femme se soit rendue dans l'art de guérir aussi célèbre que quelques auteurs l'ont prétendu. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de positif, c'est que divers écrits sur la médecine ont été publiés sous le nom de Cléopâtre. On est autorisé à penser que ces mêmes écrits sont de la reine d'Égypte, puisqu'elle dit elle-même dans la préface qu'elle est sœur d'Arsinoë : l'histoire en effet dit qu'elle avait une sœur de ce nom. *L'Harmonia Gynæceorum* de Wolfius, publié à Bâle en 1566 et 1586, renferme un abrégé d'un livre sur les maladies des femmes attribué à Cléopâtre. Dans ce

même ouvrage se trouve la description d'un *pessaire* proposé contre les fureurs utérines, pour les tumeurs de la vulve, ce qui veut dire chute de la matrice; il est aussi question de plaies et d'ulcères de ces parties, de quelques symptômes précurseurs de l'accouchement, et d'un *métrocèle* dans le plis de l'aîne. Galien qui vivait deux cents ans après cette fameuse reine, en conseillant de consulter ses écrits, rapporte diverses compositions concernant l'ornement et l'embellissement du corps qui sont tirés des livres d'une Cléopâtre.

**COUTENCEAU** (MARGUERITE GUILLOMANCE, madame), fondatrice et sage-femme en chef de l'hospice de la Maternité de Bordeaux, née à Clermont-Ferrand en 1753, nièce, élève et survivante de Marguerite Dutertre-Ducoudray, morte à Paris en 1825.

Il est des familles dont l'heureux privilège est de se perpétuer pour la consolation de l'humanité et les plus chers intérêts de la société. Quel sujet de réflexions pour l'homme juste qui compare froidement les actes de l'esprit humain, qu'on pourrait si souvent appeler des caprices du sort! Quel est donc le génie secret qui pousse les hommes à élever des autels à des foudres de guerre, aux destructeurs de l'espèce humaine qui ne marquent leur passage que par le carnage et la désolation des peuples, qui ne laissent après eux que des désastres à réparer, quand on voue à l'oubli des âmes généreuses qui ont reçu du ciel la mission d'ouvrir les portes de la vie, de sécher les pleurs, d'adoucir les maux, et de rallumer le flambeau de l'espérance! Quand donc la vertu aura-t-elle ses ovations solennelles et ne sera-t-elle plus exclue des bénéfices temporels?

La famille Coutenceau a laissé des souvenirs précieux dans l'âme de ceux qui l'ont connue pour les services importants qu'elle a rendus à son pays. On pourrait même dire que tous ses membres ont un droit égal à notre reconnaissance. Une tante s'est rendue célèbre autant par son savoir que par ses bienfaits ; une nièce a dignement marché sur ses traces, et son époux a honoré la même profession ; un fils dont la perte prématurée a été vivement sentie par le corps médical, avait avant le temps payé le plus honorable tribut à la science et à l'humanité ; aujourd'hui une veuve avec des enfans, sans fortune, est tout ce qui reste d'une famille qui reflète un si bel éclat.

Un établissement des plus utiles, un hospice de la Maternité fut fondé à Bordeaux aux sollicitations et par les soins de Coutenceau et ceux de Marguerite sa femme, qui surent trouver parmi les démagogues de 94 des philanthropes assez éclairés pour apprécier l'importance et l'utilité d'un pareil projet et pour seconder les efforts généreux du couple Lucien. Cet établissement resta pour ainsi dire le domaine de ses fondateurs qui en eurent constamment la direction. Les vues grandes et le zèle à créer honorent l'homme sans doute ; mais il est d'autres services plus difficiles encore et plus méritoires : ce sont ceux que rend le désintéressement. Pendant la disette de 95, les hospices manquèrent des choses de première nécessité ; celui de la Maternité de Bordeaux fut longtemps soutenu et approvisionné aux frais de son directeur Coutenceau. Aussi ce bienfaiteur de l'humanité n'a-t-il vécu que pour léguer un nom cher et des souvenirs précieux à sa famille. Que de réflexions fait naître l'ingratitude des hommes et la partialité des gouvernans ! On ennoblit l'agioteur

et le maltôtier, on élève sur le pavois l'intrigue et l'opulence, on récompense le délateur, on accorde des privilèges à celui qui a trouvé des trésors dans la boue, et l'on oublie les descendants de ces hommes de bien dont le seul tort est de n'avoir point pensé à leur fortune.

C'est au profit de l'hospice de la Maternité de Bordeaux que la digne épouse de Coutenceau consacra ses veilles ; c'est dans l'intérêt de son pays qu'elle employa et son expérience et son instruction à former des élèves sages-femmes dont un grand nombre suivirent et suivent encore la même voie que leur avait tracée cette habile maîtresse. Madame Coutenceau, élève de madame Ducoudray sa tante, montra de bonne heure toutes les qualités qui lui étaient nécessaires pour soutenir la réputation et marcher sur les traces de sa tutrice. Ce furent ces mêmes qualités qui valurent à mademoiselle Guillomance, sur la demande de sa tante et de sa bienfaitrice, le titre de survivante par brevet du roi de 1774. Par le même brevet elle fut admise à jouir de la pension allouée à madame Ducoudray et à faire conjointement avec elle dans toute l'étendue du royaume des cours publics sur l'art des accouchemens. C'est dans le cours de cette mission et en séjournant à Bordeaux que mademoiselle Guillomance fut recherchée par Coutenceau qu'elle épousa. Madame Ducoudray étant morte, sa pension passa à sa nièce, et elle lui fut maintenue par un arrêté de la Convention nationale de 1793, et conservée jusqu'à son décès. En 1794, madame Coutenceau fut chargée conjointement avec son mari de la direction de l'hospice de la Maternité de Bordeaux. Dans cet établissement d'une réputation justement méritée, la mémoire de sa fondatrice sera toujours révérée, et l'on ne parlera ja-

mais de cet hospice sans que le nom de Coutenceau soit cité. Sous le titre d'*Instructions sommaires, théoriques et pratiques, sur les accouchemens, à l'usage des sages-femmes*, madame Coutenceau publia en l'an VI un ouvrage où les principes de son art sont exposés avec autant de méthode que de clarté. Cet ouvrage composé à l'intention de ses élèves est peut-être le seul rudiment qu'on puisse mettre entre les mains de celles qui commencent l'étude des accouchemens, le plus convenable à les former au langage de l'art obstétrical et à leur en faire connaître les élémens radicaux. Madame Coutenceau avait reconnu combien il y avait de perte de temps pour les élèves sans éducation première avant qu'elles fussent en état de lire avec fruit la plupart des Traités d'accouchemens; aussi sa méthode d'instruction, parfaitement d'accord avec son livre, était toute positive, et se réduisait à ce grand principe : de ne passer à une proposition subséquente que lorsque celle dont elle se déduisait avait été bien comprise. Les exercices publics de ses élèves étaient chaque année pour elle l'occasion des hommages les plus flatteurs, tant de la part de ses disciples et du public que de celle de l'administration locale. *L'Écho du Commerce de Bordeaux* ne manquait jamais d'en rendre compte dans les termes les plus touchans. Sa position moins encore que ses hautes qualités faisait rechercher madame Coutenceau; et toutes les personnes qui la connurent contractèrent envers elle une dette d'affection qui, chez ceux qui lui ont survécu, s'est changée en une dette de souvenir envers sa mémoire.

CYBÈLE. Les femmes enceintes chez les Romains invoquaient cette déesse dans leurs accouchemens et dans le

travail de l'enfantement. C'est la même que les Grecs appelaient Io. *Voy. Junon.*

**DAILLY** (MARIE-ANNE, mademoiselle), aide-sage-femme à l'hospice de la Maternité de Paris, née en 1811, à Neuville, département de la Meuse. Après sa deuxième année d'étude, mademoiselle Dailly obtint le premier prix de l'école, qui lui fut décerné à l'unanimité des suffrages. A la sollicitation de la sage-femme en chef, l'administration des hospices lui a conféré le titre de première aide-sage-femme, place qu'elle occupe depuis deux ans. Dans l'exercice de ses fonctions, mademoiselle Dailly a donné des preuves de connaissances solides et d'une grande habileté. Jeune et pénétrée de toute l'importance de son art, elle ne saurait s'arrêter dans une carrière dont l'aurore pour elle est si brillante.

**DELPECH** (madame THIBOU-MÉRY), née à Toulouse, sœur de feu Delpech, professeur de pathologie externe de la Faculté de médecine de Montpellier.

En 1806, mademoiselle Delpech entra comme élève à l'hospice de la Maternité de Paris, où elle se forma dans l'art des accouchemens. Indépendamment d'un premier prix d'étude qu'elle obtint à la fin de sa première année scolaire, elle eut encore à recueillir, en récompense de son zèle, des éloges et des mentions honorables. Après avoir passé plusieurs années dans cet établissement, où les souvenirs de sa présence se sont conservés, elle fut nommée à la place de sage-femme en chef de la Maternité de Toulouse, tant pour diriger le service matériel de cet hospice, que pour y

professer les accouchemens. Pendant douze années et plus, madame Delpech est restée chargée de cette honorable tâche; elle n'a cessé de s'en acquitter avec distinction, et a constamment justifié le titre d'élève de madame Lachapelle. Des devoirs d'épouse et de mère, devoirs qui n'étaient point compatibles avec la nature et les détails de ses fonctions, l'obligèrent de se démettre de celles-ci pour se livrer au libre exercice de sa profession.

L'importance des services peut suppléer à leur durée; c'est ce qu'on peut dire de ceux de madame Delpech qui par son zèle et ses lumières a placé l'établissement qu'elle a dirigé pendant douze années bien au-dessus de ce qu'il était à tous égards auparavant. Madame Delpech était alors libre et digne des suffrages des personnes de son art; on eut lieu de s'étonner de ne point la voir se mettre sur les rangs des postulantes, quand il fut question de pourvoir au remplacement de madame Lachapelle. Si, par modestie, cette vertu négative qui n'est utile qu'à l'incapacité d'autrui, madame Delpech fut empêchée d'aspirer à ce poste, elle est tout aussi blâmable que l'administration des hôpitaux le fut alors à son égard.

C'est peu en effet pour une conscience juste que son propre suffrage, puisque c'est le dernier qui doit faire pencher la balance; mais quand la gérance de nos institutions n'a d'autre fin que l'intérêt individuel, ce n'est plus le mérite ni le savoir qu'on y appelle, c'est l'ambition et les coteries qui l'emportent d'assaut. Il est des positions cependant qui offrent trop de compensations à l'oubli et à l'erreur pour qu'on ne doive point pardonner à l'un et à l'autre; telle est celle de madame Delpech qui, depuis quinze ans, est fixée à Ver-



sailles où elle recueille les suffrages les plus honorables que puissent obtenir le mérite et les succès pratiques.

**DESCHAMPS** (madame **EUPHROSINE-AGLAÉ PIERSON**), née à Nevers en 1802, fille d'un médecin distingué de cette ville. En 1820, mademoiselle Pierson fut envoyée par le département de la Nièvre pour faire ses études obstétricales à l'hospice de la Maternité de Paris. Les avantages d'une éducation première et d'heureuses dispositions naturelles aplanirent à mademoiselle Pierson les difficultés qui se rencontrent au début de la carrière des accouchemens. Les progrès rapides qu'elle fit dans la théorie de l'art Lucienien la firent remarquer de la sage-femme en chef, madame Lachapelle, qui ne tarda pas à se l'attacher, mais qui malheureusement ne fut pas témoin long-temps des succès de son élève.

A son deuxième cours, en 1822, mademoiselle Pierson obtint le premier prix de l'école, consistant en une médaille d'or. Cette même année un nouveau fleuron vint orner sa couronne; elle fut nommée adjointe à la sage-femme en chef madame Legrand, qui depuis peu avait pris possession du poste qu'elle tient aujourd'hui; et en cette qualité mademoiselle Pierson séjourna à la Maternité jusqu'en 1825. Alors elle fut nommée sage-femme en chef de la maison d'accouchement de Niort, où depuis cette époque elle n'a cessé, tout en instruisant et formant des élèves, de donner tous ses soins à cet établissement.

**DIAN** (**MARIE-LOUISE**, madame **BOUDET**), élève et ex-répétitrice de la Maternité de Paris; reçue maîtresse sage-

femme en 1821. Aux exercices de cette même année, madame Dian obtint un troisième prix consistant en une médaille d'argent.

Dès son début dans la pratique des accouchemens, cette dame a fait preuve de prudence et d'habileté dans une délivrance de trois enfans ou trijumeaux dont deux étaient organiquement réunis. Ce cas qui s'est présenté dans un premier accouchement n'a eu aucune issue fâcheuse pour la mère. Un des phénomènes congéniaux les plus curieux a été observé encore par madame Dian, le 30 juin 1830 : c'est une tumeur anévrysmale de la grosseur d'un œuf d'oie, à la fesse droite, que présentait un enfant né à terme. La rupture de cet anévrysme eut lieu au bout de quinze jours, et conséquemment la mort de l'enfant.

DIANE. Fille de Latone et sœur d'Apollon qu'elle aida à mettre au monde, en ce sens que de deux jumeaux, le premier qui sort facilita la sortie de l'autre. Plutarque dit qu'elle n'est autre que la Lune qui s'appelait *λοχεια* ou *Illytia*. Quoiqu'il résulte de tout ce que disent les auteurs grecs et latins, que la déesse qui présidait aux accouchemens était Lucine, soit que ce fût Junon, soit que ce fût Diane, cette dernière déesse cependant eut un culte particulier, et fut invoquée dans les accouchemens par les femmes grecques. Parmi elles c'était même une fête solennelle, de suspendre dans son temple une ceinture qu'on en avait retirée le jour de leur mariage pour la donner à leur mari. Apollonius de Rhodes ajoute encore, dans son poëme sur l'expédition des Argonautes, que les femmes accouchées consacraient une ceinture à Diane.

DUBOSCQ (MARIE-CAROLINE DUPÉCHÉ, madame). Sage-femme en chef de l'hospice de la Maternité de Bordeaux, née en 1794 à Jansy, département de l'Yonne.

Fort jeune encore, mademoiselle Dupéché commença ses cours à la Maternité de Paris et y remporta plusieurs prix. L'hospice de la Maternité de Bordeaux ayant ouvert un concours pour une place de chef de clinique, la jeune sage-femme se mit sur les rangs et obtint cette place à l'unanimité des suffrages. Lorsqu'il fut question de pourvoir au remplacement de madame Coutanceau, morte en 1825, un autre concours fut ouvert à cet effet, et mademoiselle Dupéché obtint le titre de sage-femme en chef, titre qu'elle honore autant par ses talens que par son zèle. Depuis sept ans que l'hospice de la Maternité de Bordeaux est confié à sa direction, il a subi d'importans changemens aussi favorables aux intérêts de l'humanité qu'à ceux de l'instruction, à laquelle se consacra heureusement madame Duboscq.

Au sein d'une grande ville, à la tête d'un service important, pourvue d'une éducation acquise de bonne heure, ayant puisé des connaissances solides à une clinique de démonstrations journalières, guidée dans ses études par des maîtres habiles, qui ont dû fortifier une vocation décidée pour ainsi dire à l'aurore de sa carrière, madame Duboscq, avec de tels avantages, ne peut manquer de payer un large tribut à son art. C'est avec cette espérance que nous appelons de tous nos vœux le résumé de son expérience et de ses observations. Il est temps que la science éclore sur d'autres points que ceux où l'ont placée les préventions; il est temps enfin que les esprits capables aient le courage de faire des cités qu'ils occupent autant de domaines scientifiques.

DUBUT (CATHERINE), sage-femme jurée de la ville de Paris, en grand renom sous les règnes de Henri III et de Henri IV, et contemporaine de Louise Bourgeois. Cette femme n'a rien écrit qui nous soit connu ; son nom ne s'est conservé que parce qu'il se trouve reproduit dans les Mémoires du temps, vu qu'elle avait près la cour de Marie de Médicis une coterie assez puissante, à la tête de laquelle se trouvait la marquise de Guercheville, qui chercha à la faire agréer par la reine pour sage-femme, selon l'usage d'alors.

DUCOUDRAY (ANGÉLIQUE-MARGUERITE LEBOURSIER). Sage-femme jurée de la ville et des faubourgs de Paris, agrégée à la Communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Clermont-Ferrand, née en ce dernier lieu en 1712, morte en 1789.

Marguerite Leboursier fut placée, jeune encore, comme *apprentie* dans l'art des accouchemens, chez la dame Bairsin, sage-femme renommée à Paris, qui l'instruisit dans la théorie et la forma à la pratique de l'obstétrique. Après plusieurs années d'étude et d'exercice sous la direction de cette patronne, elle obtint ses grades à Saint-Côme, le 26 septembre 1739 ; et, par jugement de police du 21 février suivant, le titre de jurée lui fut conféré.

Pourvue d'une éducation première et formée dans sa profession par des études régulières, Marguerite Leboursier se fit bientôt remarquer par ses succès et son instruction, et acquit la confiance publique qui la plaça non-seulement au premier rang de sa condition, mais au niveau des praticiens accoucheurs les plus famés.

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris était à peu près le



M.<sup>me</sup> DUCOUDRAY,  
*Sage-femme jurée du Châtelet de Paris,*  
née en 1714 , morte en 1789  
(*Biographie des Sage-femmes célèbres.*)

seul endroit de la France qui possédât des sages-femmes et même des chirurgiens habiles dans l'art obstétrical. L'enseignement de cet art manquait à peu près complètement partout ailleurs. Ses rapports et ses relations avec quelques personnages éminens valurent à la dame Ducoudray l'honneur plutôt que la faveur d'être brevetée et pensionnée par le Roi, à l'effet de répandre l'instruction par des cours et de former des élèves sages-femmes dans les provinces. Comme professeur habile et méthodique, elle fut appréciée aussi bien par les médecins que par les personnes du monde; les premiers suivirent ses cours, et y puisèrent des connaissances véritables. Nous voyons qu'en 1766 elle fut mandée et priée par les médecins de l'école navale de Rochefort, de faire, au profit de cette école, un cours théorique et pratique d'accouchement. Ces mêmes médecins au nombre desquels nous avons connu les Clemot, les Tardif, les Vivez, hommes supérieurs à tous égards, donnèrent à la célèbre accoucheuse des témoignages authentiques de la plus profonde estime et de la plus vive reconnaissance. Le premier de ces médecins a joui d'une célébrité justement méritée, en cet art même que lui avait enseigné la dame Ducoudray. Dans toutes les provinces du midi, dans celles du nord, de la Flandre et de l'Artois, pendant une longue suite d'années, elle répandit les connaissances utiles de son art. Ce que ne pouvait ce mode défectueux d'instruction, la dame Ducoudray l'obtenait par sa patience, son zèle, et surtout par sa méthode simple, claire et exacte. Aussi recueillait-elle partout les témoignages les plus honorables de la reconnaissance publique et ceux en particulier des hommes de l'art.

Peu de femmes de sa profession furent entourées de plus

d'estime et de considération. En rapport avec les grands de l'époque, elle ne profita de son crédit que pour faire et répandre le bien, sans jamais rien perdre de son indépendance. Necker, l'évêque d'Acqs, Laneuville, l'intendant Caumartin furent du nombre des personnes qui correspondirent le plus affectueusement avec cette femme de bien.

Madame Ducoudray s'éleva à la hauteur de son art comme praticienne et comme professeur. Esprit juste, elle indiqua de grandes choses à créer, utiles à la science, plus utiles encore à l'humanité. La fondation d'hospices de Maternité, dans beaucoup de grandes villes, lui est due. En 1786 elle demanda pour Bordeaux un établissement de ce genre qu'elle ne put obtenir. Ce que refusa la puissance monarchique, fut réalisé sous la puissance républicaine, en 1794, sur la demande de Coutanceau, élève et neveu de cette célèbre sage-femme.

La carrière de la dame Ducoudray ne se borna point à des devoirs d'humanité et à répandre l'instruction, elle sut encore mettre à profit sa longue expérience et la résumer dans un travail qui a pour titre : *Abrégé de l'Art des Accouchemens*. Ce livre, qui ne renferme que les règles principales de l'art, constitue la science première des élèves sages-femmes. Il paraît avoir été écrit, bien plus sous l'empire d'un sentiment de charité et de pitié, que sous l'influence et dans des vues d'amour-propre; comme le dit l'auteur dans son avant-propos, la compassion seule l'a rendu auteur.

La difficulté de se faire comprendre aux esprits accoutumés à ne rien saisir que par les sens, lui fit prendre le parti de rendre ses leçons palpables en faisant manœuvrer



M.<sup>me</sup> DUGÈS,  
*Sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris,*  
née à Paris, en 1730, morte en 1797.  
*Biographie des Sage-femmes célèbres.*

les élèves devant elle sur une machine qu'elle construisit à cet effet , qui représentait le bassin d'une femme , la matrice , son orifice , ses ligamens , un modèle d'enfant de grandeur naturelle ; en un mot un mannequin complet. Au dire de l'auteur , elle fut la première qui en France ait enseigné artificiellement la manœuvre des accouchemens. Quoi qu'il en soit , l'appareil imaginé ou perfectionné par madame Ducoudray fut approuvé par l'Académie de chirurgie , ainsi qu'on le voit par l'extrait des registres du 1<sup>er</sup> décembre 1758 , sur le rapport de Verdier et de Levret , nommés commissaires par la même Académie. Pour rendre plus sensibles les démonstrations des accouchemens par son ouvrage , l'auteur a ajouté à la 2<sup>e</sup> édition de 1777 des planches coloriées.

**DUGÈS (MARIE JONET, dame).** Sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris , née en 1730 , morte à la Maternité en 1797 , fille de dame Jonet , sage-femme jurée au Châtelet , mère de madame Lachapelle , et aïeule du professeur Dugès.

En 1775 , madame Dugès fut nommée sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu ; elle s'y établit et en remplit les fonctions avec distinction. Son zèle et son activité dépassèrent souvent les limites de ses fonctions comme sage-femme. De temps immémorial , avant 1793 , il n'y avait d'autre asile pour les pauvres femmes enceintes et en couches qu'une salle de l'Hôtel-Dieu , au-dessus de celle des blessés , insalubre par cela même , et trop petite pour le nombre de celles qu'on y recevait ; aussi elles y étaient entassées pêle-mêle ; plusieurs couchaient ensemble dans le même lit , et souvent par le fait de cet encombrement il y régnait des épidémies désastreu-

ses, qui, malgré tous les soins des médecins, en faisaient périr le plus grand nombre. Ce fut pendant le cours de ces épidémies meurtrières que madame Dugès déploya un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge, et qu'elle racheta de la mort un grand nombre de malheureuses, en secondant les vues de Doublet dans l'application du traitement spécial, réglé par cet habile praticien, touchant la fièvre des nouvelles accouchées, appelée si improprement *fièvre puerpérale*. Sollier de La Romillaie, médecin du même hôpital en 1782, dans un Mémoire qu'il lut en présence de la Faculté de médecine de Paris, se plut à rendre au dévouement de madame Dugès toute la justice qui lui était due, en reconnaissant les importans services qu'elle avait rendus à l'humanité et même à la science en expérimentant si heureusement la méthode de Doublet. Tant de services méritèrent à madame Dugès, plus encore à titre honorifique qu'à titre de récompense, une pension sur la cassette du roi Louis XVI, laquelle pension lui fut garantie par brevet, dont la teneur ajoutait encore au bienfait. Ce fut le baron de Breteuil qui, ayant fait ressortir dans un rapport le dévouement de madame Dugès, obtint cette faveur de la munificence royale.

Les inconvéniens qui résultaient de l'ordre de choses concernant le service des femmes en couches de l'Hôtel-Dieu, étaient trop évidens et trop graves pour ne pas éveiller la sollicitude d'un gouvernement qui s'était constitué pour les seuls intérêts du peuple; en 1794 on chercha les moyens d'y remédier, et l'on s'occupa de choisir un édifice salubre par sa situation et son isolement, et propre en même temps à l'instruction. Le Val-de-Grâce fut d'abord indiqué, mais ensuite on désigna définitivement la maison de Port-Royal,

aujourd'hui maison d'*accouchement*. Lorsque tout fut disposé et régularisé dans ce local par les soins de madame Lachapelle, madame Dugès sa mère s'y transporta et s'y établit comme sage-femme en chef. Dès lors on reçut des femmes enceintes, on y admit des élèves, et les leçons y furent continuées telles qu'elles se faisaient auparavant à l'Hôtel-Dieu.

Rendons hommage à cette femme de bien non-seulement pour ses actes de dévouement, l'étendue de son zèle et la réalité de ses services, mais encore comme institutrice. Quand toute sa carrière serait d'avoir formé l'éducation obstétricale de sa fille, qui s'est élevée au plus haut degré de la science des accouchemens, elle eût fait assez pour bien mériter de la postérité. Sans madame Dugès, notre époque compterait-elle une Lachapelle? Sans cette dernière compterions-nous aujourd'hui tant de sages-femmes recommandables par leur instruction et les services journaliers qu'elles rendent à l'humanité?

DUPUIS (la dame), sage-femme jurée de la ville de Paris, de grande réputation au XVI<sup>e</sup> siècle. On ne parlait que par elle, disent les chroniques du temps, *servant* (style de l'époque) les Dames et Princesses. Marie de Médicis, femme de Henri IV, étant sur la fin de sa première grossesse, il n'était question partout que du choix d'une sage-femme, *car c'était la principale pièce de l'accouchement agréé à la femme qui accouche*. Larivière et Dulaurens, médecins de la cour, furent d'avis de donner à la reine la dame Dupuis. Ce choix fut d'autant plus du goût du roi qu'il la *cognoissoit*, et que *l'ayant uue aux couches de la duchesse de*

*Bar sa sœur, la dame Dupuis uiuoit en grande liberté auprès de lui.*

Le roi partant pour Calais fixa le personnel qui devait accompagner la reine à Fontainebleau, où elle devait faire ses couches, et lui dit : « *Vous auez, ma mie, le seigneur Guide* »  
 » *uotre medecin ordinaire, monsieur Dulaurens uotre*  
 » *premier medecin, madame Dupuis uotre sage-femme.* »  
 La reine commença à branler la tête, et dit : « *La Dupuis! je* »  
 » *ne veux me servir d'elle. — Comment, ma mie, vous at-*  
 » *tendez mon departement pour me dire que vous ne*  
 » *voulez pas de madame Dupuis?* » En effet mesdames de Thou, Loménie, d'Elbœuf, de Nemours et Concini avaient si bien fait déjà, que la reine n'eût voulu pour tout au monde se confier à la dame Dupuis, lui ayant persuadé que cette dame était d'humeur *fâcheuse* et *querelleuse*, qu'elle était vieille et avait mal *servi* la duchesse de Bar. Le roi fut donc forcé d'en passer par ce que voulurent les dames qui composaient l'entourage de sa femme, et de les laisser maîtresses d'imposer une sage-femme de leur choix dans cette grave occurrence. Louise Bourgeois l'emporta. (*Voyez ce nom.*)

La dame Dupuis fut gravement *courouciée* de sa déconvenue; elle s'en prit aux médecins que le roi avait conseillés, Malescot, Hautin, La Violette, Ponçon, Dulaurens, ceux même qui l'avaient proposée d'abord, mais qui ne craignirent point de revenir sur leur choix quand ils virent qu'ils avaient affaire à un parti puissant qui en avait fait agréer une autre. Cette sorte de complaisance n'est point rare parmi les hommes de cour, bien moins encore parmi ceux qui ont l'honneur d'y figurer comme médecins; car bien

souvent ces derniers ne furent que des espèces de niais dont on se moqua, ou des compères avides à la curée.

**DUTERTRE.** (Voyez LAMARCHE.)

**ÉGÉRIE.** Il est à croire que c'est la même qui apparut à Numa Pompilius, et à laquelle les Latins départirent ensuite tant d'attributs; elle présidait aux accouchemens, ou du moins elle était invoquée comme divinité tutélaire dans cette opération.

**ÉLÉPHANTIDE.** Beaucoup d'auteurs ont cité une sage-femme athénienne de ce nom. Pline plus particulièrement dit qu'elle ne se faisait aucun scrupule de provoquer l'avortement. Galien ajoute qu'elle a écrit sur les remèdes abortifs et les fards. Nous croyons que cette Eléphantide est différente de celle qui s'est rendue fameuse par ses vers lascifs (priapées) qui faisaient les délices de Tibère et d'Elïogabale, dont Suétone et Martial ont parlé. Quoi qu'il en soit, on est donc autorisé à croire qu'il y a eu plusieurs Eléphantides, l'une qui aurait été sage-femme et auteur d'un livre sur l'embellissement du corps, et une autre qui aurait écrit des obscénités.

**ELPINICE.** Célèbre Athénienne, fille de Miltiade vainqueur de Darius et sœur de Cimon. Selon Plutarque, elle n'aurait pas eu seulement la science de la philosophie en partage, mais encore elle se serait élevée bien au-dessus des autres femmes de son siècle par son dévouement et son habileté à soulager l'humanité souffrante. Un dévouement de ce genre dans l'antiquité n'excluait point, comme on le sait, les services dus à celles qui se trouvaient dans les douleurs de l'enfantement. Nul doute qu'Elpinice n'ait considéré ces mè-

mes services comme les devoirs les plus impérieux envers son sexe, autant par pitié que par amour de la patrie, puisque chez les Grecs la fécondité était considérée comme une vertu essentielle, et que cette vertu était honorée par toute sorte de soins et d'égards.

**EUGÉNIE.** Les esprits versés dans la connaissance des mœurs de l'antiquité, sont disposés à croire avec Platner, *De arte obstetricâ veterum*, que parmi les êtres fictifs qu'invoquaient les femmes enceintes ou en couches, il y en avait qui n'étaient que la survivance de la mémoire de celles qui s'étaient distinguées de leur vivant dans l'art des accouchemens, et qui après leur mort ont été déifiées, car telle était la coutume des temps reculés. Au commencement du travail de l'enfantement, c'était Eugénie qu'on invoquait. Arnobe l'ancien, nous dit (*adversus gentes, Lib. III*) : La femme quittait son manteau, on lui environnait la tête de bandelettes, et elle s'asseyait pour se mettre en travail ; alors elle faisait des vœux à Eugénie.

**FRANÇOISE** (la dame), sage-femme de Catherine de Médicis. Quoique jeune, déjà en grande réputation, la dame Françoise assista cette princesse lorsqu'elle devint mère, pour la première fois, après dix années de mariage. Cette fécondité tardive, ou mieux cette prétendue guérison de stérilité attribuée à la science de Fernel, n'est rien moins que prouvée, puisque Plancy qui fait l'éloge de ce médecin, Brantôme dans ses Mémoires, et Pierre de l'Etoile qui a écrit dans le secret du cabinet, ne rapportent rien qui soit en faveur de cette opinion.

Si véritablement Catherine de Médicis cessa d'être stérile par les secours de la médecine, ce serait par un miraculeux secret qu'il faudrait attribuer à la dame Françoise et non à Fernel; et cette princesse l'aurait mis à profit par les conseils de la dame de Gondy, la même qui fut à son service et qui eut la charge de nourrir tous ses enfans. Ce serait aussi à la recommandation de celle-ci que la dame Françoise aurait été agréée par Catherine. Il est des secrets qui de femme à femme se transmettent plus facilement et qui commandent plus de confiance. Comme on savait que Fernel avait été médecin de Henri quand il n'était que dauphin, puis son premier médecin lorsqu'il fut roi, on aima mieux lui attribuer qu'à tout autre cette guérison de stérilité, et publier ensuite que la considération et la confiance du roi pour ce médecin étaient la preuve du service qu'il avait rendu au prince et à l'État. Un tel service en effet ne serait-il pas encore aujourd'hui préventivement au-dessus du mérite d'une femme? Quoi qu'il en soit, les chirurgiens de ce temps faisaient grand cas de l'expérience de la dame Françoise. Son diagnostic dans les cas de grossesse réelle ou équivoque était au-dessus de celui de tous les praticiens d'alors. Marchand fils, célèbre accoucheur, le même dont Henri IV disait : *Cet homme de Paris qui accouche les femmes*; Guillemot, Piètre et une foule d'autres appelaient souvent en consultation cette sage-femme. La dame Françoise forma dans son art un grand nombre d'élèves de l'un et de l'autre sexe. Son ministère tout-à-fait désintéressé était plutôt pour elle une sorte de sacerdoce qu'une profession de lucre et d'intérêt personnel.

GARNIER (ROSE-ZOÉ-STÉPHANIE, mademoiselle), née

en 1806 à Barfleur, département de la Manche. En 1828, admise comme élève à la Maternité de Paris, aux frais du département de la Seine, mademoiselle Garnier mit à profit tous les élémens d'instruction réunis dans cet établissement. A sa deuxième année d'études, le premier prix d'accouchement, le deuxième prix d'observations cliniques, le deuxième de vigilance clinique, le premier de vaccine et celui de bonne conduite lui furent décernés. Toutes ces récompenses et ces mentions honorables valurent à mademoiselle Garnier le titre de première aide de la sage-femme en chef, madame Legrand, qui trouva dans le zèle et l'habileté de son élève toutes les garanties suffisantes pour confier à sa prudence et à son habileté même les cas pratiques les plus graves.

Depuis quatre ans se livrant à l'exercice de son art au sein de la capitale, mademoiselle Garnier doit y attendre tous les succès que promettent des connaissances solides et un fonds d'instruction bien supérieur à la plupart de ses émules. Ne nous faisons pas illusion cependant, il reste trop peu de moyens aux femmes de sa profession de se faire connaître et d'appeler sur elles-mêmes des suffrages d'encouragement. L'état secondaire d'une profession de premier ordre ne leur permettant point de prendre l'initiative, ni d'avoir recours aux auxiliaires de la publicité, il ne reste donc à celles qui veulent honorer leur profession que les chances trompeuses des circonstances. Il en sera ainsi tant que les sages-femmes ne constitueront point une corporation homogène représentée par celles qui sont en état de faire ressortir le relief de leur propre condition, et tant qu'elles se soumettront volontairement ou par un calcul malentendu au despotisme médical. Dans toutes les institutions, même dans la société

exerçant leur ministère, nulle part les sages-femmes ne sont affranchies du contrôle scientifique; leurs actions même en dehors de ce contrôle sont justiciables de l'opinion publique.

Le gouvernement de 1833, voulant placer à Blaye une sage-femme pour assister la duchesse de Berry, en fit la demande à la Faculté de médecine de Paris qui désigna mademoiselle Garnier. Cette mission a été remplie avec autant de discrétion que de dignité.

**GAUCOURT** (dame de). Au moyen-âge les femmes des premières conditions ne dédaignaient point de faire l'office de matrones, ce qui autorise à croire que celui de ventrière ou d'accoucheuse de profession n'était point dévolu exclusivement aux femmes de basse extraction. L'importance des services ou des fonctions des unes et des autres se tirait moins du mérite que du rang des personnes auxquelles ces mêmes fonctions s'appliquaient.

Soit accidentellement, soit habituellement, la dame de Gaucourt a rempli le ministère de matrone. Assistée de la dame de Vienne (*voy. ce nom*), de la reine de Sicile Iolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, elle fut chargée par ce monarque de visiter Jeanne d'Arc, dite Pucelle d'Orléans, afin de constater sa virginité. Dans l'opinion de ces temps, dit Froissart, le démon ne pouvait contracter un pacte avec une vierge; et Jeanne trouvée telle, tout soupçon de magie et de sortilège s'évanouissait. Ainsi les dames de Gaucourt, de Vienne, Iolande, matrones très-expertes, à ce que nous devons croire, contribuèrent par leur déclaration officielle, qui fit cesser toute incertitude, à chasser les Anglais

d'Orléans et à affermir la couronne de France sur la tête de son galant monarque.

**GENETA.** Plutarque, dans ses questions romaines dit que, pour l'heureuse délivrance de l'enfant, les peuples du *Latium* immolaient un chien à cette déesse, comme les Grecs l'immolaient à Hécate. Hesychius, dans son Dictionnaire grec, édition de Jean Alberty, rapporte que les femmes romaines célébraient la fête de la déesse Geneta pour procurer à celles qui étaient enceintes un heureux accouchement.

**GILLAIN.** (Voyez **BOIVIN.**)

**GOUET** (EDMÉE, demoiselle). Sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, nommée à cette place le 24 juillet 1757, en remplacement d'Élisabeth Langlois, âgée et infirme. Pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, les sages-femmes se sont succédé à l'Hôtel-Dieu en tel nombre qu'il ne nous a pas été possible de suivre sans interruption l'ordre chronologique, ce qui tendrait à prouver que les sages-femmes de mérite n'étaient pas aussi rares qu'on pourrait le supposer.

**GOUEY** (dame LÉGER), fille d'une habile sage-femme de Dieppe. Après y avoir pratiqué les accouchemens avec distinction, elle fut appelée à Paris et entra à l'Hôtel-Dieu comme sage-femme en chef, le 22 avril 1693. Quatre années d'exercice et d'observation dans cet hospice valurent à cette dame une instruction et une expérience qui la placèrent au premier rang dans son art. Soit pour des raisons de fortune, soit dans un motif d'intérêt public, elle quitta l'Hôtel-Dieu en 1697 pour aller en Pologne. La dame Henault lui succéda dans son emploi.

**HENAULT** (dame LANGLOIS). Le 17 avril 1697 elle prit possession du service des femmes en couche de l'Hôtel-Dieu et remplaça la précédente. Pendant 17 ans la dame Henault resta chargée des fonctions de sage-femme en chef près cet hôpital; elle rendit durant sa carrière de grands services à l'humanité et à l'art des accouchemens, pour avoir formé un grand nombre d'élèves, parmi lesquelles fut sa fille, mademoiselle Langlois, Elisabeth, qui lui succéda. Ce qui nous semble tout-à-fait inexplicable, c'est que pendant une suite de siècles des sages-femmes habiles se soient succédé à l'Hôtel-Dieu sans qu'aucune, à l'exception de la dame Larmarche, ait rien écrit sur les accouchemens. Il n'est point présumable que dans ce grand nombre il n'y en ait point eu de très-capables et de très-instruites. Se défiant de leur propre mérite, plutôt que pour cause d'incapacité, il est à croire que toute leur ambition se bornait à être utiles, que de leur part il y avait plus de charité que d'ambition, qu'elles abandonnaient volontiers aux hommes de l'art le soin d'enregistrer les faits pratiques de quelque intérêt, et que c'est à l'aide de ces mêmes faits que Peu, Moriceau, Lamotte, Grégoire, Levret et une foule d'autres ont écrit tant de volumes autant à leur profit qu'à celui de la science.

**HEYMONET** (FRANÇOISE-VIRGINIE MICHELET, madame), née à Toul, département de la Meurthe, en 1794, est entrée à l'hospice de la Maternité, comme élève, en 1826. Après avoir passé deux années à la Maternité, où pendant la dernière elle a rempli les fonctions d'aide-sage-femme en chef à la plus grande satisfaction des professeurs de l'établissement, madame Heymonet est rentrée dans le monde

pour se livrer à la pratique particulière des accouchemens.

Il faut louer le courage des femmes de mérite qui, déjà avec quelque connaissance du monde, embrassent une profession, qui, avec notre organisation sociale, n'offre pas même en expectative les plus minces compensations aux sacrifices qu'elle impose. Le mérite, dans toutes les circonstances de la vie, est tenu à des obligations que ne contracte point la médiocrité. Le premier doit supporter avec une sorte de résignation tous les inconvéniens et les dégoûts qui se groupent autour d'une condition qui n'est point de notre choix, tandis que l'autre les évite toujours en leur opposant les calculs de l'intérêt matériel.

Si le savoir acquis par des études sérieuses, si des sentimens de charité suffisaient pour appeler la confiance et mériter des avantages matériels indispensables à toute condition élevée, personne ne serait en droit d'y prétendre, comme sage-femme, plus que madame Heymonet. Mais que peut le mérite contre les préventions du temps, contre la tourbe ignorante et grossière qui, de son seul poids, finit toujours par refouler et paralyser les intelligences sociales exceptionnelles?

HOLLEVILLE (MARGUERITE-CAROLINE). Quoique la vraie philosophie repousse toute idée de puissance occulte, arbitre de la destinée des hommes, nul ne peut se défendre cependant d'une pénible surprise en voyant, sans cause manifeste et déterminée, des familles moissonnées pour ainsi dire par la faux de l'infortune. Quelle offense grave envers la Providence a pu attirer sur la famille Holleville les coups du sort qui l'a fait disparaître de la société? Un citoyen res-



MI<sup>lle</sup> HOLLEVILLE,

*Sage-femme,*

*Membre de l'Académie des Arts, et de plusieurs Sociétés savantes,*

Morte à Paris en 1850.

*(Biographie des Sages-Femmes célèbres.)*

pectable se voit dépouillé par l'invasion étrangère de la fortune qui mettait ses vieux jours en garde contre le besoin, et meurt de chagrin; une épouse vertueuse va finir ses jours dans l'asile du malheur, et lègue sa dépouille mortelle à la commisération publique; un fils qui déjà honorait la république des beaux-arts, finit sa carrière à l'âge où elle commençait; enfin une fille, par piété filiale, sacrifie son avenir et meurt à la veille de recueillir le fruit de ses travaux. Telle fut la destinée fatale de cette famille intéressante qui a totalement fini en la personne de Marguerite-Caroline, morte en 1830.

Née en 1789, mademoiselle Holleville fut élevée avec son frère Antoine, peintre et sculpteur, élève de David et de Moitte. Dès l'âge de neuf ans, elle fit ses premiers cours d'anatomie sous la direction du docteur Sue, professeur d'anatomie appliquée aux beaux-arts, et à quatorze elle enseigna le dessin. Douée de beaucoup d'esprit naturel et de pénétration, c'était trop peu pour mademoiselle Holleville, dont l'activité semblait satisfaire à une multitude d'exercices et d'études différentes. Elle quitta le dessin pour cultiver la musique, et devint l'une des élèves les plus distinguées de M. Galin, compositeur de musique et inventeur du Mélodiste. Quelle qu'eût été la spécialité choisie par mademoiselle Holleville, des succès éclatans lui étaient assurés. Ayant eu en partage un cœur excellent, une ame expansive et tendre, la piété filiale l'emporta sur les considérations d'intérêt, elle abandonna les études de son choix pour donner ses soins aux auteurs de ses jours, et elle alla les rejoindre à Montereau. L'invasion étrangère mit bientôt un terme au bonheur de cette respectable famille, et en 1814

le pillage et les violences soldatesques lui enlevèrent sa petite fortune et en précipitèrent le chef au tombeau.

Revenue à Paris, mademoiselle Holleville reprit ses études anatomiques aux frais du gouvernement, suivit les cours d'accouchemens à la Maternité, se fit recevoir sage-femme en 1815, et exerça ensuite cette profession. Possédant une instruction solide et variée, ayant cultivé la littérature, mademoiselle Holleville réunissait tous les moyens de succès; malheureusement des circonstances de fortune et une mort prématurée l'empêchèrent de les réaliser. Elle fut attachée à la rédaction de plusieurs ouvrages périodiques, et membre de l'Athénée des Arts.

Mademoiselle Holleville était bien au-dessus des esprits vulgaires; c'est peut-être en raison de cette supériorité que dans le monde elle ne fut pas toujours appréciée à sa juste valeur. Moins de vicissitudes, plus de satisfaction lui eussent permis de tirer les plus grands avantages d'un esprit élevé, d'une imagination vive et d'un savoir prodigieux. Ayant eu en partage un cœur généreux, funeste apanage trop souvent, il ne lui fut jamais possible de considérer froidement le malheur d'autrui, ni de résister au besoin de secourir l'infortune et de se dépouiller pour son prochain. Une vive sensibilité, mise en jeu principalement par les actes d'injustice, ne lui permettait point d'en contempler froidement les victimes, ni de contenir son indignation qu'elle laissait éclater trop souvent, sans ménagemens même pour ce qu'on appelle les convenances. Ce sont ces paroxismes d'exaltation qui firent prendre à quelques personnes du monde le change sur les grandes qualités de cette femme. Susceptible d'inspirations qu'on



HORENBURGIN, (Anne Elisabeth.)

*Sage femme à Brunswick,  
à la fin du 17<sup>e</sup> siècle  
(Biographie des Sages-femmes célèbres.)*

pourrait dire sublimes, dans le recueillement et le silence du cabinet, mademoiselle Holleville a traité divers sujets, mais tous tendant à mettre en parallèle les qualités avec les vices du cœur humain. Ces travaux qui ont disparu sont une perte réelle pour la philosophie, et d'autant mieux sentie encore qu'un fragment qui a échappé à l'incurie ou à la rapacité nous révèle dans cette femme une profondeur d'idées et une élévation de principes qui ne sont point encore de notre époque.

**HORENBURGIN** (ANNE-ELISABETH GULDENAPFEL), sage-femme, née en 1675, à Eisleben, où elle pratiqua quelques années les accouchemens. Ensuite elle se fixa à Brunswick, ville plus importante et plus digne de son savoir et de ses talens.

L'Allemagne, plus qu'aucun autre pays peut-être, a fourni des femmes célèbres en médecine, et plus particulièrement dans l'art des accouchemens. Dans le cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, beaucoup de femmes ont pris le grade de docteur, près des universités de Hall, Gœttingue, Marbourg, Giesen et autres; plusieurs même ont écrit et soutenu avec talent des thèses sur divers points de doctrine médicale. La science des accouchemens en compte de célèbres que nous mentionnerons dans le cours de ce livre. Horenburgin est de ce nombre, et l'une des premières peut-être, puisque, antérieurement à cette sage-femme célèbre, il n'est question d'aucune autre. Horenburgin n'avait encore pratiqué que quelques années, que ses succès lui avaient établi une réputation et fait connaître son nom dans une grande partie de l'Allemagne. Ses relations avec les plus habiles médecins du

nord furent utiles à l'art obstétrical, par cela même que son expérience lui permit de rectifier une foule d'erreurs touchant la théorie des accouchemens. Encouragée par les suffrages des hommes marquans de son époque, elle publia dans sa langue naturelle un ouvrage sur les Connaissances pratiques de son art, sous le titre de : *Wohlmeinender und nothiger Unterricht der hebammen*, un vol. in-8, imprimé en même temps à Hanovre et à Wolfenbuttel, en 1700. Cet ouvrage, ainsi que l'indique le titre, est une exposition sincère et franche de son expérience, utile aux sages-femmes.

Le livre d'Horenburgin s'éloigne de toutes les spéculations théoriques, caractère qui le distingue des ouvrages scientifiques des écoles d'Allemagne. Une première partie est l'exposé clair et précis des principes de l'art, et par cela même tout-à-fait à la portée des élèves. Voici donc quel a été le but de l'auteur : faciliter les premières études du mécanisme de l'accouchement. Une deuxième partie traite de l'accouchement laborieux ; bien que tous les cas de complication n'y soient point mentionnés, il est cependant vrai de dire que ceux que ne rapporte point l'auteur sont autant d'exceptions omises volontairement, et qui, rigoureusement, ne devaient point figurer dans un ouvrage élémentaire. Pour mieux encore faire connaître la doctrine d'Horenburgin, on pourrait dire que les moyens violens chirurgicaux n'ont point été reconnus et admis comme nécessaires, même en certains cas où ils sont impérieusement indiqués. L'écartement des os du pubis est regardé comme nul et impossible, dans l'état naturel ; conséquemment la symphysiotomie n'est une opération nécessaire dans aucun cas, soit pour augmenter le diamètre antéro-postérieur, soit dans le but d'étendre le

diamètre latéral. Horenburgin défend de dilater l'anneau vulvaire pour hâter l'accouchement. Elle a reconnu l'enclavement de la tête, mais elle ne formule aucune espèce de procédé pour remédier à cet accident. L'accouchement par les pieds est la méthode qu'elle recommande quand l'enfant présente la main.

L'ouvrage d'Horenburgin est aujourd'hui fort rare, comme tous ceux qui, sur le même sujet, ont été imprimés dans le XVII<sup>e</sup> siècle en Allemagne. Il est à regretter que dans la capitale de la France il ne s'en soit trouvé jamais qu'un seul exemplaire que possédait l'illustre Chaussier, lequel fut traduit, à la grande satisfaction du professeur, par une élève de la Maternité, mademoiselle Murher. Quoique le livre d'Horenburgin n'ajoute rien aux connaissances de l'art, il est cependant de quelque importance comme monument historique.

**ILLYTHIE.** Il est certain que l'usage, chez quelques peuples payens, était d'implorer la protection d'une certaine divinité de ce nom. Nous trouvons dans l'hymne attribuée à Orphée : *Θεα Δικτευνα λοχεια*, qu'Illythie est la même que Diane, fille de Jupiter. Catulle parle en ce sens, que les femmes en mal d'enfant l'invoquaient. Horace dit encore, *in carmine seculari*, Od. 24 :

Rite maturos aperire partus,  
Lenis Ilythia, tuere matres.

Au surplus une seule Divinité pouvait être invoquée dans cette crise naturelle, mais sous autant de dénominations qu'il y a de dialectes différens.

**IMBAULT (ÉTIENNETTE).** Le 11 mai 1601, cette dame

fut reçue maîtresse sage-femme et admise au service des femmes en couches à l'Hôtel-Dieu de Paris. Antérieurement à cette dame, il y avait eu attachée à ce même service, depuis 1594, la dame Jacqueline Fleury ; mais aux époques qui précèdent celle-ci, il n'est plus parlé d'aucune sage-femme qui ait été chargée de ce soin.

Les dames Imbault et Jacqueline Fleury, pour être mises en demeure de pratiquer leur art à l'Hôtel-Dieu, furent tenues par voie d'*examinat* de justifier de leur savoir dans l'art des accouchemens et de leur instruction religieuse. Ces conditions d'aptitude dont il n'est point question à une époque plus reculée, le mode de rétribution fondé sur le nombre d'accouchemens, dont le prix était fixé à sept sous sept deniers, tendraient à prouver qu'avant 1594 l'Hôtel-Dieu ne possédait point une sage-femme en titre affectée exclusivement au service des accouchemens.

On serait autorisé à dire encore que ce n'est que sous la dame Imbault que l'instruction commença à se régulariser à l'Hôtel-Dieu, où les élèves, mieux encore les chirurgiens et les *apprentises*, n'étaient admis qu'à l'aide de puissantes recommandations. La partie morale du service des accouchemens ne s'arrêtait point aux conditions des sages-femmes et des élèves dont on exigeait des garanties certaines ; mais elle s'étendait aussi jusqu'au droit d'exiger des malheureuses femmes enceintes de déclarer la paternité des enfans qu'elles portaient. Si cette exigence n'avait eu d'autre but qu'une réparation ou des dommages-intérêts, elle eût été bonne et louable ; mais, si nous nous reportons au temps, nous verrons qu'elle n'était qu'un reste d'intolérance religieuse qui, tout en portant

atteinte à la réputation d'autrui, ne faisait qu'ajouter à l'immoralité du fait.

La dame Imbault occupa l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1608; elle fut remplacée dans ses fonctions par la dame Claude, la première des sages-femmes qui dans cet établissement reçurent des émolumens, qui furent fixés à 60 livres par an. A la dame Claude succéda en 1614 la dame Laffrade, veuve Frian-Ledoux, remplacée elle-même, le 19 mars 1617, par la dame Goupil-Genevièvre.

IO. On trouve dans beaucoup d'auteurs que sous ce nom les Grecs honoraient Isis, sœur jumelle d'Osiris, et même sa femme, selon la fable. Io était invoquée dans le travail de l'enfantement, et ne diffère point de Cybèle, que les Romains révéraient aussi dans l'accouchement.

**IOLANDE D'ARAGON** (YOLANDE par corruption), reine de Sicile, belle-mère de Charles VII. C'est moins à raison de son rang qu'à raison de ses services que nous devons placer ici le nom de Iolande d'Aragon; car toute sa célébrité est d'avoir assisté les dames de Gaucourt et de Vienne, matrones qui furent chargées de constater la virginité de Jeanne d'Arc, dite Pucelle d'Orléans. Il est à croire que cette espèce d'expertise dont fut chargée Iolande ne dérogeait point à sa dignité royale, car autrement cette mission fût restée secrète. On comprendra cependant que, pour une déclaration d'une si haute importance, on ne pouvait employer des esprits vulgaires et susceptibles de se laisser corrompre, ni avoir recours à eux, d'autant moins encore que les lumières d'alors se montraient contraires à Jeanne d'Arc et

qu'un parti formidable voulait qu'on n'ajoutât point foi aux discours de la jeune fille. Plusieurs membres du parlement, mais principalement Regnault de Chartres, archevêque de Reims, accusaient Jeanne d'avoir des intelligences avec le démon. Le Roi résista aux instigations de ce père de l'église gallicane, et résolut très-sagement de soumettre Jeanne à une dernière épreuve, celle d'un examen scrupuleux. La reine Iolande, les dames de Gaucourt et de Vienne y procédèrent avec autant de dignité que de discrétion ; le résultat fut tout à l'honneur de l'héroïne de Domremy, à l'avantage de la France et de la royauté.

Il importe fort peu sans doute de savoir si Iolande et les deux matrones qui l'assistèrent furent sincères dans leur déclaration, ou bien si cette même déclaration fut dictée par des raisons politiques à elles seules connues ; mais il était évident pour le petit nombre d'esprits justes et les amis de la nation que Jeanne disait vrai. Les traîtres au contraire avaient recours à des stratagèmes superstitieux pour mieux déguiser leurs projets, qui étaient de vendre et de livrer le pays aux Anglais. Ceux-ci d'ailleurs, dont toute la politique était de faire passer la couronne de France sur la tête de Henri VI, n'ignoraient point l'origine de Jeanne d'Arc, fruit des amours clandestins d'Isabeau de Bavière et du duc d'Orléans. Pouvant justifier son origine par son courage et son caractère, elle était non-seulement digne de conduire des Français à la victoire, mais encore de fonder une nouvelle dynastie. La trahison ne se tint point encore pour vaincue, quoique les Anglais eussent été balayés par l'héroïne ; mais les meneurs, redoutant que le voile mystérieux de son origine ne se déchirât, jurèrent la perte de celle qui, par droit de conquête

et par droit de naissance, méritait mieux de régner sur la France que l'amant d'Agnès Sorel. Les Anglais ne pouvant par les armes venger leur honte d'avoir été battus par une jeune fille, eurent recours à la corruption, gagnèrent et achetèrent ses juges qui l'offrirent en holocauste à leur lâche et insolent orgueil.

Disons enfin que Iolande d'Aragon fut plus utile à la France comme matrone, qu'à son pays comme reine; puisque sa déclaration eut évidemment pour résultat la gloire usurpée de Charles VII, l'affranchissement d'une partie de la France, alors qu'elle était menacée de devenir à jamais tributaire des vieux Saxons mêlés aux Normands.

**JANET (TIENNETTE).** Elle a continué l'ordre de succession dans les fonctions de sage-femme à l'Hôtel-Dieu, où elle entra le 15 mars 1629, et d'où elle sortit pour cause d'inconduite, disent les documens du temps. Il ne faut point se méprendre ici sur le véritable sens du mot *inconduite*. La discipline rigoureuse à laquelle l'établissement était soumis, les pratiques de dévotion qui étaient fréquentes et obligatoires, rendaient les infractions aux réglemens faciles, inévitables souvent, et elles suffisaient pour faire encourir les plus graves disgrâces. Ce furent sans doute quelques peccadilles de ce genre qui firent congédier la dame Janet dont les fonctions ne durèrent qu'une année. Jeanne Douilly la remplaça dignement et avec distinction, et dirigea le service des femmes enceintes jusqu'en 1651.

Il paraîtrait que la dame Douilly aurait été en réalité la première sage-femme de cet hospice capable, alliant une pratique éclairée à l'instruction théorique. Il est dit que durant sa

présence des chirurgiens étrangers venaient à Paris s'instruire dans l'art des accouchemens, mais que ce n'était qu'à grand'peine et à prix d'argent qu'ils pouvaient suivre cette clinique. On pourrait donc conclure de là que l'Hôtel-Dieu de Paris a été la première école d'accouchement de l'Europe, l'école de Salerne exceptée.

Pour cause d'infirmité la dame Douilly fut mise à la *retraite* en 1651, et remplacée par Marie De Laroche, veuve Moreau, dont la carrière n'a offert rien de remarquable. La dame Gayan, veuve Defrance, en 1660, succéda à Marie De Laroche. En 1662, la dame Debilly prit la place de madame Gayan. Madame Dutertre (*voyez Lamarche*), la première sage-femme de l'Hôtel-Dieu qui ait écrit, succéda en 1663 à madame Debilly, réformée pour cause d'infirmités. En 1686, madame Morlet eut la direction du service des accouchemens, lequel service fut donné à madame Descoux en 1691. La dame Legouey, dont nous avons déjà parlé, fut installée à l'Hôtel-Dieu en 1693; la dame Henault-Langlois en 1697. La fille de cette dernière, Élisabeth Langlois, succéda à sa mère dans les mêmes fonctions, en 1714. Demoiselle Edmée Gouet, en 1737, prit la place de la précédente, âgée et infirme. Mademoiselle Poor (*voyez ce nom*) fut nommée en 1729. En 1741, mademoiselle Violeau entra à l'Hôtel-Dieu pour prendre le service des femmes en couches; à sa mort, en 1764, mademoiselle Violeau fut remplacée par madame Delaplace, veuve d'un chirurgien de ce nom à Paris. C'est à madame Delaplace que succéda madame Dugès, mère de madame Lachapelle (*voyez ces noms*).

Depuis 1594, époque où nos recherches ont été arrêtées et à laquelle a dû commencer un service régulier à l'Hôtel-

Dieu pour les femmes en couches, jusqu'en 1795, vingt sages-femmes se sont succédé dans ce même service. Dans ce nombre il est plus que probable qu'il y en ait eu de fort recommandables par leur instruction et leur habileté. Cette longue carrière obstétricale n'a pas été seulement sans profit pour la science, mais fort peu encore pour l'humanité. La première cependant aurait dû y trouver des avantages immenses, et l'autre des trésors inépuisables ; mais l'ordre de choses n'était point établi dans ce double but. Sous le premier rapport, l'Hôtel-Dieu était moins un refuge pour les malheureuses qui n'avaient pu échapper à la séduction, qu'une maison de discipline où tout le temps qu'elles y passaient était un temps de pénitence. Comme école, ce service n'était profitable qu'à un très-petit nombre. Ceux même des médecins et chirurgiens qui y étaient préposés pour les cas rares, n'avaient point le droit de suivre la pratique ordinaire des accouchemens. Les personnes du dehors n'obtenaient qu'à titre de faveur le privilège d'y pénétrer pour s'instruire.

Pour nous il est incontestable que l'Hôtel-Dieu a été le véritable berceau de la science et de l'art des accouchemens. Si la *majorité* de l'une et de l'autre s'est fait attendre si longtemps, il faut moins s'en prendre à celles même qui furent chargées de les diriger et de prendre soin de leur enfance, qu'à l'ordre de choses dont elles relevaient. Avec des réglemens mieux raisonnés, des administrateurs plus éclairés, cet établissement ne fût point resté si long-temps stérile, ou si peu productif en bienfaits. De même aussi que, pendant une suite de siècles, la mort n'eût point tenu son lit de justice à l'intention des milliers de malheureuses qui, n'ayant pu résister à la séduction, ont été précipitées dans ce gouffre

pestilentiel où tant de générations ont été immolées au fantôme de l'humanité.

**JUNON.** Les anciens avaient, comme nous, un lit de travail ou de misère pour l'accouchement, sur lequel les femmes se plaçaient dès les premières douleurs. Lorsque le travail devenait absolument difficile, les femmes invoquaient Junon. Voici un passage de Properce qui exprime très-énergiquement les vœux que faisaient à Junon celles qui étaient en travail :

Et facerent uteri pondera lenta moram,

Junoni votum facite impetrabile, dixi.

Illa parit (*Cinara*).

Junon était la principale de toutes les déesses qui présidaient à l'accouchement ; Bayle, dans son Dictionnaire (*art. Junon*), pour nous servir de ses propres expressions, dit : qu'elle était le chef de l'accouchement, qu'elle avait des vicaires, des substituts dans divers départemens.

**KREJZELA (JOGANNA-KARLA).** Nous avons été sur le point d'inscrire ce nom comme étant celui d'une femme habile dans les accouchemens et qui aurait publié, sous le titre de : *Nastakwlenie naczina jusczim uprashnat'sa uprowiwal' nom iskustwes*, c'est-à-dire, Instructions sur les accouchemens à l'usage des commençans, 1 vol. in-8 avec planches; Moscou, 1792. Il résulte de nos recherches que cet ouvrage a été publié par un médecin allemand, Kreizel. Les noms Krejzela (*Joganna Karla*) sont évidemment ceux de Kreizel Jean Charles, puisque, à la même époque et avec les mêmes indications, il a été imprimé un ouvrage à Moscou sur les Accouchemens; ces noms se trouvant au génitif polonais, on a donc eu quelque raison de croire qu'ils étaient ceux d'une femme.

**LACHAPELLE** (MARIE-LOUISE DUGÈS, veuve). Le nom de cette femme illustre figure en trop beaux caractères dans les annales de la science pour que l'histoire de notre époque ne s'en empare point pour le léguer à la postérité. La carrière de madame Lachapelle n'est pas seulement remarquable par le savoir éminent et le mérite dont elle a donné tant de preuves éclatantes; cette carrière a encore été rehaussée par une foule de vertus et de qualités privées qui rarement accompagnent les grandes réputations. Nous voudrions qu'il nous fût permis de donner ici un tableau complet de la vie de madame Lachapelle, mais le plan que nous nous sommes tracé ne permet que d'en offrir un portrait.

Marie-Louise Dugès naquit à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1769. Son père, Louis Dugès, y exerçait la profession d'officier de santé; sa mère, Marie Jonet, était sage-femme jurée au Châtelet, et ayant été nommée, en 1775, sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu, elle s'y établit, et en remplit les fonctions avec des talents, un zèle, une activité, qui la firent distinguer et lui méritèrent une pension qui lui fut accordée par brevet du roi Louis XVI. Élevée avec soin sous les yeux de sa mère, qui dirigea en partie son éducation, instruite par ses leçons et formée à ses exemples, mademoiselle Louise Dugès, douée des plus heureuses dispositions, montra de très-bonne heure un goût décidé pour l'étude; en grandissant elle acquit, presque sans s'en apercevoir, toutes les connaissances théoriques et pratiques qui constituent l'art des accouchemens. Mariée à vingt-trois ans, en 1792, avec M. Lachapelle, chirurgien chargé du service de l'hôpital Saint-Louis, et veuve en 1795, madame Lachapelle, qui n'avait point quitté l'Hôtel-Dieu, se consacra entièrement aux devoirs de son pénible état, par-

tagea tous les travaux de sa mère dont elle ne s'était jamais séparée, la remplaça souvent dans la pratique, dans ses leçons, et mérita bientôt d'être nommée son adjointe.

En 1793, lorsqu'on s'occupa à réformer les graves et nombreux abus qui existaient dans les établissemens publics destinés aux pauvres et aux malades, et qu'on voulut consacrer un local aux femmes enceintes et en couches, besoin reconnu depuis long-temps, madame Lachapelle, dont le zèle et les lumières étaient déjà connus, fut consultée sur cet objet avec plusieurs médecins éclairés de la capitale. Plus tard, en 1795, elle fut spécialement chargée de diriger, de surveiller tous les détails du nouvel établissement qui, formé dans le local ci-devant de Port-Royal, prit le nom d'hospice de la Maternité, et depuis celui de Maison d'accouchemens. Cet établissement fut organisé tel qu'il est aujourd'hui. Madame Lachapelle avait reconnu que le mode d'enseignement suivi précédemment à l'Hôtel-Dieu était insuffisant pour former de bonnes sages-femmes; elle s'occupa dès-lors à exécuter le plan qu'elle avait conçu, plan qui fut adopté par le ministre Chaptal et mis à exécution; et, par un règlement, l'organisation de la nouvelle école fut fixée. Baudelocque, nommé professeur au même établissement, trouva dans madame Lachapelle, pour qui il avait l'estime et la considération la plus grande, un auxiliaire précieux pour l'instruction. Sous ces deux maîtres, l'institution à la Maternité prit toute la solidité, l'importance qu'on pouvait désirer, et la nouvelle école acquit une célébrité digne des deux illustres professeurs qui la dirigeaient.

Pour apprécier toute l'étendue des services que madame Lachapelle a rendus à cet établissement, il faut la considérer dans l'exercice de ses fonctions. Comme institutrice,

personne ne réunit plus heureusement le savoir, la méthode et la précision, qualités qui rendirent ses leçons si fructueuses. Madame Lachapelle s'énonçait d'une manière simple et facile, parcourait successivement tous les points du sujet qu'elle avait annoncé, insistait plus ou moins suivant le degré d'importance de la question proposée. Sachant que les préceptes les plus simples, les explications les plus précises ne frappent point également tous les auditeurs, elle avait soin de les répéter, de les présenter sous une forme différente, de les rendre sensibles aux yeux par des manœuvres sur le mannequin, et d'en augmenter l'intérêt par le récit de quelques-uns des cas que les élèves avaient déjà eu occasion de remarquer dans les exercices cliniques. Aucun moyen d'instruction n'était négligé par l'illustre maîtresse pour graver profondément les préceptes de l'art dans l'esprit de ses jeunes disciples. Tous les accouchemens contre nature devenaient pour madame Lachapelle le texte d'une improvisation lumineuse; après avoir exposé le fait avec toutes ses circonstances, elle faisait connaître les motifs qui avaient déterminé le procédé opératoire et les attentions qu'on doit apporter avant et pendant l'exécution. C'est avec de telles leçons cliniques que cette célèbre institutrice a formé un si grand nombre d'élèves, qui aujourd'hui honorent autant sa mémoire qu'elles l'ont chérie de son vivant. Faisant marcher de front l'étude avec l'observation, par celle-ci elle eut bientôt rectifié les travers de certaines spéculations scientifiques tout-à-fait imaginaires. Une théorie, quelque simple qu'elle puisse être, bien souvent est au-dessus de la portée de jeunes personnes qui n'apportent dans l'étude des accouchemens qu'une éducation fort imparfaite, comme la plupart des élèves envoyées de province. A l'égard

de celles-ci, madame Lachapelle avait plutôt en vue de former des sages-femmes d'*assistance passive* que de secours actifs dans les cas graves. Apportant dans l'enseignement et dans les démonstrations autant de patience que de bonté, c'est à l'aide de ces qualités qu'elle s'attachait ses élèves; qu'elle savait faire aimer l'étude aux unes, décider la vocation des autres, et aplanir les difficultés que la plupart d'entre elles rencontrent au début de la carrière. Développer les conceptions, féconder les plus obtuses, les disposer et les façonner à l'intelligence de l'art des accouchemens, fut un talent que posséda à un degré supérieur cette habile institutrice. Sinon toujours avec succès, du moins avec fruit pour la multitude, elle enseignait d'abord l'art d'observer, de reconnaître la disposition, la direction, la tendance des efforts de la nature; les cas où il faut se borner à attendre ou à l'aider dans le sens de ses efforts; ceux dans lesquels il faut agir et changer les dispositions qui se présentent pour de plus favorables: triples indications qui, dans l'exercice de l'obstétrique, doivent toujours être présentes à l'esprit de celle qui opère. Si nous suivons madame Lachapelle dans sa pratique, nous aurons encore à louer ses attentions dans tous les cas, sa dextérité dans ceux qui nécessitent des manœuvres particulières. Tous ceux, juges dans cette matière, qui l'ont vue procéder, ont admiré sa dextérité, son adresse, et surtout la haute portée de son intelligence dans les circonstances graves et embarrassantes. Possédant au plus haut degré la philosophie de son art, madame Lachapelle, avant de commencer une manœuvre, avait toujours soin d'en prévenir la femme et de lui en faire sentir la nécessité, les avantages, et d'éloigner de son esprit la crainte et l'inquiétude. S'agissait-il de l'application du forceps qu'elle employait si rarement, elle

ne manquait jamais de faire voir l'instrument à la femme, et de lui expliquer à peu près son usage et sa façon d'agir.

Il ne suffit point d'avoir à sa disposition tous les élémens pratiques d'une science pour édifier et construire un corps de doctrine solide; il faut encore savoir les recueillir, les juger sous leur véritable point de vue, prendre chacun pour ce qu'il vaut, les rapprocher, les comparer, en former un tableau d'après lequel on puisse établir d'une manière sûre et précise leurs rapports, et de leur ensemble déduire les cas fondamentaux qui se présentent dans la carrière des accouchemens. De cette manière de procéder, il découle une source féconde de préceptes qui, d'un côté, tendent à détruire les abus, les préventions, les méthodes routinières; d'un autre côté, concourent à la perfection de l'art, moins en ajoutant qu'en modifiant les doctrines jugées, reçues et accréditées même, et tournent au profit de l'humanité.

Tout en satisfaisant à l'empressement et au vœu général, en publiant les fruits de ces mêmes observations, nous regrettons cependant, en les mettant en ordre, que l'auteur de la *Pratique des Accouchemens* se soit trop attachée aux spéculations de l'habile maître. Madame Lachapelle, en raison de sa grande expérience, eût rendu un service immense aux personnes de sa profession, en réduisant son ouvrage, ainsi que l'indique le titre, aux connaissances rigoureuses de l'art des accouchemens. Trop souvent, à l'exemple de Baudelocque, l'auteur de la *Pratique des Accouchemens* a écrit pour les esprits très-versés dans la science. S'il fallait connaître rigoureusement, avec madame Lachapelle et son devancier, la multiplicité des positions dans lesquelles le fœtus peut se présenter, ce serait le plus petit nombre des femmes qui serait apte à

l'intelligence de l'art des accouchemens dans tous ses détails.

Dans ses leçons orales, madame Lachapelle faisait cependant ressortir les inconvéniens de multiplier les élémens d'une science; ce qui a surtout celui de surcharger inutilement la mémoire des élèves, et de leur faire voir ou attendre dans la pratique des choses qui n'ont jamais existé; par cela même, elles peuvent être trompées dans leur diagnostic, et, qui pis est, dans leurs procédés opératoires, jusqu'au temps du moins où l'expérience leur a appris à distinguer le certain de l'hypothétique. A tous égards cependant nous devons à madame Lachapelle un traité complet sur l'art qu'elle a exercé avec tant de distinction. Cet ouvrage, dont la première partie seulement était publiée lorsque la mort l'a frappée, a été achevé et publié par les soins de M. Dugès, son neveu, que le savoir et le mérite ont placé de si bonne heure à l'apogée de la gloire médicale. Le grand nombre d'exemples choisis et d'observations particulières, tirés de sa pratique, et dans lesquels on saisit avec la plus grande facilité toutes les circonstances concomitantes du cas exposé, les changemens successifs qui ont été déterminés par la nature ou les procédés de l'art, forment un véritable cours clinique, d'autant plus précieux et instructif, qu'on y trouve exactement les faits tels que la nature les offre. Les ouvrages de madame Lachapelle sont remarquables surtout par les preuves d'une prudence consommée, de la circonspection la plus grande à observer la tendance, la direction des efforts de la nature. Les préceptes les plus sages, les plus importans, toujours fondés sur l'expérience, viennent résumer les considérations dans lesquelles l'auteur se montre aussi savant que positif. Au poste honorable qu'occupa pendant vingt-cinq ans ma-

dame Lachapelle, l'instruction ne fut pour elle que la moitié de la tâche qu'elle avait acceptée.

La Maternité, comme école et comme hospice, subit de nombreux changemens sous la direction de cette femme illustre. Par ses soins, bientôt cet asile de la misère et de l'infortune devint ce qu'il est aujourd'hui. La Maternité fut pour ainsi dire la dotation et le patrimoine de madame Lachapelle, qui n'usait de son autorité et de son crédit que pour appeler sur cet établissement toutes les améliorations dont il était susceptible. De la part de tant d'infortunées, que la dissolution, la misère y reléguaient chaque jour, on n'entendit jamais que la voix de la reconnaissance en retour des soins et des consolations que prodiguait, sans préférence et sans autre distinction que la nécessité, celle que ses talens et sa réputation auraient pu placer au sein des séductions et des jouissances du monde. Madame Lachapelle ne se plaisait que parmi ses enfans, et regardait comme faisant partie de sa famille toutes celles qui avaient besoin de ses lumières tutélaires. Constamment occupée dans son domaine, elle ne le quittait que lorsqu'elle était sûre que son absence ne serait point aperçue, et quand son ministère était impérieusement réclamé au-dehors. Aussi considérée dans le monde que respectée et aimée dans son hospice, madame Lachapelle avait su gagner tous les cœurs par sa douceur et sa bonté; aussi ne la nommait-on partout que *la bonne madame Lachapelle*. Ses élèves étaient toujours sûres de trouver en elle aussi bien une amie qu'une institutrice patiente dans l'instruction jusqu'à la complaisance. Ces qualités, à la disposition de qui les réclamait, ne lui faisaient cependant rien perdre de son autorité ni de sa grande influence. Entourée de respect et de considération, sachant obtenir sans commander,

personne ne sut aussi bien qu'elle mettre d'accord ses obligations comme supérieure avec les devoirs de ses élèves. Ses observations étaient autant de conseils, et ses réprimandes autant d'avis qui ne laissaient jamais de regrets. Les unes et les autres, aussi justes que profitables, appelaient plutôt la reconnaissance que le ressentiment. A l'égard des pauvres femmes confiées à ses soins, ses paroles étaient toutes de consolation. Jugeant parfaitement que, quels que soient les soins reçus dans un hospice, ils ne peuvent dédommager des sollicitudes domestiques ni de l'entourage d'une famille, et que l'isolement aggrave les souffrances; à cette absence de consolations, madame Lachapelle savait suppléer par des prévenances délicates et des attentions soutenues, et ici les ressources de son esprit secondaient merveilleusement les dispositions de son cœur. Un tact fin et délicat lui permettait de juger sur les empreintes de la physionomie des sentimens de l'ame, et d'y répondre toujours selon le vœu des malades.

Dans le monde, madame Lachapelle se faisait distinguer autant par sa conversation pleine d'agrément, et remarquable surtout par une touche d'originalité qu'elle tenait tout-à-fait de la nature, que par la grâce et la simplicité de ses manières. Modeste quelquefois jusqu'à l'humilité, elle cherchait plutôt à s'instruire qu'à se faire remarquer. La modestie chez madame Lachapelle était telle, qu'aux yeux même de ceux qui ne connaissaient point son cœur, elle pouvait passer pour de l'affectation. Son savoir et son habileté ne se déployaient jamais que dans les circonstances opportunes, et lorsqu'ils devaient être efficaces dans leur application. Quoique douée d'une grande sensibilité, son ame ne se laissa jamais subjugué, même passagèrement, par cet enivrement d'amour-

propre si naturel, surtout aux femmes de quelque supériorité.

A une époque fameuse, où la réputation de madame Lachapelle était européenne, elle balançait celle de l'illustre Dubois pour assister Marie-Louise, et l'aider à donner un héritier à la couronne de l'empire français, et à cet effet elle eut plusieurs conférences avec les personnes les plus influentes à la cour. En ne la préférant point à son compétiteur et à son ami, on n'a fait qu'obéir aux usages du siècle qui, depuis longtemps, imposent aux princesses un accoucheur plutôt qu'une sage-femme.

Les travaux et les méditations ont contribué puissamment, nous n'en doutons point, à abrégier la carrière de madame Lachapelle, morte à cinquante-deux ans. Une maladie cruelle, au-dessus encore des ressources de l'art, maladie organique de l'estomac, s'est manifestée long-temps avant la terminaison fâcheuse. Douée d'un grand courage, madame Lachapelle, quoique souffrante, n'interrompit ni ses leçons ni ses occupations; elle cachait même soigneusement ses douleurs aux personnes qui l'entouraient pour mieux continuer ses travaux et l'exercice de ses fonctions. Cependant le mal faisait sensiblement des progrès, qui la ravirent à ses amis, à la science et à l'humanité, le 4 octobre 1821. Cette perte fut sentie, non-seulement par toutes les personnes attachées à l'établissement, mais par toutes celles qui avaient connu madame Lachapelle. Elle causa également de vifs regrets à tous les hommes de l'art qui en désirent sincèrement les progrès, et qui savaient combien celle dont ils déploraient la perte pouvait y contribuer.

Indépendamment des discours qui furent prononcés sur sa tombe, avec l'accent de la douleur la plus profonde, M. De La Bonardière paya, au nom du conseil général des hôpitaux,

un tribut de regrets à la mémoire de cette femme de bien, à la distribution des prix de l'école d'accouchement, de même que l'illustre professeur Chaussier.

LACHAPPELLE (JEANNE-LOUISE), née à Paris en 1789. Son père, M. Lachappelle, homme de lettres et l'un des rédacteurs du *Moniteur*, fit lui-même l'éducation de sa fille. Mademoiselle Lachappelle, encore très-jeune, commença ses études et se décida pour la noble profession de sage-femme. Après avoir étudié sous les auspices de Chaussier et de madame Lemâche, et obtenu plusieurs prix d'encouragement à l'École de Médecine, elle suivit les cours de la Maternité, et se perfectionna aux leçons de madame Lachappelle. Mademoiselle Lachappelle, qui n'avait avec l'illustre maîtresse rien de commun que le nom, possédait toutes les qualités nécessaires pour l'enseignement, auquel elle se fût consacrée sans doute si elle n'eût point cédé à l'entraînement des pratiques pieuses et de charité. Ce fut une perte réelle pour l'art des accouchemens, où ses études et ses débuts offraient des gages des plus beaux succès, lorsqu'elle se consacra pour toujours, sous la règle de saint Vincent-de-Paule, au soulagement et à la consolation des malades. Victime du fléau de 1832, mademoiselle Lachappelle a laissé un nom cher et des souvenirs précieux à ses émules de charité, et des regrets éternels aux vénérables auteurs de ses jours.

LAÏS, sage-femme de l'antiquité. Par respect pour l'histoire, nous rapportons le nom de cette fameuse Athénienne, citée par Pline et par Suidas comme habile, non-seulement dans l'art des accouchemens, mais encore dans la composition





M.<sup>me</sup> LAMARCHE ,  
*Maîtresse Sage-femme jurée,*

Née en 1638 , morte en 1706 .

1<sup>re</sup> Livraison .

de certains remèdes. Selon le premier de ces auteurs et quelques autres historiens modernes, Laïs ne se faisait pas de scrupule de provoquer l'avortement chez les femmes. Rien n'oblige à croire que ce soit la fameuse courtisane de ce nom, sœur de Pyrrhon, chef de la secte des sceptiques. Schmidius lui a consacré un article dans sa thèse latine.

**LAMARCHE (MARGUERITE DUTERTRE).** Maîtresse jurée sage-femme de la Ville et de l'Hôtel-Dieu de Paris, née en la même ville, en 1638, de parens pauvres, et orpheline dès les premières années de sa vie. Une demoiselle respectable, du nom de Latouche, recueillit la jeune Marguerite, prit soin de son éducation, et lui tint lieu de mère. De bonne heure, Marguerite Dutertre annonça d'heureuses dispositions, et fut destinée par sa bienfaitrice à la vie claustrale et mystique. Une hospitalière de l'Hôtel-Dieu changea la vocation de la jeune Dutertre, et la fit admettre à suivre les leçons d'accouchement qui se faisaient à cet hospice. La jeune élève ent bientôt appris tout ce qu'il fallait savoir pour la pratique des accouchemens, et se livra à l'étude de l'anatomie et de la médecine. Reçue maîtresse sage-femme jurée, elle épousa à vingt-trois ans Jean Didiot, sieur de Lamarche. A vingt-quatre ans madame Lamarche obtint le titre de sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu, et se livra à l'enseignement des apprenties dans l'art des accouchemens. Les élèves qu'elle formait et les preuves d'habileté qu'elle donnait journellement lui établirent une grande réputation. A la sollicitation des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, elle rassembla et publia, sous forme de catéchisme pratique, les principales connaissances sur l'art des accouchemens, sous le titre : d'*Instruc-*

*tions familières et très-faciles, faites par questions et réponses touchant toutes les choses principales qu'une sage-femme doit savoir pour l'exercice de son art.* Cet ouvrage est dédié à haut et puissant seigneur, messire Guillaume de Lamoignon, chevalier de Basville, etc. La première édition de ce livre, imprimée en 1677, est fort rare aujourd'hui; une deuxième, imprimée en 1710, a été augmentée d'une foule de recettes puisées sans choix dans l'ouvrage de Bourgeois (*Voyez ce nom*). Le livre de madame Lamarche a été composé uniquement à l'intention des sages-femmes. En reproduisant ici les préliminaires de ce livre, nous mettrons nos lectrices à même de juger de la considération que portait madame Lamarche à la profession qu'elle exerçait. Elle dit qu'une sage-femme doit être vertueuse et experte pour accoucher et délivrer les femmes, et pour les soulager dans le temps de leur accouchement. Une sage-femme doit être vertueuse, afin qu'elle ne se laisse jamais corrompre, et qu'elle garde invariablement les secrets qui lui sont confiés. Une sage-femme se corrompt en se laissant engager, pour quelque prétexte ou intérêt, à donner des remèdes nuisibles et propres à procurer l'avortement, à supposer des enfans et à en soustraire. Une sage-femme doit être savante et experte, afin de bien exercer sa profession, et de ne point commettre de fautes qui pourraient dans le temps de l'accouchement mettre la femme et l'enfant en danger.

Tout le savoir de madame Lamarche est d'avoir su ramener l'art des accouchemens à des questions pratiques faciles à saisir et clairement résolues. L'auteur s'est surtout attachée à bien détailler les différens cas qui se présentent dans l'accouchement naturel, mais parle très-succinctement

des accouchemens contre nature, et du mécanisme pratique de cette opération. Il semblerait, en lisant l'ouvrage de madame Lamarche, qu'elle accouchait presque également par la tête et par les pieds. Quelque habileté et quelque adresse qu'on suppose à cette célèbre sage-femme, nous n'admettons point le talent dont elle se prévaut dans son livre. Dans ce livre tout élémentaire, les diverses positions du fœtus sont bien indiquées, mais les manœuvres à employer sont mal exposées. L'auteur ordonne de déchirer les membranes si elles sont trop fortes, pour hâter l'accouchement; mais on ne saurait lui tenir compte de cette recommandation. Elle dit avoir vu un *utérus* double. L'ouvrage de madame Lamarche est divisé en trois parties. La première a pour objet : *les choses que la sage-femme doit savoir, qui précèdent l'accouchement*; la seconde : *les choses qui arrivent dans le temps de l'accouchement, dont la sage-femme doit avoir connaissance*; la troisième : *les choses qui suivent l'accouchement, dont la connaissance est nécessaire à la sage-femme*. Ce livre fut approuvé par une commission de docteurs régens à la faculté de médecine de Paris. Cette espèce d'approbation par des hommes même qui n'ont rien fait pour la postérité, prouve évidemment qu'entre les mains des femmes l'art des accouchemens a presque toujours été censuré, même souvent sans connaissance de cause.

Madame Lamarche est morte, en 1706, à l'Hôtel-Dieu, qu'elle ne quitta jamais, même durant la vie de son mari.

**LASTHÉNIE**, de Mantinée, femme philosophe et médecin, selon plusieurs historiens. La philosophie a commencé avec la médecine, et, fidèles compagnes, elles ont traversé tous

les siècles intimement unies ; on pourrait dire qu'elles sont jumelles et filles de la raison. Diodore de Sicile et Polybe rapportent qu'à la bataille de Mantinée, à laquelle les femmes prirent une part si active, une nommée Marpessa, sur le point d'être mère, et qui avait vu son mari tué à ses côtés, fut prise aussitôt des douleurs de l'enfantement et secourue par Lasthanie. Ainsi, dit Pausanias, elle aida à donner un citoyen à la patrie, et conserva la vie à une veuve et mère infortunée. C'est sans doute cette coïncidence d'événemens qui valut à Marpessa, quoiqu'elle se fût distinguée précédemment par son courage, l'honneur de voir placer son armure dans le temple de Minerve, surnommée Aléa.

**LEGANGEUR-LALANDE** (Mademoiselle ANTOINETTE), née à Paris en 1792, élève à la Maternité en 1810, reçue maîtresse sage-femme la même année, à l'âge de dix-sept ans. Mademoiselle Lalande avait commencé la carrière des accouchemens sous d'heureux auspices, ceux de la plus brillante éducation ; elle savait le latin, le grec et les mathématiques.

Le savoir n'est pas la seule condition requise pour la profession et l'art des accouchemens ; il est des qualités morales qui lui sont indispensables, sans lesquelles, même les plus habiles, ne peuvent l'exercer avec avantage. Ces vertus morales feraient à elles seules la matière d'une instruction spéciale, qui, dirigée avec soin, pourrait guider les pas des élèves dans la carrière épineuse de sage-femme. Mais ne peut-on pas établir en principe que ces vertus morales, chez les femmes surtout, sont l'apanage de l'éducation et de l'instruction ? Ces nombreuses qualités nécessaires à la perfectibilité



humaine, telles que la douceur, la patience, l'activité, sont des vertus d'habitude aussi précieuses dans une sage-femme que les qualités qui n'appartiennent qu'à l'art essentiellement; et l'application de ces mêmes vertus est toujours plus facile à comprendre de la part de celles que l'éducation et les exemples ont façonnées. En invoquant les témoignages vivans, nous prouverions sans peine que toutes les femmes qui ont des droits à notre reconnaissance, sont celles qui ont doté leur profession d'une éducation solide et régulière. Sous tous ces rapports, il est fâcheux que mademoiselle Lalande, cette savante et habile jeune personne, n'ait point exercé la profession pour laquelle principalement elle se sentait quelque vocation. Nulle n'était plus capable de jeter de nouvelles lumières sur la science de l'obstétrique, de soutenir l'éclat de la profession de sage-femme, et de rendre plus de services à l'instruction publique.

Quoique mademoiselle Lalande n'ait rien fait de remarquable pour l'art des accouchemens, elle a brillé d'un trop bel éclat dans le début de cette carrière, son mérite a été trop bien apprécié par toutes ses émules, pour que son nom ne doive pas figurer dans cette Biographie.

**LEGRAND (MADELEINE-MARGUERITE)**, née à Versailles, département de Seine-et-Oise. Admise à la Maternité comme élève en 1808, elle se fit remarquer par son zèle et son aptitude, qui lui méritèrent l'estime particulière de madame Lachapelle, et les éloges de l'administration des hospices. Reçue maîtresse sage-femme en 1812, madame Legrand se fixa à Versailles, sa ville natale, pour y exercer sa profession.

Les succès que madame Legrand avait obtenus dans la pra-

tique lui avaient valu la confiance générale, et mérité les témoignages les plus honorables des autorités de la ville, des médecins les plus connus, et des administrateurs de l'hospice où elle avait fait des cours publics d'accouchemens, lorsque, en 1822, les suffrages du conseil général des hôpitaux de Paris et le choix du ministre se fixèrent sur madame Legrand, pour occuper la place de sage-femme en chef de la Maternité. Ce choix fut déterminé par les souvenirs que madame Legrand y avait laissés de son mérite, de sa conduite, de son application, et par les témoignages d'estime que lui avait toujours donnés madame Lachapelle, avec qui elle conserva jusqu'à son décès des relations qui seules auraient pu former un préjugé honorable en sa faveur.

Madame Legrand, qui ne s'est jamais mise sur les rangs pour solliciter le poste éminent qu'elle occupe aujourd'hui, a complètement justifié le choix et la confiance de l'administration. Aidée par ses souvenirs, soutenue par la confiance des élèves dont elle s'est conciliée le respect et l'amitié, madame Legrand a su maintenir dans cette école la discipline et l'ordre qui en sont les premiers besoins, et elle y a perpétué les principes, l'enseignement et les bonnes méthodes qui en font le mérite; elle a contribué aussi à soutenir la réputation d'un établissement dont l'utilité et la haute importance sont démontrées par trente-cinq années d'existence. Depuis treize ans cette dame se consacre entièrement au service de la maison, donne tout son temps et tous ses soins aux femmes enceintes ou en couches et aux élèves.

Il faut espérer que madame Legrand, qui remplit si dignement ses fonctions, dérobera quelques instans à ses nombreux travaux pour mettre au jour le fruit de sa longue expérience;

ayant fait une abondante moisson d'observations pratiques comparatives, l'art des accouchemens, nous l'espérons, en sera bientôt gratifié. Puisse le vœu que nous exprimons s'accomplir, voir un travail d'élémens pratiques, dégagé de toutes les spéculations théoriques, être offert aux élèves sages-femmes, dont les études, pour la plupart, sont trop souvent retardées et infructueuses, à défaut d'un traité d'accouchement tout-à-fait à leur portée.

**LEMACHE** (HOUGUENAGUE madame), maîtresse sage-femme à Paris, née à l'Île-Adam (Oise) en 1758, de parens honorables. Elle fut guidée dans sa première éducation par un oncle médecin à l'Île-Adam, et dirigée dans un sens favorable à l'étude des accouchemens. Mademoiselle Houguenague vint à Paris et suivit les cours et les leçons de madame Dugès, sage-femme en chef de l'Hôtel-Dieu, étudia ensuite sous Beudelocque. Reçue maîtresse sage-femme, elle se livra avec un égal succès à la pratique et à l'enseignement des accouchemens. Dans tout le cours de sa carrière, madame Lemache sut, par son mérite et son savoir, se concilier la confiance publique et mériter de la part des maîtres de l'art, des Beudelocque, des Chaussier et des Dubois, des marques non équivoques de leur estime.

En 1814, madame Lemache avait été nommée par l'archichancelier de l'Empire à la place de sage-femme en chef de l'hospice de la Maternité de Florence; mais les événemens politiques l'empêchèrent de prendre possession de ce poste honorable. Le gouvernement autrichien au commencement de 1815, en ratifiant cette nomination, fit faire les offres les

plus brillantes à madame Lemache, qui ne les accepta point. Morte en 1821 à l'âge de 66 ans, cette dame a laissé une fille, madame Choisy, qui était digne de lui succéder, si des circonstances domestiques ne l'eussent point forcée d'abandonner une profession dans laquelle sa mère s'était acquis une réputation si justement méritée.

**LÉOPARDE.** Bien qu'elle soit citée par Théodore Priscien et que Schmidius prétende qu'elle fût très-renommée pour ses talens en médecine, nous n'avons rien trouvé qui soit d'accord avec ce que disent de cette femme ces deux auteurs.

**LEREBOURS.** L'intéressant ouvrage qui a pour titre : *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfans*, est le seul document que nous ayons pu nous procurer pour consacrer quelques lignes à la mémoire de cette philanthrope éclairée. Toutes nos recherches n'ont pu nous mettre à même de connaître ni le lieu, ni l'époque de sa naissance, pas plus que celle de sa mort, ni de savoir précisément quelle condition elle avait pu tenir dans le monde. Le livre que nous a laissé madame Lerebours est trop bien conçu pour être l'œuvre d'un esprit qui ne se serait point occupé d'études sérieuses; il est trop bien d'accord avec l'observation pour être le fruit de l'imagination. C'est en 1770 que l'*Avis aux mères* fut publié et qu'il reçut l'approbation de la Faculté de médecine de Paris, sur un rapport qui lui fut présenté le 20 janvier même année, par une commission prise dans son sein, laquelle se composait de Bernard, Dubourg, Gentil et Darcet. L'ouvrage de madame Lerebours

se distingue de tous ceux qui ont pour objet les soins à donner aux nouveau-nés, en ce qu'il est basé sur l'expérience, et que les préceptes qu'il renferme sont toujours déduits des observations et des faits. Tous ces préceptes sont aussi sages que rationnels, et il serait à désirer que toutes les femmes qui sont sur le point de devenir mères et que l'expérience n'a point encore instruites lussent l'*Avis aux mères*. Les sages-femmes également y trouveront des instructions pratiques, qu'on ne saurait trouver ailleurs aussi bien exposées que dans l'ouvrage de madame Lerebours. Ce livre a eu trois éditions dans les trois premières années, et même une cinquième a été imprimée en l'an VII. Madame Lerebours vivait encore, ainsi qu'on le voit par l'avertissement qu'elle-même a donné et par l'épithète de citoyenne qu'elle prend. Tissot, dans une lettre qui a été conservée dans cette dernière édition, dit que l'ouvrage de madame Lerebours mérite une confiance que rarement obtiennent les ouvrages des médecins; nous sommes parfaitement d'accord avec le médecin de Genève.

**LESBIE.** Nul doute que sous ce nom Térence n'ait voulu désigner une sage-femme célèbre de son temps, 200 ans avant Jésus-Christ. Lesbie n'est connue que par le rôle que le satirique auteur lui fait jouer dans sa comédie de l'Andrienne. C'est elle qui ouvre la scène du troisième acte, en prescrivant ce qu'il est à propos de faire pour la santé de Glycérie nouvellement accouchée. La formule de son ordonnance est très-précise : *Quod jussi ei date bibere, et quantum imperavi, date : mox ego huc revertar*. Térence dans la même comédie fait encore mention de cette

sage-femme pour blâmer sa conduite, par ces deux vers :

Sanè pol illa temulenta est mulier et temeraria

Nec satis digna cui primo partu committas mulierem.

Ce qui peut être traduit par ces mots : *Cette femme est certainement adonnée au vice et ne mérite pas qu'on lui confie l'accouchement du premier enfant.* Le témoignage de Térence prouve sans réplique que de son temps les femmes étaient les seules qui se livrassent à la pratique de l'obstétrique.

**LUCINE**, patronne des femmes en couche. Chez les anciens, notamment les Grecs et les Romains, toutes les opérations de la nature étaient conduites à leur accomplissement par des dieux et déesses. Hésiode prétend que la principale divinité qui présidait aux accouchemens était Lucine, qu'il fait fille de Junon. Le plus grand nombre des auteurs, tels qu'Arnobé, Tertulien, Catulle, Horace, Properce, disent que l'usage le plus ordinaire était d'implorer la protection de Lucine mère de la lumière, en ce sens que la lumière est prise pour la naissance même.

Ovide, dans ses Métamorphoses, nous représente Alcène appelant Lucine à son secours pour son accouchement. Sous le même nom les Romains honoraient particulièrement Junon, ainsi surnommée à Luce, parce qu'elle aidait les femmes à mettre les enfans au monde. Il paraît, dit Varron, que les Latins ont appelé Junon Lucine, parce que elle seule aide à faire paraître au jour au bout d'un temps passé: c'est pourquoi les femmes en pareil cas l'invoquent. Il résulte cependant de nos recherches que le nom de la déesse qui présidait aux accouchemens était Lucine, soit que ce fût Junon

ou toute autre. Elle était toujours représentée tendant une main vide, pour signifier qu'elle était prête à recevoir l'enfant, et tenait un flambeau de l'autre main, pour marquer, dit-on, les grandes douleurs de l'enfantement. On la couronnait de *dictame*, parce que cette plante passait pour faciliter l'accouchement.

Chez tous les peuples de l'antiquité on invoquait sous le nom de Lucine toute déesse qu'on croyait capable d'aider les femmes dans leurs accouchemens. Les formules de cette invocation étaient d'appeler trois fois la déesse à haute voix. C'est ce qu'a très-bien exprimé poétiquement Scœvole de Sainte-Marthe; dans sa *Pædotrophie* il a dit :

Qui cùm aderit, magna ter voce vocare potentem

Lucinam esto memor totaque incumbere cura

Ut salvum emittas nullo discrimine fœtum.

Ce que nous avons rendu ainsi :

Quand l'heure aura sonné, trois fois dans les accès,

Invoque à haute voix la déesse Lucine,

Afin que la douleur sans danger se termine.

Dans le premier livre de ses *Dionysiaques*, Nonus nous apprend que dans certains cas on allait jusqu'à sept. Si dans ces entrefaites la nature terminait son ouvrage, on rapportait ce bienfait à la divinité.

Nous serions assez porté à croire avec Platner (*de arte obstetrica veterum*) que Lucine, être fabuleux, représente une femme qui se serait distinguée dans l'art des accouchemens, et qui, après sa mort, aurait été mise, suivant la coutume des temps reculés, au nombre des divinités tutélaires. La crainte si naturelle aux femmes dans cette fonction pénible et douloureuse de l'enfantement, jointe au pressant désir d'un secours

efficace et prompt, ont dû inspirer l'idée de quelques puissances réelles ou imaginaires : de là les vœux et les invocations.

LUNEL (madame de), sage-femme jurée à Chartres, en 1750. Alors que l'art des accouchemens n'était entre les mains de la plupart des femmes qu'une pratique routinière, on dut nécessairement remarquer et tenir compte du mérite de celles qui avaient des talens. Madame de Lunel fut de ce nombre, et honora sa carrière autant par sa prudence et son habileté que par la dignité qu'elle mit dans l'exercice de sa profession.

Madame de Lunel a écrit deux observations sur l'extraction de placentas enkystés, qui sont insérées dans le 2<sup>me</sup> vol. du Journal de médecine et de chirurgie de juillet 1766. Ces deux observations ne sont point seulement remarquables par la précision qu'a mise l'auteur dans l'exposition du fait principal; mais à cette occasion, un mode de manœuvre fort ingénieux pour connaître le point d'implantation du placenta, sans introduire la main dans la matrice, a été exposé avec un rare bonheur. On nous saura gré sans doute de faire connaître le mode d'agir de madame de Lunel, puisqu'il peut abréger, dans bien des cas différens de ceux qu'elle rapporte, des tentatives de *délivrance*.

« Je fais coucher la femme sur le dos, je porte ma main  
» dans le vagin, jusqu'à l'orifice interne. Je tiens cette main  
» de manière que la paume soit tournée du côté du coccyx. Je  
» tiens les doigts à moitié fléchis, et entre le premier et le se-  
» cond, je fais passer le cordon du *placenta* tenu fortement  
» de l'autre main; je tire de cette autre main le plus droit pos-  
» sible (selon l'axe du vagin) et vis-à-vis l'intervalle des deux

» doigts de la main que je tiens à l'embouchure de la matrice.  
» Je reconnais infailliblement si le placenta est attaché aux  
» parties latérales et dans laquelle des deux, parce que, s'il  
» est dans le côté droit et que ce soit la main gauche que j'aie  
» dans le vagin, je sens que le cordon appuie plus fort sur le  
» doigt du milieu que sur le premier doigt; et au contraire, si  
» c'est la main droite que j'aie dans le vagin, c'est sur le doigt  
» indice que le cordon appuie le plus : réciproquement, si le  
» placenta est dans la région latérale gauche et que j'aie la  
» main gauche dans le vagin, c'est le doigt indice qui ressent  
» la pression du cordon, et, si c'est la droite, c'est le doigt du  
» milieu. Il n'est pas nécessaire de remarquer que je suppose  
» l'orifice interne encore assez dilaté pour ne pas embrasser  
» parfaitement le cordon. Quand ni l'un ni l'autre de mes  
» deux doigts, situés comme je le dis, ne ressent la pression  
» du cordon, j'en conclus que, si le placenta n'est pas adhé-  
» rent directement au fond de la matrice, il faut qu'il le soit à  
» la face antérieure ou à la face postérieure; et alors je ne fais  
» que retourner ma main de manière que le dedans soit tourné  
» vers une cuisse et le dehors vers l'autre cuisse, tenant tou-  
» jours le cordon entre les deux premiers doigts, à demi flé-  
» chis et postés comme je l'ai dit, assez haut pour que le cor-  
» don n'appuie pas sur le pubis; il est certain que quelque  
» soit la main que j'aie dans le vagin, si le placenta est à la  
» face antérieure, je sens que le cordon appuie davantage con-  
» tre le doigt indice; et au contraire c'est sur le doigt du mi-  
» lieu qu'il s'applique le plus, s'il est à la face postérieure. »

Il faut convenir que cette manœuvre, toute ingénieuse qu'elle est, demande de l'attention dans la personne qui l'exécute, pour porter un jugement aussi juste qu'il puisse l'être. A l'aide

de cette méthode on peut en effet éviter des tentatives infructueuses, par exemple, celle d'introduire la main gauche dans les cas d'implantation du placenta au côté droit, et réciproquement.

La manière dont madame de Lunel parvint à décoller le placenta dans les deux cas qu'elle rapporte mérite d'être connue. « Je pris le cordon, dit-elle: c'était le moyen de ne » pas aller ailleurs qu'au placenta, et je procédai comme si » j'eusse voulu entrer dans la matrice dont l'orifice interne » n'eût pas été assez élargi. J'eus assez de peine, encore j'y » parvins; le cordon que je tenais me conduisit à connaître la » position du placenta. Je parvins ensuite à passer mes doigts » entre les membranes et la matrice, afin de décoller le pla- » centa, en glissant mes doigts entre celui-ci et la matrice, » et à en décoller une portion, et ainsi, avec beaucoup de » ménagement, je parvins en un quart-d'heure à faire l'extrac- » tion de *l'arrière-faix*. »

C'est moins comme pratique rare que nous avons rapporté cet extrait, que pour faire connaître à nos lectrices la manœuvre habile et sagement combinée qu'a employée madame de Lunel, laquelle manœuvre peut trouver son application dans bien des cas où le délivre ne suit pas immédiatement la sortie de l'enfant.

MAÏA. Galien est le seul auteur qui nous dise qu'il y a eu une sage femme de ce nom, qui fut non moins célèbre comme auteur d'un médicament sûr pour la guérison des condylômes et des ragades, que dans l'art des accouchemens.

MANZOLINI. Voyez MORANDI.

**MARIA.** Une femme de ce nom, selon quelques historiens, passe pour avoir accouché la femme de Bisilique, empereur d'Orient. Schmidius, dans sa Dissertation sur les femmes qui se sont rendues célèbres dans la médecine, ne cite point les auteurs qui ont parlé de Maria. Nos recherches à cet égard ont été sans résultat.

**MARGARETHA (MARGUERITE).** Eloi est le seul auteur qui l'ait mise au rang des femmes savantes en médecine. Wladislas (sans dire lequel), roi de Pologne, lui aurait, en considération de son savoir, accordé des lettres-patentes pour exercer librement la médecine. Il est probable que cette femme a dû se consacrer plus spécialement à la pratique des accouchemens et au traitement des maladies de son sexe, qu'à toute autre partie de l'art de guérir.

**MENA.** Selon quelques poètes, cette divinité serait la même que Lucine; mais selon d'autres elle en diffère. Tous cependant sont d'accord sur ses attributs tutélaires, qui étaient de protéger les femmes enceintes et de les préserver des pertes de sang pendant la grossesse et l'accouchement.

**MINERVE.** Le nombre des dieux était considérable chez les anciens; ils en avaient pour les plus petites choses. Quant aux divinités féminines qu'ils invoquaient dans les accouchemens, Minerve était du nombre et présidait à l'accomplissement de cette œuvre, ainsi que le dit *Festus Pompeius*. Chez les Athéniens elle était la déesse de la santé, invoquée sous le nom de SALUTAIRE: comme telle on lui avait élevé une statue d'or. Voici comment fut attribué à Minerve l'art de

guérir. Pendant la construction des Propylées, où les fameux vestibules de l'Acropole, le plus diligent des ouvriers tomba du haut en bas : de cette chute il fut si malade que les médecins et les chirurgiens n'espéraient pas qu'il en pût échapper, de quoi Périclès eut grand souci. La déesse lui apparut la nuit en dormant et lui enseigna pour remède le *Parthenium*, au moyen duquel, dit Pline, guérit facilement le patient.

MORANDI (ANNE), née à Bologne en 1716, se maria en 1740 à Jean Manzolini, célèbre anatomiste, à l'école duquel elle apprit le dessin, l'anatomie et l'art de travailler la cire en y mêlant d'autres matières pour lui donner plus de consistance. Ayant fait une étude spéciale des organes de la femme, elle s'appliqua principalement à imiter au naturel la matrice avec son fœtus et les différentes positions que celui-ci peut y occuper ; invention qui avait pour but de faciliter l'étude des accouchemens, d'en mieux concevoir le mécanisme pour opérer dans les cas difficiles. Quoique l'art de modeler et d'imiter en cire toutes les parties du corps humain ait été perfectionné depuis, on ne peut refuser la gloire et l'invention à Morandi. Il est évident que cet art qui a été si utile à la propagation des connaissances du corps humain est dû à deux femmes, à Morandi et à mademoiselle Biheron. L'origine de toutes les écoles de médecine de fondation moderne se tire de l'étude de l'anatomie artificielle ; et c'est aux talens des artistes en ce genre que sont dues les dernières institutions médicales du nord, celles des Indes orientales et occidentales. Nul ne saurait soutenir que sans le génie spécial de ces deux femmes célèbres et sans l'anatomie artificielle, les

connaissances positives en physiologie et en médecine eussent fait diffusion chez tant de peuples et de nations qui, il y a à peine un siècle, faisaient encore de la médecine un art divinatoire et chimérique.

Il importe peu de savoir laquelle de ces deux anatomistes a eu l'initiative pour le genre de talent de mouler en cire, et de savoir si c'est à l'imitation de Morandi que se décida l'inclination de Biheron. Il est probable cependant que celle-ci, bien qu'elle soit née dix-sept ans après Morandi, a travaillé d'elle-même à l'anatomie artificielle, puisque déjà elle était fort avancée dans la science lorsque Morandi commençait ses études; aussi ne pensons-nous point comme quelques biographes qui attribuent l'invention de modeler en cire aux Manzolini.

Après la mort de son mari arrivée en 1755, Morandi fut agréée à l'académie des sciences de Bologne et à plusieurs sociétés littéraires de différentes villes. En 1758 elle obtint une chaire d'anatomie, et sa réputation s'accrut de jour en jour et se répandit dans toute l'Europe. Les offres les plus brillantes lui furent faites pour l'engager à venir professer dans plusieurs capitales, mais elle refusa de se rendre à leurs vœux, satisfaite d'entretenir avec les corps savans une correspondance suivie et de leur communiquer les fruits de ses travaux. Elle attira à Bologne un grand concours d'étrangers pour voir ses préparations anatomiques en cire; elle reçut même la visite de l'empereur d'Autriche Joseph II, lorsqu'il passa dans cette ville. Morandi mourut en 1774, dans sa patrie.

MORATA (OLYMPIE-FULVIE), née à Ferrare, en 1526,

d'un père qui s'était acquis une réputation dans l'enseignement des belles-lettres. La jeune Morata reçut de lui une éducation adaptée aux dispositions heureuses dont la nature l'avait douée, et fit des progrès rapides dans la connaissance des langues anciennes qui lui devinrent aussi familières que la sienne propre. Privée de bonne heure de son père, qui était attaché à la cour de Ferrare, elle se trouva non-seulement chargée de l'éducation de son jeune frère, ce dont elle s'acquitta très-habilement, mais elle en fut encore le soutien. Ayant épousé un jeune médecin allemand, nommé Grunthler, elle le suivit à Schweinfurt, en Franconie. Cette ville, après avoir été assiégée et livrée aux flammes, les deux époux, dans la plus grande détresse, se retirèrent à Hamelberg, d'où ils furent bientôt obligés de fuir encore. Le prince Palatin offrit à Grunthler une place de professeur à Heidelberg, qui devint le séjour du couple infortuné. Là, Morata se livra à un nouveau genre d'études; elle prépara les leçons de son mari, moins versé qu'elle ne l'était dans les langues scientifiques. Au XVI<sup>e</sup> siècle, comme on le sait, dans toute l'Allemagne principalement, les hommes étaient exclus de l'art pratique des accouchemens, et les lois à cet égard eussent puni de mort celui qui eût osé assister une femme dans ses couches, ainsi que nous l'avons déjà dit. Morata avait conçu le noble projet d'établir à Heidelberg une école spéciale à l'intention d'y former des élèves de son sexe, pour l'art des accouchemens; mais la mort vint la surprendre au moment où elle allait réaliser cette grande idée. Le projet de Morata ne fut point perdu cependant, car si nous en croyons Berthold Beherens, il nous dit dans ses *Delecta medica*, que l'archevêque de Cologne en apprécia l'importance, et dota

la ville de Bonn d'une école d'accouchement, mais sur l'histoire de laquelle nous ne possédons rien.

Morata mourut en 1555, à 29 ans. Elle avait composé plusieurs ouvrages dont la plus grande partie fut la proie des flammes dans l'incendie de Schweinfurt. *Coely Curion*, sous le titre de *Moratae Olympicae opera omnia*, etc., a rassemblé ceux qu'on a pu recueillir et les a fait imprimer à Bâle en 1558. Ces œuvres se composaient de discours et de traductions. Le docteur Léveillé possédait, sous le titre de *Prognosi partu. Ful. Moratae*, un petit ouvrage en caractères gothiques, imprimé à Bâle en 1566. Cet ouvrage était-il de Morata de Ferrare? Léveillé le pensait, déduisant son opinion de la date de l'ouvrage et de l'absence de tout homonyme.

MUHRER (MARIE-FRANÇOISE), née à Strasbourg, en 1791, élève de l'hospice de la Maternité de Paris en 1811, époque à laquelle elle obtint le grade de maîtresse sage-femme. Mademoiselle Muhrer apporta dans l'étude de l'obstétrique une éducation solide qui lui permit en peu de temps d'étudier avec fruit. Versée dans la littérature allemande, Chaussier eut recours souvent à cette demoiselle pour lui fournir la version française d'écrits scientifiques. C'est même à la demande pressante de ce savant, que mademoiselle Muhrer, pendant son séjour à la Maternité, traduisit très-heureusement plusieurs mémoires de l'allemand en français, et y plaça en outre des notes critiques que l'illustre professeur trouva fort judicieuses et qu'il recueillit pour faire imprimer.

Mademoiselle Muhrer mérita, à la distribution des prix de 1811, une médaille d'argent de l'école de médecine, et fut mentionnée honorablement, pour l'exactitude et la précision

qu'elle avait mise pendant l'année scolaire à la rédaction des bulletins cliniques, et qui, pour nous servir des expressions de Chaussier, auraient pu servir d'exemples et de modèles.

NIHELL (ÉLISABETH), née à Londres, en 1723, douée d'un grand sens et de beaucoup de sagacité, se livra de bonne heure à l'étude de l'art des accouchemens. Les moyens d'instruction manquant à Londres, elle vint à Paris en 1747, pour se former à la clinique des femmes en couche, à l'Hôtel-Dieu. Comme elle-même le dit, elle sentait une forte inclination naturelle de se mettre en état d'être utile à son sexe et de se distinguer dans l'art d'accoucher. En sa qualité d'étrangère (ou mieux pour cause de religion), elle eut beaucoup de peine à se faire admettre comme *apprentie*. Mais elle ne se rebuta point de cette difficulté et fut admise sous la protection du duc d'Orléans.

Ce fut après plusieurs années d'études théoriques et pratiques et s'être formée à l'art des accouchemens à l'Hôtel-Dieu de Paris, qu'elle retourna dans sa patrie pour y exercer la profession de sage-femme, et qu'elle soutint la concurrence des accoucheurs de Londres. Alors florissait dans cette capitale Smelie, le plus célèbre accoucheur de l'Angleterre, mais qui n'enseignait encore son art qu'à l'aide d'un automate qui servait de modèle pour ses apprentis. C'était une espèce de statue de bois représentant une femme grosse dont le ventre était de cuir; une vessie remplie de bière signalait la matrice. Cette vessie se fermait par un bouchon de liège auquel était attachée une ficelle pour le tirer à point nommé, et démontrer d'une façon sensible l'écoulement des eaux;



ÉLISABETH NIHEL,

*Sage-Femme.*

Née à Londres en 1725.

*(Biographie des Sages femmes célèbres.)*

au milieu de cette vessie était une poupée de cire à laquelle on donnait différentes positions, simulant celles du fœtus. Au moyen de cette *admirable* mécanique se forma un essaim effroyable d'accoucheurs, qui s'éparpillèrent, dit Nihell, par toute la ville de Londres et les campagnes.

Ce mode d'instruction qui avait trouvé beaucoup d'admirateurs provoqua une critique judicieuse de la part de Nihell, et une polémique s'ensuivit entre cette sage-femme célèbre et Smelie. Ce fut cette polémique sans doute qui détermina Nihell à écrire son livre : *Treatise on the art of midwifry setting forth various abuses therein, especially as to the practice with instruments*. London, 1760, in-8; ouvrage qui a été traduit en français sous ce titre : *La cause de l'humanité référée au tribunal de la raison, ou Traité sur les accouchemens par les femmes*. Paris 1771, in-8. Ce livre, pas assez connu, n'est à vrai dire qu'une déclamation souvent acerbe contre les hommes accoucheurs, mais principalement contre ceux de Londres qui faisaient abus des instrumens dans le cours d'une opération naturelle. Cette partie de l'art de guérir devait en effet, dans l'état tel que nous le représente l'auteur, éveiller l'attention d'un esprit mû par une ardente philanthropie, non-seulement pour signaler les vices d'une instruction chimérique, mais encore les abus, les dangers de son application et certaines jongleries grossières dont le public d'Angleterre avait été la dupe. En effet, Nihell qui avait puisé une instruction solide toute d'expérience, pouvait-elle rester muette en présence de l'automate dont Smelie se servait pour enseigner les accouchemens, et garder le silence aux récits absurdes sur une fameuse Godalmine qui tous les mois accouchait de lapins?

En écrivant son livre, Nihell s'est proposé de mettre au jour tous les vices d'enseignement des accouchemens, les anomalies morales, qui de son temps accompagnaient l'exercice pratique de l'art qu'elle avait en vue de rehausser, d'en faire ressortir toute l'importance, de n'appeler à son service que des femmes. « Le véritable attachement, dit-elle, que j'ai pour une profession que j'exerce depuis long-temps a excité en moi une indignation que je n'ai pu étouffer à la vue des irrégularités, des erreurs et des innovations qui se multiplient tous les jours sous la protection d'une mode qui follement fait préférer les hommes aux femmes dans une fonction purement féminine, préférence qui a été admise sans examen à la recommandation de ceux à qui il est si avantageux de faire servir la crainte pour la fin qu'ils se proposent, celle de remplir le personnage de sage-femme. »

Nous sommes bien loin de partager les opinions de l'auteur qui prétend que les accouchemens n'ont jamais eu plus de succès que quand les femmes seules s'en sont mêlées; que les hommes qui les ont critiquées et qui ont inventé divers instrumens ont toujours été plus nuisibles qu'utiles. Au temps où Nihell écrivait, il est très-vrai que l'art des accouchemens ne brillait pas de tout son éclat entre les mains des chirurgiens-accoucheurs de Londres; mais aussi il faut convenir que de quelques faits particuliers bien souvent elle a tiré des conséquences trop générales.

L'ouvrage de Nihell est divisé en deux parties; la première traite des prérogatives des femmes dans l'art des accouchemens; l'auteur combat les argumens des hommes pour s'attribuer la préférence sur elles; la seconde traite des preuves de

l'insuffisance du danger et de la fatalité destructive des instrumens employés dans les accouchemens. Pour finir sur l'ouvrage en question, nous dirons qu'il devrait bien plutôt être intitulé : *Traité sur les accoucheurs*, que *Traité sur les accouchemens*. L'auteur néanmoins a su profiter habilement de tout ce qu'elle a pu trouver dans les autres auteurs contre les accoucheurs. Quoique l'ouvrage de Nihell ne soit point dépourvu d'intérêt, comme beaucoup d'autres il est resté dans l'oubli. Combien en effet y en a-t-il parmi ceux qui pratiquent les accouchemens, qui sachent qu'il y a eu une madame Nihell, maîtresse sage-femme à Londres ?

Cette femme célèbre exerça l'art des accouchemens dans cette capitale, pendant une suite d'années, avec beaucoup de succès, de distinction et de désintéressement. On pourrait même dire qu'elle fut la première et la plus habile sage-femme de sa nation.

OLYMPIAS (de Thèbes). Pline est le seul auteur ancien qui ait parlé de cette femme sous le rapport de sa grande réputation dans l'art de composer des remèdes superstitieux. Les remèdes de cette nature ayant été de tous les temps du goût du peuple, et principalement de celui des femmes, il n'est donc pas surprenant que le nom d'Olympias se soit conservé. Schmidius (*Dissertatio historico-critica de fœminis ex arte medica*) ne parle d'Olympias que d'après Pline. Lucien cite encore une certaine Olympias que l'art des accouchemens avait rendue célèbre. Plutarque parle aussi d'une Olympias, femme de Philippe roi de Macédoine, qui faisait souvent coucher un serpent auprès d'elle. C'est

peut-être avec cet emblème qu'on l'a rangée parmi les femmes médecins, au dire du même auteur.

**OPIGENA.** Quelquefois Lucine fut appelée de ce nom par les Latins.

**OMPHALE.** Dans quelques auteurs Aspasia a été désignée sous ce nom. *Omphale*, qui veut dire *ombilic*, est un nom qui a été donné, à ce qu'il paraît, chez les Grecs, aux femmes qui se livraient à la pratique des accouchemens ; car il est très-philosophique de croire que cet art a commencé par la séparation de l'enfant de la mère en détruisant le cordon ombilical, et qu'à cette opération se bornaient toutes les fonctions des premières sages-femmes. Aristote nous dit dans son *Histoire des animaux*, liv. VII, chap. 10, que tout le savoir d'une sage-femme se borne à l'omphalotomie ou section de l'ombilic : *Obstetricum negotium est omphalotomia*. Hippocrate, dans son livre des maladies des femmes, appelle la sage-femme *omphalotomon*.

**PARTULE.** Sous ce nom les anciens admettaient une divinité féminine qui, au rapport de Hecquet, dans son ouvrage de *l'Indécence aux hommes d'accoucher les femmes*, présidait aux accouchemens qu'effectuait Lucine.

**PERRETTE** (femme de THOMAS, de Rouen), ventrière jurée à Paris, en 1408. Quoique le nom de Perrette ne se trouve point dans l'histoire de la médecine ni dans les mémoires du temps, nous avons cru cependant devoir faire connaître cette sage-femme célèbre autant par son mérite et



PERETTE,  
*Ventrière jurée*  
du 14<sup>e</sup> Siècle.  
(*Biographie des Sages femmes célèbres.*)

ses talens, que par la condamnation flétrissante qui fut portée contre elle pour cause de magie et de sorcellerie; mais une partie de la peine portée contre cette infortunée lui fut remise, en raison de sa grande renommée et de son habileté dans les accouchemens. Le plus important de l'histoire de cette sage-femme se trouve tout entier dans les lettres de grâce accordées par Charles VI, le 17 mai 1408; lettres que nous avons exhumées du registre des chartes, à la section historique des Archives du royaume. Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur donner tout au long cette pièce curieuse, cotée 223, qui a pour titre : *Remissio pro Perreta uxore Thome de Rothomago*.

« Charles, etc., savoir faisons à tous présens et avenir, nous avoir receu l'umble supplicacion de Perrette, femme de Thomas de Rouen, contenant que comme désia pieça (depuis quelque temps) elle se feust mise et appliquée à estre ventrière, et recevoir enfans naissans, pour secourir aux nécessitez de la vie de son dit mary, d'elle et de quinze enfens qu'ils ont eu en leur mariage, dont les aucuns sont encore en vie, lequel office icelle suppliante a fait et exercé bien et loyaument, par l'espace de vint ans ou plus, et par long temps a esté ventrière jurée de nostre ville de Paris, sans aucune complainte (plainte), maiz par sa loyauté, diligence et industrie a acquis l'amour et faveur de plusieurs nobles femmes, bourgoises et autres; et il soit ainsi que dés environ la saint Jehan Baptiste derrenièrement passée, une femme nommée Jehanne Chantre dicte la Boudière, que la dicte Perrette congnoissoit à cause de ce qu'elle avoit receu d'elle trois enfans, se trahy (se transporta) par devers la dicte Perrette, et lui dist que se elle lui povoit faire finance (pro-

curer) d'un enfant mort né, elle la paieroit de tout ce qu'elle lui devoit pour avoir receu ses diz enfans, et si lui feroit donner vint escus : la quelle lui respondi qu'elle n'en pourroit, ne sauroit faire finance; mais la dicte Boudière lui dist lors que un grant seigneur de France estoit devenu si mesel (lépreux) qu'il ne s'osoit veoir en nostre court (cour), et avoit trouvé un mire (médecin) qui avoit promis à le garir, mais que on lui fist finance d'un enfant mort né, et que se la dicte Perrette lui en pavoit faire finance elle lui feroit donner lesdiz vint escuz, et se ledit seigneur pavoit garir il la feroit si riche femme que jamaiz elle n'aroit mestier de recevoir enfans; et tant pria de ce la dicte Perrette qu'elle lui accorda. Et ces choses dist la dicte Perrette à une ventrière (sage-femme) nommée Katherine la Petionne (petite), à la quelle la dicte Boudière paravant avoit de ce parlé, en lui disant que se aucun lui en venoit qu'elle lui apportast en sa maison. Et pour celle cause, la dicte Boudière par chascun jour, ou aumoins tres souvent, et par l'espace de deux moys ou environ, vint devers la dicte Perrette pour savoir se ledit enfant mort né lui estoit venu, dont la dicte Perrette, par annuy (ennui), dist à la dicte Boudière que dudit enfant mort né, elle ne pourroit, ne sauroit faire finance, et s'en descarga (déchargea). Et depuis par l'espace de six sepmaines ou environ, la dicte Katherine vint par devers la dicte Perrette, et en sa bourse (poche), lui apporta d'un enfant mort né du long d'une palme (main) ou environ qu'elle bailla à la dicte Perrette, et lui dist qu'elle le gardast tant que la dicte Boudière le venist querre (reprendre), et à tant s'en parti. Et assez tost après, la dicte Boudière vint par devers la dicte Perrette, et lui demanda se la dicte Katherine lui avoit ap-

porté ledit enfant mort né : laquelle respondi que oil (oui), et le lui monstra ; et à tant la dicte Boudière se parti, disant qu'elle l'aloit dire à ceulx qui de ce faire l'avoient chargiée. Et le lendemain, la dicte Katherine retourna devers la dicte Perrette, et lui dist qu'elle ne savoit que ses gens vouloient faire dudit enfant mort né, et que par son conseil elles ne leur bailleroient point, mais l'enterreroient : laquelle Perrette respondi que la dicte Katherine disoit bien, et pour ce, elles deux l'alèrent enterrer aux champs, et depuis, ce jour mesmes, la dicte Boudière vint devers la dicte Perrette, et lui demanda ledit enfant mort né : à quoy la dicte Perrette respondi que elle et la dicte Katherine l'avoient enterré aux champs, dont la dicte Boudière fu moult (très) courrouciée, disant que la dicte Perrette la feroit tenir pour baveuse (bavarde) et manteresse, et menaça la dicte Perrette, disant qu'elle avoit mal fait, et qu'elle s'en repentiroit ; et néanmoins pria la dicte Perrette qu'elle alast avecques elle par devers ceulx qui de ce faire l'avoient chargée, pour lui aidier à soy excuser devers eulx, laquelle Perrette lui accorda, et ala avecques la dicte Boudière en la rue de Rosiers, en un hostel où elle trouva un grant homme, et gros, vestu de gris, et un autre homme mandre (moins grand), aussi vestu de gris, et un autre vestu de noir, qu'elle ne congnoissoit, ausquelx la dicte Boudière dist que la dicte Perrette et Katherine avoient enterré ledit enfant mort né aux champs, dont lesdiz trois hommes furent moult courciez (courroucés), et derechief menacèrent la dicte Perrette de lui faire annuy (peine) et dommage ; et néanmoins ledit grant homme vestu de gris, que depuis la dicte Perrette a oy (entendu) nommer Guiselin de Rebesnes, pria et requist la dicte Perrette qu'elle

voulsist (voulut) bailler ledit enfant, et lui jura et afferma (affirma) que ce n'estoit pour aucun mal faire, mais seulement lui mectroit on un peu d'oignement (d'onguent) en la main, et lui en feroit-on oindre le visage du seigneur qui estoit mesel (lepreux), et, par ce, sa raffle (croûte) lui charroit (tomberait) de son visage, et tantost après, ilz rendroient et restituroient à la dicte Perrette ledit enfant pour icellui enterrer. Et pour ce, la dicte Perrette, qui est simple femme, accompagnée d'un jeune varlet (valet) dudit hostel, ala deterrer ledit enfant, et l'apporta oudit hostel, et le bailla à homme vestu de noir que on disoit estre le médecin, présens ledit Guiselin, l'autre homme vestu de gris, et la dicte Boudière qui ala en une des chambres dudit hostel, et apporta une heuque (robe de chambre) fourrée qu'elle bailla en gaigne à la dicte Perrette qui ne la vult (voulut) prendre, mais la dicte Boudière dist et afferma qu'elle la prendroit, au moins pour mémoire; et pour ce, la dicte Perrette print la dicte heuque, et l'apporta en son hostel, et dedens deux ou trois jours après la dicte Boudière apporta deux frans qu'elle bailla à la dicte Perrette, et d'elle reprint et emporta la dicte heuque. Toutes lesquelles choses furent, et ont esté faictes au desceu dudit Thomas de Rouen, et pour ce qu'il est venu à congnoissance de justice que ledit Guiselin et ses complices, dudit enfant mort né, ont voulu faire sorcerie (sorcellerie) ou autre malefice, ledit Guiselin et plusieurs autres ont esté prins (pris) pour ledit cas, et emprisonnés ou chastellet de Paris, et entre les autres, la dicte Perrette de Rouen, par l'espace de six sepmaines, ou environ, pour ledit cas, a esté prisonnière oudit chastellet, à grant poureté, misère; et finalement, par la sentence de nostre prevost de Paris, la dicte

Perrette, avecques la dicte Katherine, a esté condempnée à estre tournée ou pillory, et privée dudit office de ventrière (sage-femme) : laquelle sentence a esté exécutée en tant que touche le pillory, et, par ce, la dicte Perrette délivrée de prison; par quoy, elle et son dit mary sont en voye de user le remenant (reste de leur vie) en grant reprouche et deshonneur, et en très grant poureté et misère, et mesmement que ledit Thomas, qui est viel homme, menestrel, doresenavant, peut pou ou néant gaignier à son mestier, et par ce, leur conviendra four (fuir), et laisser ce pays dont ilz sont nez, se de nostre grâce et miséricorde, ne leur est sur ce pourveu, en nous humblement requerant que d'icelle nostre grâce leur vueillons pourvoir. Pourquoi nous, ces choses considérées, voulans miséricorde estre, en ceste partie, préférée à rigueur de justice; et que la dicte Perrette, par tout son temps, a esté preude (honnête) femme, de bonne vie, renommée et honeste conversacion, sans ce que onques mais, elle feust, ou ait esté reprinse, blasmée ou souspeçonnée d'aucun autre blasme, ou reprouche, et que elle avoit fait, ou commiz les choses dessus dites plus par simplesce et ignorance que par malice; attendu en oultre, que en ce fait, n'a eu aucune partie bléciée, fors seulement justice, et que la dicte Perrette, tant par détencion de longue prison, comme pour la paine et honte dudit pillory a esté, et est grandement pugnée, et que son service, office, ou industrie est bien nécessaire à la chose publique, et mesmement que plusieurs femmes grosses se confient moult (beaucoup) en sa science et diligence, et de jour en jour, la viennent, et font requérir (demander) pour leurs enfans recevoir, à icelles Perrette de Rouen, ou cas dessus dit, de nostre grâce espécial et auctorité royal, avons

quictié, remis et pardonné, et, par la teneur de ces présentes, quictons, remectons et pardonnons le fait, cas et offense dessus diz, avecques la pugnicion de son dit office, et la restituons à sa bonne fame (réputation) et renommée à son dit office ou mestier de ventrière, sans être jurée, et à ses biens non confisque, satisfacion faicte à partie civilement se aucune en y a, et faicte n'est. Si donnons en mandement à nostre prevost de Paris, et à tous noz autres justiciers et officiers, ou à leurs lieuxtenants présents et à venir, et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que de nostre présente grâce, rémission, pardon et réhabilitacion, facent, sueffrent (souffrent) et laissent à la dicte Perrette joir et user plainement et paisiblement; sans lui faire, ne souffrir estre fait, mis, ou donné doresnavant, en corps, en biens, en exercice dudit mestier ou office, ne autrement, aucun destourbier (obstacle) ne empeschement; laquelle chose se faicte estoit, lui mectent, ou facent mectre tantost, et sans delay, à plaine délivrance, et au premier estat et deu: et imposons sur ce silence perpetuel à nostre procureur. Et affin que ce soit ferme chose et estable à tousiours, nous avons fait mectre nostre scel à ces présentes; sauf en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes. Donné à Paris, le XVII<sup>e</sup> jour de may l'an de grâce, CIO CCCC et huit, et de nostre règne le XXVIII<sup>e</sup>.

» Par le roy à la relacion du conseil. CHARRON. »

L'histoire du moyen-âge nous montre sans cesse la superstition aux prises avec la raison, en d'autres termes les esprits faibles faisant la guerre aux esprits forts. Eu égard aux mœurs du temps, le fait imputé à Perrette était plus qu'une profanation, un crime même, c'était un sortilège. Cette infortunée

ne dut la rémission d'une partie de sa peine qu'à sa supériorité dans l'art qu'elle exerçait et au besoin qu'on avait de son habileté, sans lesquels elle n'eût point trouvé grâce. Perrette vécut peu de temps après sa réhabilitation et mourut en CIO CCCC XI, rue Aubribouché, dont on a fait Aubry-le-Boucher, et fut inhumée aux charniers, selon la chronique de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

PERONNE (la dame), maîtresse sage-femme jurée à Paris, née à Chartres en 1561. Comme toutes les sages-femmes de son siècle et même celles des temps précédens, la dame Peronne se forma à la pratique des accouchemens après avoir acquis quelques notions théoriques par la lecture des livres d'Ambroise Paré. Au XVI<sup>e</sup> siècle, point d'institutions spéciales pour l'enseignement où il fût permis de s'instruire librement. L'Hôtel-Dieu recevait cependant déjà une multitude de femmes qui y faisaient leurs couches; mais il n'y avait de moyens d'instruction que pour celles qui desservaient cet hospice, et les sages-femmes qu'on y formait étaient affectées presque exclusivement au service de l'établissement, rarement elles portaient leur expérience au dehors. Alors le nombre des sages-femmes habiles était minime, mais celles qui acquéraient quelque réputation la méritaient à tous égards; car il n'y avait guère que les femmes douées de beaucoup d'intelligence et pourvues de quelque éducation qui pouvaient se former une théorie première par la lecture, et devenir bonnes sages-femmes ensuite par la pratique.

C'est à l'expérience de Peronne et à celle de quelques autres sages-femmes de son temps, que Guilleméau dut les connaissances pratiques dont il a donné des preuves dans son

*Traité des accouchemens heureux.* Véritablement c'est aux lumières des sages-femmes et à leur expérience que nous devons tous les écrits que nous ont laissés les médecins ou chirurgiens qui ont écrit avant Moriceau.

La dame Peronne est citée par Louise Bourgeois comme l'une de ses examinatrices, fonctions qui supposent au moins des connaissances dans l'art des accouchemens. Assistée de Marchand, gendre de Guillemeau, elle donna ses soins à la duchesse de Montbazon qui mourut d'une perte utérine sur la fin de sa grossesse. Il est bon de remarquer que cet événement eut lieu avant que Louise Bourgeois eût écrit son livre et fait connaître que dans le cas de perte utérine, la grossesse étant avancée, le seul moyen à employer est de provoquer l'accouchement. M. Deneux, dont nous respectons le savoir, prétend que ce précepte important doit être attribué à Ambroise Paré et que Guillemeau l'a proclamé avant Bourgeois. Nous objecterons à cet habile professeur que rien ne prouve que cette idée soit d'Ambroise Paré, que nous n'avons rien lu de semblable dans Guillemeau, et qu'il est bien étonnant que Marchand ne fût point instruit d'un précepte si important, dont l'application eût sans doute conservé les jours de la duchesse de Montbazon.

La dame Peronne n'a point écrit, mais elle a fourni beaucoup d'observations d'un haut intérêt à Guillemeau, à son gendre et à tous les auteurs de son temps; en outre elle forma beaucoup d'élèves de l'un et l'autre sexe qu'elle instruisit dans son art. Cette sage-femme jouit d'une grande réputation et exerça sa profession parmi les dames de la cour de Catherine et de Marie de Médicis, et en ville parmi celles des conditions les plus élevées.

**PHAINARETTE**, sage-femme athénienne, mère de Socrate. Diogène-Laërce, dans la vie de ce philosophe, se borne à citer le nom de Phainarette; beaucoup d'historiens aussi la nomment parce qu'elle fut mère d'un des hommes les plus illustres de l'antiquité. Il est à croire cependant que Phainarette s'était acquis beaucoup de respect et d'estime, et que sa profession avait des droits à la vénération publique chez les anciens, puisque Socrate lui-même se loue d'être fils d'une sage-femme, et que dans ses recherches sur la vérité ce philosophe s'est comparé à une sage-femme. On en pourrait conclure que chez les Grecs les femmes qui exerçaient l'art des accouchemens jouissaient d'une grande considération.

**PHILISTA**, sage-femme grecque. Diogène-Laërce nous apprend qu'elle était sœur de Pirrhon. L'histoire ne nous dit rien touchant le savoir et le mérite de cette obstétricienne.

**PLISSON (MARIE-PRUDENCE)**, sage-femme à Paris, née à Chartres en 1727, de Thomas Plisson, procureur au bailliage de cette ville, et de Prudence d'Auvergne. Mademoiselle Plisson se rendit moins célèbre dans la pratique de l'art des accouchemens que dans la culture des lettres et des sciences naturelles; il semblerait que le champ de sa profession n'était pas assez vaste pour l'étendue de son esprit, ni suffisant à son activité. Mademoiselle Plisson débuta dans les lettres en 1753 en composant une ode sur la naissance du duc de Bourgogne et des stances sur la naissance du duc d'Aquitaine. Quelques autres productions sans importance qui annoncent plus d'imagination que de savoir sortirent encore de la plume de cette femme avant qu'elle publiât ses *Réflexions criti-*

*ques sur les écrits qu'a produits la question sur la légitimité des naissances tardives*, en 1765. Paris, in-8°. Cet ouvrage n'est point, comme l'a dit Sue, dans *ses Essais historiques sur les accouchemens*, un résumé de tous les écrits qui traitent des naissances tardives, mais un examen approfondi de la question, l'œuvre d'un esprit supérieur et logique.

Vainement nous avons cherché dans les écrits périodiques du temps l'expression de l'opinion publique sur l'ouvrage de mademoiselle Plisson. Cependant cet ouvrage est bien supérieur à ce qui a été écrit sur le même sujet et se distingue éminemment de ceux-ci par les raisonnemens approfondis et les réflexions les plus judicieuses. L'oubli dédaigneux dans lequel fut laissé un ouvrage remarquable à beaucoup d'égards, n'est que la fâcheuse conséquence du despotisme scientifique et littéraire que les académies et les corps savans exercèrent de tout temps à l'égard des femmes. Si au XVIII<sup>e</sup> siècle les critiques et les juges nés du mérite eussent été sans partialité, le livre de mademoiselle Plisson eût provoqué leur examen et leur jugement. On s'occupa peu du livre d'une femme qui avait écrit au profit de la science et dans l'intérêt du droit civil, et l'on s'entretint longuement de ceux de Lebas, Louis et Petit, et de tant d'autres qui ne sont que des critiques, des diatribes, quand ils ne sont point des libelles ou des écrits injurieux. Mademoiselle Plisson mourut à Paris en 1803. Peu de femmes de sa profession vécurent entourées de plus d'estime.

POOR (mademoiselle), maîtresse sage-femme jurée à Paris, fille d'une habile sage-femme du même lieu. Mademoiselle Poor fut nommée, en 1725, sage-femme en chef de

l'Hôtel-Dieu. Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle il n'y avait pour ainsi dire dans toute l'Europe d'autre école d'accouchement que celle de l'Hôtel-Dieu de Paris ; aussi de tous les pays étrangers venaient des élèves sages-femmes, même des médecins et des chirurgiens pour s'y instruire dans la pratique de cet art. Quoiqu'il nous ait été impossible de suivre l'ordre chronologique du service des accouchemens à l'Hôtel-Dieu, nous sommes cependant autorisés à croire que mademoiselle Poor a succédé à sa mère, et celle-ci à madame Larmache. On sait que mademoiselle Poor dans son service, sans d'autres secours que la main, délivra une femme d'un bicéphale (enfant à deux têtes) ; phénomène qui fut déposé et conservé long-temps à Saint-Côme, lequel s'est renouvelé de nos jours dans Rita et Christina, avec cette différence cependant que le premier naquit sans vie et que celui-ci au contraire a survécu trois mois à sa naissance. Mademoiselle Poor, d'après Elisabeth Nihell, qui fut son élève et capable de juger de son mérite, de son savoir et de son habileté, fut digne du titre de sage-femme en chef de la première école d'accouchement.

**POSRIMA, POSTERVA, PROSA.** Sous ces diverses dénominations les dames romaines honoraient des divinités tout-à-fait imaginaires, qu'elles invoquaient selon les positions que présentait l'enfant dans l'accouchement. Suivant Macrobe et Aulugelle, on faisait des sacrifices à Posterva et à Prosa, quand l'enfant se présentait par les pieds. Les Romains avaient érigé des autels à ces déesses au mont Carmentes.

**PHUA.** Sage-femme égyptienne qui se rendit célèbre,

selon l'écriture-sainte, en refusant d'exécuter l'ordre donné par Pharaon, celui d'exterminer tous les enfans mâles qui naîtraient, et de ne conserver que les filles. Le Rabin Zoar, dans ses commentaires sur le premier chapitre de l'Exode, et Origène, dans ses homélies sur cette partie de l'Ancien-Testament, disent que, pour s'excuser et ne point obéir à l'ordre de ce roi sanguinaire, Phua prétendit que les femmes des Hébreux n'avaient besoin d'aucun secours pour accoucher et que les soins à cet effet leur arrivaient toujours trop tard. (Voy. SEPHORA.)

REFFATIN (FÉLICITÉ), accoucheuse pensionnée de la ville de Nevers, élève de l'Hôtel-Dieu de Paris et de Saint-Côme, née en 1720. Son père, procureur, ne négligea rien pour l'éducation de sa fille qui fut placée à Paris chez les filles de Saint-Thomas, où elle resta cinq ans. Au sortir de cette pension, mademoiselle Reffatin fut admise comme élève à l'Hôtel-Dieu où pendant trois ans elle fit des études régulières dans l'art des accouchemens, rentra après ce temps dans sa ville natale pour y exercer la profession de sage-femme. Mademoiselle Reffatin n'attendit pas long-temps pour donner des preuves de son mérite et recueillir par anticipation l'hommage le plus honorable qu'on pouvait offrir à sa profession, le titre de pensionnaire de la ville de Nevers. Son zèle et son savoir payèrent à son pays un égal tribut; elle employa l'un au soulagement de l'humanité, et l'autre lui servit à former des élèves capables de la remplacer. Dans sa pratique particulière, cette habile accoucheuse fut à même de recueillir des faits du plus grand intérêt, et correspondit plusieurs fois avec Levret et Lebas. En 1762, elle adressa au

premier un Mémoire sur l'obliquité de la matrice, comme conséquence de l'implantation du *placenta* sur l'orifice interne de cet organe. Ce Mémoire fut inséré dans le tome XVII<sup>e</sup> du Journal de médecine de Roux. Avec tous les maîtres de l'art, mademoiselle Reffatin, dans les cas d'implantation du placenta sur l'orifice de la matrice, conclut pour l'accouchement immédiat; indication qui a pour but de prévenir et d'arrêter les pertes qui suivent ordinairement ce phénomène insolite. En 1763, elle adressa à Lebas une autre observation sur une naissance tardive, dans laquelle elle rapporte avoir aidé à mettre au monde un enfant de dix-huit livres, et de vingt-deux pouces de long. Cette observation tendait à prouver que la femme qui en était le sujet aurait porté onze mois sept jours cet énorme enfant.

Ce fait fut rapporté par mademoiselle Reffatin, alors que Louis et Lebas disputaient sur la possibilité des naissances tardives, question que plus tard examina et résolut si heureusement mademoiselle Plisson, qui conclut avec Lebas et Petit que des naissances pouvaient aller au-delà du terme ordinaire. Mademoiselle Reffatin est morte à Nevers, sa ville natale, qui se fait gloire encore aujourd'hui de la compter au nombre de ses célébrités.

**RONDET (MARIE-LOUISE CHÉON)**, sage-femme de la faculté de médecine de Paris, née à Sedan en 1800. Après sa réception, madame Rondet conçut le projet de passer à Buénos-Ayres pour y exercer son art, et à cet effet elle s'embarqua en 1828 sur le navire *l'Olympe* qui fit naufrage sur la côte d'Afrique. Avec tous les passagers de ce même navire, madame Rondet fut recueillie et transportée à Sainte-Croix-

Saint-Jacques de l'île de Ténériffe où pendant son séjour elle rendit quelques services qui lui valurent des témoignages authentiques d'estime et de reconnaissance de la part des habitans et des autorités gouvernementales de cette localité. La perte de tout ce que possédait cette dame la détermina à revenir en France.

C'est dans l'exercice de sa profession à Paris, que madame Rondet eu lieu de se convaincre de la nécessité d'inventer un moyen plus propre que ceux déjà connus, à rappeler à la vie les enfans qui naissent asphyxiés; ayant jugé que le tube *laryngien* de Chaussier avait un grand inconvénient auquel il fallait remédier, celui de ne pousser que de l'air altéré dans les poumons du nouveau-né, Madame Rondet conçut l'idée d'adapter à une ampoule de caoutchouc un petit corps de pompe à double soupape agissant en sens inverse, dont l'ensemble fait l'office d'une pompe foulante et aspirante. Ce petit corps de pompe est terminé par un tube de gomme élastique légèrement recourbé et muni d'un renflement qui ne permet pas à l'instrument d'irriter ou de blesser le *larynx*, où il ne peut s'introduire plus avant. Cet instrument enfin remplit toutes les conditions désirables entre les mains de quiconque sait s'en servir.

L'Académie royale de médecine, qui a été appelée à faire un rapport sur l'instrument *laryngien* de madame Rondet, a demandé, par l'organe de la commission nommée à cet effet, si le même instrument était de cette dame? L'instrument est de madame Rondet quant à son mécanisme, et là est toute la question; mais l'Académie n'en a pas moins attribué l'idée à l'un de ses membres, Chaussier: comme si l'idée de pousser de l'air dans les poumons des nouveau-nés

asphyxiés n'eût pas été celle de tous les médecins possédant les plus légères notions en physiologie. L'Académie royale de médecine peut bien être jalouse de décerner les plus belles palmes de la gloire médicale à ses membres ; mais encore l'égoïsme scientifique ne devait point exclure l'esprit de justice qui doit présider aux décisions de tous les corps constitués, le plus bel apanage de ceux qui se disent savans.

Si l'Académie n'a pu reconnaître une invention dans l'instrument de madame Rondet, au moins fallait-il qu'elle reconnût, et qu'elle dît que le même instrument pouvait bien être une imitation de celui employé au même usage figuré et décrit dans l'ouvrage d'Aitken, publié à Londres en 1786, sous le titre de : *A System of obstetrical tables with explications representing the foundations of the theory and practice of midwifery. — Coup-d'œil sur l'obstétrique, ou Exposé des principes généraux de l'art des accouchemens*, in-8. Nous aimons à croire que madame Rondet n'a point connu cet ouvrage, et conséquemment, que son instrument laryngien est tout d'invention de sa part quant au mécanisme ; par contre, nous aimons à croire aussi que l'Académie royale de médecine, ou du moins les membres de sa commission n'ignoraient point l'existence de l'ouvrage d'Aitken, et que c'est par pur oubli qu'il n'en a été rien dit.

■ **SALPÉ.** Pline, dans son Histoire naturelle, parle d'une femme de ce nom qui aurait pratiqué les accouchemens avec beaucoup de succès et qui aurait, en outre, joui d'une grande réputation pour certains remèdes secrets de sa composition. L'Histoire-Sainte nous a conservé le nom de **SEIPHRA**,

femme égyptienne, habile dans la médecine et l'art des accouchemens. D'après Gruter, et selon quelques inscriptions latines, il y aurait eu une sage-femme romaine du nom de SALUTIA. Au nombre des femmes habiles en médecine et dans l'art des accouchemens, Pline cite encore une femme qui se serait tellement distinguée dans cette double carrière, qu'elle aurait mérité le nom de SOTIRA, qui veut dire conservatrice.

**SÉPHORA.** Célèbre par son refus d'obéir au roi Pharaon qui avait ordonné aux sages-femmes d'exterminer tous les enfans mâles qui naîtraient, et de ne conserver que les filles. C'est du moins ce qu'on lit dans l'*Exode* au chapitre I<sup>er</sup>, verset 15 et suivans. *Dixit autem rex Ægypti obstetricibus Hebræorum, quarum una vocabatur Sephora, et altera Phua, præcipiens ait. Quando obstetricabitur hebræas, et partus tempus advenerit, si masculus fuerit, interficite illum; si fœmina, reservate!* (saint Jérôme, livre de l'*Exode*, chapitre I<sup>er</sup>). Origène dans ses homélies reproduit le passage de l'Écriture-Sainte touchant Séphora (voy. PHUA).

**SIEBOLDT** (JOSÉPHINE de), *doctor artis obstetricæ*, docteur dans l'art de l'obstétrique de la faculté de Giesen, sage-femme de Darmstadt.

Ce nom est du petit nombre de ceux qui reflètent vers la postérité le plus doux éclat. La survivance du savoir et du mérite est assurée d'avance dans cette famille, par les parens à leur filiation. Nous regrettons seulement que la négligence de nos correspondans nous ait empêché de donner aux dames



de Sieboldt un article biographique digne de leur grande réputation ; ce sera donc une lacune qui subsistera dans ce travail, dont le lecteur ne pourra nous savoir mauvais gré, quand nous lui aurons dit que l'attente vaine des notes qui devaient nous servir de texte a retardé d'un mois et plus la publication de cette dernière livraison.

Madame de Sieboldt, Joséphine, a fait pour l'Allemagne ce que madame Lachapelle a fait pour la France, c'est-à-dire que sa carrière a été employée à honorer sa profession, tant par son savoir que par les services qu'elle a rendus à l'humanité et à son art.

**SIEBOLDT** (Mademoiselle CHARLOTTE de), docteur dans l'art de l'obstétrique, sage-femme à Darmstadt, fille de la précédente et de Van-Sieboldt, médecin en chef et directeur des hôpitaux de Darmstadt, sœur de Charles de Sieboldt, médecin distingué de la même ville.

Mademoiselle de Sieboldt élevée par ses parens qui lui ont servi de maîtres, formée aux exemples de sa mère, comprit de bonne heure l'importance de la carrière des accouchemens, qu'elle honore par les plus brillans succès. Après avoir accompli ses études à Gœttingue, elle prit ses degrés à Giesen où elle obtint le titre de docteur, *doctor artis obstetricæ*. Encore jeune mademoiselle de Sieboldt, par son mérite, s'est déjà placée au premier rang des personnes de sa nation qui honorent le siècle, et elle est du petit nombre de celles qui, par leur savoir positif et leur habileté, rendent des services réels à leur pays.

**SIEGMUNDIN** (JUSTINE DICTERICH), sage-femme de

l'électrice de Brandebourg, née à Wehmutter en Silésie, vers 1650.

Il reste démontré que Siegmundin est la première sage-femme célèbre de l'Allemagne, on pourrait même dire le premier auteur de ce pays qui ait écrit utilement et avec connaissance de cause sur les accouchemens, la première qui dans cet art ait rendu de véritables services à la science, dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle. On sait qu'à la fin de ce même siècle, l'esprit des écoles d'Allemagne n'était point l'esprit d'observation, mais bien celui des calculs et des spéculations. Avant Siegmundin, l'art des accouchemens tiré de l'observation et de la comparaison des faits était tout à créer. Quelques thèses latines et un petit nombre de traductions en langue vulgaire formaient tout le fonds de cette partie de la médecine.

Ce fut peut-être un grand avantage pour l'art des accouchemens que Justine Siegmundin ait été placée à la Cour de Brandebourg. Son mérite étant étayé par sa position et son crédit, il lui fut plus facile de le faire ressortir et de préparer, pour ainsi dire, une nouvelle ère obstétricale pour son pays. Les travaux et les écrits de cette femme sont en réalité tout-à-fait au-dessus de ceux de ses contemporains, puisque successivement ils ont été imprimés à Berlin en 1690, 1692, 1708, 1723 et 1756, et traduits en hollandais en 1691, par Solingen. Ces ouvrages réunis forment un *Traité complet sur les accouchemens*. Une première partie a pour objet l'exposition des organes de la génération chez la femme, décrits avec autant de précision que le permettaient les connaissances de ce temps. La méthode qui règne dans la description indique suffisamment que Justine Siegmundin

n'ignorait point l'anatomie humaine, ni l'anatomie comparée. Une deuxième partie est consacrée à l'iconographie du fœtus dans le sein de la mère. Les diverses périodes de la grossesse y sont indiquées avec une sorte d'exactitude qui dénote une grande observation. Enfin dans une troisième partie se trouvent exposés les principes de l'art et les considérations qui découlent de ces mêmes principes.

Les connaissances que Justine Siegmundin avait acquises par l'étude et l'observation la placèrent au niveau des hommes les plus capables de son temps. Indépendamment de son livre sur les accouchemens, on lui doit encore divers autres écrits répondant à des objections sur plusieurs points de doctrine, qui avaient été faites par André Petermann, professeur à Leipsick. Au temps de Siegmundin il importait beaucoup de penser et d'écrire en langue classique. Si les ouvrages de cette femme eussent été écrits en langue latine, il est à croire que l'école d'Allemagne l'eût placée au rang des illustrations de cette même école. C'est peut-être à cette forme qu'il faut attribuer l'indifférence avec laquelle les biographes ont parlé des ouvrages de Justine Siegmundin. Haller, *in Bibliotheca anatomicâ et chirurgicâ*, ne fait que citer le nom de cette femme célèbre sans parler de son livre. Pour juger du peu d'exactitude de cet auteur, il nous suffira de remarquer qu'en parlant des ouvrages de Solingen, il n'est nullement question de sa traduction du livre de Justine Siegmundin, qui se trouve faire partie de ceux du médecin de Leyde. Il est bon de noter encore que tout ce que Solingen a écrit de bon sur les accouchemens a été puisé dans l'auteur féminin. La partialité de Haller, car on ne peut le taxer d'ignorance, doit assurément être attribuée à ce que le livre de cette sage-femme a été écrit

en allemand. Ce qui nous autorise aussi à douter de la justice des hommes, c'est le silence presque absolu de Portal, Sue, Scheweighaenser et Buch, à l'égard de Siegmundin.

STEPHEN, selon quelques auteurs, STEVENS (MARGUERITE), sage-femme anglaise, née à Londres, vers le milieu du siècle dernier. Dans une nation où certains préjugés s'éternisent, où les préventions marchent de front avec les lumières, il n'était point possible que Stephen pût s'élever à la hauteur de sa profession. Quoique les sages-femmes en Angleterre aient eu le privilège exclusif des accouchemens, avant Smelie, depuis un siècle cependant elles ne tiennent dans la société, comme dans l'ordre médical, qu'une condition inférieure. Marguerite Stephen qui pouvait soutenir l'honneur de son art et qui pouvait marcher de pair avec les plus habiles accoucheurs ses contemporains, ne serait cependant point sortie du rang ordinaire des sages-femmes de son pays, si elle n'eût écrit un traité d'accouchement, sous le titre de : *Domestic midwife or the means of preventing danger in child-birth — Moyens de prévenir les accidens pendant l'accouchement, à l'usage des personnes du monde*, in-12 ; Londres, 1795. Sans doute que, si cet ouvrage eût été publié par quelque accoucheur, il aurait fait la réputation de son auteur ; mais comme l'œuvre d'une sage-femme, en Angleterre, il devait rester dans l'oubli.

STONE (SARAH), sage-femme à Londres au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au temps de Stone il existait à Londres quelques sages-femmes habiles et instruites qui furent

les premières à démasquer une imposture dont quelques hommes de l'art faisaient leur profit. Un nommé Saint-André, chirurgien de cette capitale, publia en 1728, avec enthousiasme, un nouveau système sur la génération, à l'aide duquel il prétendait qu'une sole pouvait engendrer une grenouille, une carpe, un poulet, une huître, une puce. Il alla jusqu'à dire qu'une de ses voisines, nommée Godalmin, avait mis au monde un lapin, et poussa même l'audace jusqu'au point de montrer ce singulier produit de la conception. Le même phénomène se répéta, à quelque temps de là, en présence de plusieurs chirurgiens. Le peuple de Londres crie au miracle, les gens sensés en rient, mais tous donnent de l'argent à la *Léporigène*; ses compères s'en adjugeant la meilleure part toutefois. Stone principalement et les autres sages-femmes dénoncèrent cette supercherie dégoûtante, et la justice s'en mêla après qu'elle eut pris en flagrant délit la Godalmin et ses complices. Guillaume Giffard fut le seul chirurgien de Londres qui osa s'élever contre cette imposture.

Remarquons ici que bien souvent les sages-femmes ont été dupes de leur bonne-foi, ou de leur ignorance, mais que jamais sciemment elles n'ont pris aucune part à des jongleries immorales, ni à des manœuvres frauduleuses de cette espèce. Stone a pratiqué son art avec autant de succès que de dignité, et a su mériter toute la considération et la confiance que pouvait de son temps ambitionner une sage-femme. Sous le titre : *Complete Practice of Midwifery*, c'est-à-dire, *Manuel complet de la sage-femme*, 1 vol. in-8; Londres, 1737, Stone a publié le résumé de sa propre expérience. Cet ouvrage, comme tous ceux de la plupart des sages-femmes, est l'art ramené à ses principes pratiques. Sue et

Plouquet sont les seuls bibliographes qui aient enregistré l'ouvrage de Stephen.

**TABIOLA.** Un jeune médecin Grec, M. Bouros, dans une savante Dissertation sur les hôpitaux en Europe, rapporte que le premier qui fut établi à Rome, vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle de J.-C., fut fondé par une femme nommée Tabiola. M. Bouros aurait puisé ce renseignement dans saint Jérôme, aux œuvres duquel il renvoie le lecteur. Nous avons compulsé tous les ouvrages de ce père de l'Église pour connaître les circonstances du fait attribué à Tabiola; mais nous n'avons point été assez heureux pour trouver juste la citation du moderne Helléniste. (Voy. *la Revue médicale*, T. II, pag. 532, 1831.)

**THALUSIA.** Gaspard Bartholin a recueilli et rapporté une inscription latine qui autorise à croire qu'il a existé à Rome une sage-femme de ce nom. Chez les Romains, les inscriptions tumulaires étaient une manière de rendre hommage au mérite et au savoir. Des noms ne sont devenus grands et ne sont passés à la postérité que pour avoir été gravés sur le marbre ou sur le bronze. Le moyen-âge a produit des milliers de volumes sur l'histoire, à l'aide de ces seuls documens, au moyen de ces mêmes inscriptions dont les Romains avaient couvert une partie de l'Europe. Quoi qu'il en soit, cette espèce d'hommage public n'était dû qu'à ceux qui, pendant leur vie, avaient mérité l'estime et la considération de leurs contemporains. Il faut conclure de là que les sages-femmes en grande réputation étaient les seules qui eussent des droits à ces sortes d'inscriptions.



TROTULA ,

*Sage-femme de l'École de Salerne ,*

au 15<sup>e</sup> siècle.

*(Biographie des sages femmes célèbres.)*

**TONNELIER (ANGÉLIQUE-EUGÉNIE)**, née en 1809, à Villeblevin (Yonne), sage-femme à Paris.

Mademoiselle Tonnelier est du petit nombre des élèves de sa profession, qui, avant d'avoir été éprouvées par la pratique, peuvent s'y livrer avec l'assurance d'obtenir des succès et des encouragemens. En 1828, aux exercices de l'école d'accouchemens, elle obtint le second prix, et fut nommée suppléante de la sage-femme en chef du même établissement, où pendant deux ans ces fonctions ont été dignement et habilement remplies. Si mademoiselle Tonnelier et quelques autres élèves de la Maternité sont autant d'heureuses exceptions dans le corps auquel elles appartiennent, c'est, il faut le dire, à leurs dispositions et à elles seules qu'elles le doivent. Les sujets distingués seraient bien plus nombreux si l'école de la Maternité possédait deux moyens de plus d'instruction, un musée anatomique et une bibliothèque à l'usage des élèves. Déjà madame Legrand a eu l'idée du premier ; appelons-en aujourd'hui à son zèle pour qu'elle puisse obtenir le second, d'autant plus nécessaire que la majeure partie des élèves sont dans l'impossibilité d'acheter les ouvrages le plus indispensables à l'étude des accouchemens.

**TROTULA.** Sage-femme de Salerne, en Italie, au XIII<sup>e</sup> siècle.

Tous les historiens ont parlé de Trotula, mais tous les médecins bibliographes ne lui attribuent point les ouvrages qui portent son nom. Est-il présumable cependant qu'une femme qui aurait professé les accouchemens et fait une étude particulière des maladies de son sexe, n'eût point écrit sur ces deux matières, quand à cette époque il n'existait encore

que des traités très-imparfaits sur cette partie de la médecine? L'opinion des hommes qui ont pris la peine de se livrer à quelques recherches est que, sous Trotula, la science des accouchemens et celle des maladies des femmes ont pris une nouvelle face. Astruc et quelques autres auteurs veulent que le deuxième Traité complet sur les accouchemens ait été donné par elle. Gessner, Gaspard Wolfius et Israël Spachius attribuent le livre : *De mulierum passionibus, ante, in et post partum*, à Eros, médecin de Salerne, qui existait au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, ce qui cadre fort mal avec le temps de Trotula. Si ces mêmes auteurs eussent déduit leur opinion de la comparaison des deux époques, ils auraient fait preuve de la plus grande ignorance, car la latinité de l'une et de l'autre présente de grandes différences. Au XI<sup>e</sup> siècle, la langue latine était pure encore et correcte; au XIII<sup>e</sup> siècle, déjà elle s'était pliée au jargon des écoles et avait perdu une grande partie de la pureté qu'elle avait au dernier siècle de Rome. Cette raison seule suffirait donc pour ne point faire remonter plus loin que le XIII<sup>e</sup> siècle le Livre *De passionibus*.

Gaspard Wolfius ne nous dit rien sur l'origine du livre en question; mais ce qu'il y a de fort étonnant, c'est que la première édition des *Gynæcea*, imprimée à Bâle en 1586, trente-deux ans après le livre des *Empirica* de *Benedictus Victorius*, imprimé à Venise en 1554, ne dise rien de cette vieille édition, rapportée sans commentaire aucun.

Il est à croire que tous les bibliographes qui ont parlé du livre de Trotula : *De mulierum passionibus*, ne l'ont point lu. L'examen grammatical et médical de ce livre, même la facture de l'ouvrage entier, tout y est empreint d'un esprit féminin. La négligence du style, les formules bizarres qu'il

contient, la manière dont les choses y sont présentées, prouvent suffisamment que l'auteur était initié dans une foule de petits secrets que les femmes se communiquent à elles seules. Une autre particularité qui aurait dû ne point échapper à ceux qui ont lu l'ouvrage de cette sage-femme, c'est qu'elle fait mention d'un Trotula, médecin, qui loue, dit-elle, les fèves mêlées avec du sucre, moyen excellent pour calmer certains appétits chez les femmes. Si Trotula eût connu les écrits d'un médecin de ce nom, elle en eût parlé sans doute; mais il faut croire qu'elle a recueilli cette formule de quelqu'un qui portait le même nom, et qui n'a fait que pratiquer. Ce qu'il y a de vrai pour nous, c'est que Trotula est l'auteur du livre intitulé : *De mulierum passionibus*, et que c'est tout-à-fait sans raison qu'on a attribué ce même livre à Eros, fils d'Aldus. L'histoire de l'école de Salerne enfin garde sur le dernier fait le silence le plus absolu, et ne parle nullement du médecin Trotula, contemporain de son homonyme féminin.

**VICTORIA.** Théodore Priscien qui aurait vécu, à ce qu'il paraît, vers le VIII<sup>e</sup> siècle de J.-C., aurait dédié un de ses ouvrages intitulé : *Gynæcea*, ou des Maladies des femmes, à Victoria, sage-femme. Cette dédicace laisse à penser que cette femme était habile dans son art, car un médecin qui était à même d'en juger n'eût point fait hommage de son livre à une sage-femme dépourvue de mérite, de réputation et de quelque célébrité.

**VIENNE (dame de).** En troisième, la dame de Vienne ayant été chargée par Charles VII de visiter Jeanne d'Arc et

de constater sa virginité, contribua, avec les dames de Gaucourt et Iolande, à affranchir, par sa déclaration, une partie de la France du joug humiliant sous lequel la laissait son indolent monarque. (*Voy. GAUCOURT et IOLANDE.*)

**WEIDMANNIN (BARBE)**, sage-femme à Augsbourg au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous ignorons absolument l'époque et le lieu de la naissance de Weidmannin, qui ne nous est connue que par l'ouvrage qu'elle a publié sous le titre de : *Kurze anweisung christlicher hebammenn* ; Cours d'accouchemens propre aux sages-femmes, in-8, 1738, Augsbourg. Cet ouvrage pourrait être considéré comme une paraphrase de celui d'Horenburgin, mais il est loin d'être aussi bien conçu. Ce qu'il renferme de plus n'est nullement à l'avantage de la science des accouchemens, et moins encore à celui de l'humanité. Weidmannin rompait les membranes avec un crochet particulier et tirait les pieds de l'enfant avec un lac. Elle décrit aussi une espèce de *demi-forceps*, qu'on pourrait appeler un *ringard*, si l'on nous passe l'expression, pour retourner le fœtus.

Si l'on jugeait du mérite du livre d'après cela, en le comparant à l'état actuel de l'art, le jugement ne serait nullement à l'avantage de l'auteur. Mais les imperfections ou plutôt les erreurs qu'il renferme sont celles de l'époque à laquelle a écrit Weidmannin, ce qui encore serait loin de prouver que dans son art elle ne fut point au-dessus des accoucheurs de son temps ; car si nous parcourons l'histoire de l'art des accouchemens du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, au nord de l'Allemagne, nous pourrions dire des hommes qui se mêlaient



d'accoucher et d'écrire, ce que Guillemeau disait des chirurgiens de son temps : « O race d'hommes ! que vous employez » mal votre temps et votre loisir ! Las ! nous ne mourons pas ; » mais l'on nous bourrelle : car ceux qui sont réputés pour les » plus experts parmi vous ne nous traitent pas comme il ap- » partient ; vous ne remplissez que des volumes, et ne faites » que charger les bibliothèques de vos écrits. » Soranus s'était déjà expliqué ainsi d'une manière plus générale. Croit-on qu'aujourd'hui on ne serait point fondé à exprimer les mêmes récriminations ?

WYTTENBACH (JEANNETTE GALLIEN, madame), née à Hanau le 31 décembre 1773. Son père Jean-Louis Gallien, né à Paris, avait fondé, à Hanau, une école de dessin dont il était le directeur et le professeur. Il jouissait de la réputation de savant et habile dessinateur, surtout en anatomie. Gallien avait eu l'attention de donner de bonne heure l'éducation la plus soignée à sa fille qui encore en bas âge perdit sa mère, Suzanne Wytttenbach, née à Berne.

Dès ses premières années, Jeannette Gallien montra de grandes dispositions pour le dessin et pour l'étude des langues ; le français, le hollandais, l'anglais lui devinrent bientôt aussi familiers que l'allemand qui était sa langue maternelle. A l'âge de 18 ans elle eut l'avantage d'être appelée auprès de son oncle Daniel Wytttenbach, né à Berne, un des plus savans hellénistes de son époque, alors professeur de littérature grecque et latine à l'Athénée d'Amsterdam, ensuite professeur dans cette même carrière à l'université de Leyde.

Jeannette Gallien partageait son temps entre l'adminis-

tration de la maison de son oncle et l'étude des langues anciennes dont elle acquit une connaissance fort étendue. Deux ans avant sa mort, Wyttenbach épousa sa nièce qui était devenue son intendante, son lecteur, son secrétaire et la compagne la plus affectueuse et la plus assidue. Autant dans le but d'honorer son mérite que le nom de Wyttenbach, la veuve du savant helléniste reçut, en 1827, le diplôme de docteur et maître ès-arts de la faculté de Marbourg.

Dans un dernier voyage en Allemagne sa patrie, madame Wyttenbach alla visiter cette université qui l'avait distinguée l'année précédente d'une manière si honorable. Pour lui témoigner sa reconnaissance, elle fonda quelques prix pour les élèves en médecine et en littérature. Un autre prix fut fondé pour les élèves sages-femmes de la clinique de Marbourg ; l'idée de cet acte lui fut suggérée par madame Boivin dont elle avait fait connaissance dans un de ses voyages en France, et pour qui elle conserva une estime et une amitié toute particulière. Une économie sévère pour tout ce qui lui était personnel permit à cette femme, non de faire le bien, mais de le répandre. Modèle de piété et de vertus évangéliques, retirée à la campagne, après les désastres de Leyde, en 1807, elle fut jusqu'à sa mort une providence pour le malheur et l'humanité souffrante, sans aucune distinction de culte.

La société philhellénique de Paris associa à ses travaux madame Wyttenbach ; son dévouement et sa générosité envers les Grecs lui avaient mérité cette distinction spéciale. Une simplicité de langage, des manières aisées et un abord facile, eussent fait prendre madame Wyttenbach pour une de ces femmes qui n'ont d'autres dehors que ceux de la bonté. Des études sérieuses dans les langues anciennes avaient, pour

ainsi dire, imprimé à son esprit une tendance à ne trouver beau que le beau antique, non-seulement dans ce qui est du *modus videndi*, mais encore dans le *modus rationis*. Aussi dans sa conversation apportait-elle toujours une touche d'hellénisme qui décelait aussitôt une intelligence saturée de dialectes classiques. Cette préférence pour le style ionien principalement s'est montrée dans tout son jour dans un petit ouvrage qu'elle a publié sous le titre de : *Theagène au banquet de Leontès*. Une imagination toute hellénique se voit encore dans un autre ouvrage ingénieusement composé, sous le titre de : *Histoire d'Hermione, les Symposiaques et Alexis*. Ces deux livres, publiés en français, ont été traduits en allemand, en hollandais; le dernier l'a été en grec moderne.

Madame Wyttenbach a traduit du hollandais en français une observation très-détaillée et du plus haut intérêt, d'un cas d'absorption du *placenta*, recueillie et suivie par le docteur Salomon de Leyde. Cette traduction a été recueillie et placée à la suite d'un travail sur le même sujet, publié par madame Boivin. Madame Wyttenbach a encore traduit de l'allemand la partie de l'ouvrage du professeur Busch, qui traite de l'état de l'art des accouchemens en France et en Allemagne.

Pour les sciences comme pour l'humanité, madame Wyttenbach est morte beaucoup trop tôt. Elle vit arriver sa fin avec une tranquillité d'ame dont les esprits les plus forts n'ont point donné d'exemple. La beauté mythologique grecque lui présentait le départ de cette vie comme une scène fort extraordinaire; l'image de notre fin est un enfant qui renverse un flambeau pour l'éteindre. Elle savait trop bien que la vie

n'est donnée à l'homme qu'à la condition rigoureuse de la rendre à celui qui la lui a donnée. Une des dernières volontés de madame Wyttenbach, fut de charger M. Hoffmann Perkamp de Leyde, de faire connaître dans une note écrite en latin, à madame Boivin, le résultat de son autopsie. Elle mourut le 26 avril 1830; ses restes furent placés à côté de ceux de son illustre époux, et non loin des cendres de Boerrhave.

---

### *SUPPLÉMENT.*

Quelle que soit l'attention qu'on puisse apporter dans la composition d'un livre, il laisse toujours à désirer, plus encore à l'auteur qu'à tout autre. Bien que nos recherches aient été minutieuses, des noms ont pu sans doute nous échapper; mais le nombre des omissions doit être minime. Nous n'entendons par omissions que les noms qui appartiennent à l'histoire de l'art; quant aux autres, il nous a été impossible d'aller à leur recherche et de les recueillir tous. Notre appel a pu être entendu de toutes les personnes qui avaient intérêt à nous répondre; mais la modestie de beaucoup de sages-femmes est la seule cause des lacunes qui peuvent se rencontrer dans ce travail. Toutefois nous serions injustes si nous ne mentionnions point dans ce Supplément plusieurs noms recommandables à tous égards.

**BOURGEOIS** (madame ALIX), maîtresse sage-femme à Paris. La société, souvent privée d'auxiliaires précieux, est une mine féconde pour l'intrigue et la médiocrité. Sous le rapport des connaissances pratiques, personne n'est plus digne

de lui rendre des services que madame Bourgeois, ni en même temps plus capable de propager l'instruction, à laquelle elle se consacre principalement depuis plusieurs années.

**CALLÉ** (mademoiselle CHARLOTTE-CLÉMENCE), sage-femme à Paris, élève de la Maternité du même lieu, née à Corbie (Somme) en 1807.

En 1822, mademoiselle Callé entra à la Maternité aux frais de l'administration des hôpitaux de Paris. Aux exercices de 1824, elle partagea avec mademoiselle Garnier le premier prix de l'école; de plus elle obtint le premier prix d'observation clinique. Autant que qui que ce soit, mademoiselle Callé a justifié le choix de l'administration des hospices; pour le corps auquel elle appartient, c'est une véritable conquête. Exprimons un regret, celui de ne voir aucun moyen d'émulation pour les jeunes sages-femmes de mérite, de voir même que les talents et le savoir trouvent rarement un prix d'encouragement dans le monde. Une instruction solide basée sur une éducation première, un avenir long, permettent à mademoiselle Callé de donner à sa profession les gages qu'elle lui a promis dès son début.

**DUNALLY (MARHY)**, sage-femme irlandaise, de Dungan, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

De tout temps on a contesté aux femmes la hardiesse, la fermeté et le sang-froid nécessaires pour entreprendre et exécuter de graves opérations chirurgicales. Dunally, femme illettrée au rapport de Barlow et de Merrimann, a pratiqué une opération césarienne avec un rasoir, seul instrument qu'elle eût à sa disposition. La mère délivrée, la sage-femme

ne pouvant procéder seule au pansement envoya chercher un chirurgien qui se fit attendre deux heures ; pendant tout ce temps l'intrépide chirurgienne tint les lèvres de l'incision rapprochées pour arrêter l'écoulement du sang. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que cette opération si audacieusement exécutée a été suivie de guérison. Ce fait a été constaté dans toutes ses circonstances par Gabriel King, et par Dunkan Stewart, chirurgien à Dungannan. C'est le seul cas de solution heureuse sur vingt-cinq mentionnés par Barlaw, et par Blackboon, dans ses *Recherches médicales — Medical Records and researches*, 1798. Dunally a donc prouvé que les sages-femmes avec de l'instruction, des connaissances spéciales, pouvaient offrir autant de garanties que les plus habiles accoucheurs.

**NOUHAUD (AIMÉE-ROSALIE)**, sage-femme à Fontenay (Vendée).

Notre ouvrage prouvera son utilité en appelant sur quelques sages-femmes l'attention du monde éclairé. Cette Biographie pourra servir à faire décider cette importante question : Si les écoles d'accouchemens dans la province n'ont pas aussi leur degré d'utilité, étant bien dirigées et pourvues de maîtres habiles ?

Mademoiselle Nouhaud fut une des premières élèves qu'appela le premier cours d'accouchement établi à Niort en 1824, sous la direction de madame Deschamps (*voyez ce nom*). Pourvue d'une éducation solide, développée par des études choisies, portée par une vocation décidée vers la carrière qu'elle a embrassée, mademoiselle Nouhaud fit de rapides progrès dans l'art Lucinien, qui, dès la même année, lui

valurent les plus honorables suffrages et le premier prix de l'école. D'une telle élève la maîtresse dut s'enorgueillir et entrevoir dans un si beau résultat l'avenir le plus flatteur pour elle, comme directrice de l'établissement qu'elle a fondé. En effet, l'école de Niort est une des institutions, de création nouvelle, les plus importantes. Grâce aux efforts, au zèle et à l'habileté de sa jeune directrice, cette même école fournit annuellement un contingent de sages-femmes qui en instruction et en garantie peuvent marcher de pair, à tous égards, avec celles de la Maternité de Paris.

Heureuses mille fois les localités qui possèdent des talents éprouvés du genre de ceux de mademoiselle Nouhaud! Une bonne sage-femme est un ange envoyé du ciel, et nous maintenons pour certain que nul ne peut en tenir lieu.

Beaucoup d'autres sages-femmes, soit de l'ancienne, soit de la nouvelle école, mériteraient de trouver place ici, et nous nous fussions fait un devoir de mentionner leurs titres à la recommandation publique, si notre cadre n'eût pas été aussitôt rempli. Qu'il nous soit permis du moins de citer les noms de mesdames Giroux, le Nestor de sa profession, Moreau, praticienne éclairée et respectable, Lefèvre dont le mérite égale la modestie, Lacour qui se livre avec autant de succès que de désintéressement à l'instruction publique, Paindavoine qui, par son savoir, est tout-à-fait à la hauteur de son art.

---

## CONCLUSION.

Il résulte de nos recherches que la France, toute chose égale d'ailleurs, est le pays qui a toujours fourni le plus de sages-femmes habiles; l'Allemagne vient ensuite; puis l'Angleterre; l'Italie après. Cependant le professeur Busch dans son dernier ouvrage, dit que les Anglais et les Allemands, depuis plus d'un siècle, autrement depuis Levret, ont fait beaucoup plus que les Français pour la science, Beaudelocque excepté. Si les progrès d'une science ou d'un art se mesuraient sur l'échelle de la typographie, le professeur de Berlin aurait raison; mais s'ils se mesurent sur l'échelle de la diffusion, son raisonnement porte à faux. Est-ce à dire que depuis Beaudelocque aucun ouvrage de haute portée n'avait été publié sur cette science en France?

Nous pourrions répondre, les preuves en main, que l'art des accouchemens depuis 40 ans a fait des progrès immenses dans notre pays, tant en diffusion qu'en ascension. Les Flammant, les Gardien, les Capuron, les Maygrier, les Dugès, les Lachapelle et les Boivin ont fait non-seulement beaucoup plus, mais mieux que leurs émules d'Albion et de Germanie. Chez aucune nation peut-être les Annales des accouchemens ne sont plus stériles de faits malheureux et extraordinaires qu'en France. Quelle est donc la véritable science, sinon celle de prévenir les accidens, et rendre inutiles les moyens extrêmes? Quelle école est plus féconde en résultats de ce genre que l'école obstétricale de France?

FIN.

## INDICATIONS SOMMAIRES.

### AVANT-PROPOS.

Page i. Injustice de l'histoire à l'égard des sages-femmes. — Page ij. Preuves de cette injustice qui n'a d'autre fondement que la prévention. — Page iij. Nécessité de ramener la profession de sage-femme à sa véritable condition. — Page iv. L'absence de toute éducation sans laquelle il ne saurait y avoir d'instruction, a été la cause de l'état d'infériorité où cette profession est restée. — Page vi. Le jugement de la société a toujours dépassé les limites de la raison. — Page vij. But de cet ouvrage.

### CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES SUR L'ART DES ACCOUCHEMENS ENTRE LES MAINS DES FEMMES.

Page 1. Les accouchemens dans les temps les plus reculés ont été pratiqués exclusivement par les femmes. — Page 2. Des accouchemens chez les Chaldéens, les Hébreux et les Égyptiens. — Page 4. Chez les Grecs. — Page 5. Chez les Romains. — Page 6. Chez les Arabes. — Page 7. En France au moyen-âge l'art des accouchemens appartenait aux femmes. — Page 8. Comment les chirurgiens s'en sont emparés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Chez tous les peuples de l'Europe les femmes, jusqu'à cette dernière époque, ont exercé exclusivement l'art obstétrical, en Allemagne, en Pologne et en Angleterre. — Page 11. Preuves que l'humanité n'a rien gagné dans la révolution de cette partie de la médecine. — Page 12. Que les femmes éclairées ont fait tout ce qu'on pouvait humainement exiger de leur part. — Page 14. L'Hôtel-Dieu de Paris, berceau de l'art des accouchemens. — Page 17. La Maternité, qui a remplacé l'Hôtel-Dieu comme école, a été jusqu'à ce jour l'établissement le plus fécond en résultats. — Page 18. Que le véritable caractère d'école de cet établissement, et les améliorations apportées dans cette partie de l'instruction publique, sont dus en grande partie à madame Boivin. — Page 23. Résumé de ses considérations.

BIOGRAPHIE. — Page 25. Noms propres. — Page 160. Supplément.

## TABLE DES NOMS PROPRES.

Ætius, 28, 29.	Boccace, 33.	Darius, 77.
Agnès Sorel, 95.	Boidin, 38.	David, 85.
Agnodice, 17, 25.	Boivin, 16, 18, 30, 158.	Debilly, 34.
Agrippine, 33.	Bouher, 43.	Delaplace, 94.
Aitken, 145.	Boudière, 131.	Delpech, 65.
Alberty, 82.	Bourgeois, 7, 44, 160.	Denans, 38.
Aldus, 155.	Bouros, 151.	Deneux, 138.
Alea, 110.	Boursier, 44.	Denys, 17.
Alibou (d'), 7.	Brantôme, 78.	Deschamps, 65.
Alix, 160.	Breteil, 74.	Descoux, 94.
Ancre (maréchale d'), 6.	Breton, 51.	Desgranges, 51.
Angiolina, 27.	Brunet, 58.	Dian, 67.
Anne d'Autriche, 43.	Busch, 149, 150.	Diane, 68, 89.
Antonie, 28.		Didiot, 107.
Apollonius, 68.	Callé, 161.	Diodore Sic. 110.
Aristote, 130.	Caillet, 53.	Diogène-Laerce, 139.
Arnohe, 78, 116.	Camus, 17.	Dlugossi, 10.
Artaxercès, 28.	Carrère, 29.	Doublet, 74.
Arthémise, 28.	Catherine (Médicis), 49.	Douilly, 94.
Aspasie, 28.	Catulle, 89.	Dubois, 34, 55, 113.
Astruc, 154.	Celse, 5.	Duboscq, 69.
Aubert, 29.	Chantre, 131.	Dubourg, 114.
Aubray (d'), 47.	Charles VI, 131.	Dubut, 70, 107.
Auguste, 5.	Chales VII, 22.	Ducoudray, 15, 30, 63.
Auzon, 36.	Charles IX, 57.	Dugès, 41, 73, 97.
Auvergne (d'), 139.	Charles-Etienne, 27.	Dulaureus, 75.
Avenzoar, 6.	Charonne, 56.	Dunally, 161.
Avicennes, 6.	Charrier, 54.	Duncan, 42.
	Charron, 136.	Dunkan, 162.
Bayle, 3, 9, 96.	Chaussier, 53, 89, 106.	Dupuis, 7, 45, 75.
Balanchou, 32.	Cheon, 143.	Dutertre, 77.
Bar, 76.	Chevet, 58.	Duverney, 29, 30.
Barlaw, 161.	Choisy, 114.	
Baron, 42.	Cicéron, 5, 77.	Egérie, 77.
Barre, 30.	Claude, 91.	Elbœuf, 76.
Basilique, 121.	Clavé, 60.	Eléphantide, 77.
Beaudebecque, 40, 113.	Clément, 7, 43.	Eloi, 33.
Behrens Bertold, 124.	Clemot, 71.	Elpinice, 77.
Benedictus, 154.	Cléopâtre, 60.	Eros, 154.
Berecunde, 33.	Coeli-Curion, 115.	Estoile (de l'), 78.
Bernard 154.	Concini, 46, 76.	Eugénie, 78.
Berry (duchesse de), 80.	Contanceau, 15, 30.	Evelpiste, 5.
Bette (de Frise), 33.	Cybèle, 64.	
Bidard, 33.	Cyrus, 28.	Fernel, 7, 16.
Biheron, 34, 35, 123.		Ferrario, 42.
Blackwell, 36, 38.	Dailly, 65.	Festus-Pompeius, 121.
Blackboon, 162.	Darbo, 52.	Fleury, 90.
Blanche, 7.	Darcet, 114.	François II, 57.

Françoise, 78.	Holleville, 84.	Lerebours, 114.
Fréteau, 51.	Horace, 89.	Lesueur, 36.
Froissart, 22, 81.	Horenburgin, 87.	Leveillé, 125.
Gabrielle (d'Est.), 7.	Houguenague, 113.	Levret, 57, 74.
Galin, 85.	Hucherard, 54, 55.	Livie, 5.
Galien, 61, 120.	Hunter, 35.	Loménie, 76.
Gallien, 157.	Hyginus, 3, 27.	Louis, 140.
Garnier, 80.	Illythie, 25, 89.	Louis XIV, 7, 74.
Gaspard-Bartholin, 152.	Imbault, 89, 91.	Louis XVI, 97.
Gaucourt, 81, 91.	Iolande, 81, 91.	Lucine, 37, 68, 116.
Gayan, 94.	Isabeau, 7.	Macrobe, 141.
Geoffroy St.-Hilaire, 29.	Janet, 93.	Maia, 120.
Geneta, 82.	Jeanne d'Arc, 22, 81, 91.	Malescot, 76.
Germanicus, 33.	Jonet, 73, 93.	Mangin, 30.
Gentil, 114.	Joseph II, 36, 123.	Manzolini, 120.
Gesner, 154.	Junon, 93.	Marchand, 73.
Giffard, 151.	Jupiter, 89.	Margaretha, 121.
Giroux, 163.	Jussieu (de), 35.	Maria, 121.
Gillain, 38, 82.	Justine, 148.	Marie de Bourgogne, 9.
Glycérie, 115.	Katerine, 132.	Marie-Louise, 105.
Godalmin, 127, 151.	King, 162.	Marie (Médicis), 44, 75.
Gondy (de), 79.	Kreisel, 96.	Marpessa, 110.
Gouet, 82, 94.	Labonnardière (de la), 54.	Mead, 37.
Goupil, 91.	Lachapelle, 12, 17, 34.	Megas, 5.
Grégoire, 83.	Lachappelle, 106.	Menard, 32.
Gunthler, 124.	Lacour, 163.	Merrimann, 161.
Gruter, 28, 146.	Lais, 106.	Mesué, 6.
Guide, 7.	Lalande, 110.	Michélet, 83.
Guillemeau, 7, 14, 79,	Lamarche, 77, 113.	Miller, 37.
Guillomance, 63.	Lamoignon, 108.	Millot, 51.
Guiselin, 133.	Lamotte, 58, 83.	Miltiade, 77.
Guldenapfel, 87.	Laneuville, 72.	Minerve, 110, 181.
Hacquin, 50.	Langlois, 82.	Moitte, 83.
Haller, 149.	Larivière, 7, 75.	Montbazou, 47.
Hautin, 176.	Lasthenie, 109.	Morandi, 120.
Hécate, 82, 139.	Latouche, 107.	Morata, 123.
Hecquet, 130.	Lavallière (de), 7.	Moreau, 94, 163.
Henault, 82, 94.	Lebas, 140.	Morel, 51.
Henri II, 57.	Leboursier, 70.	Morlet, 94.
Henri III, 70.	Leclerc, 3, 27.	Murher, 89, 125.
Henri IV, 9, 44, 75, 92.	Lefèvre, 163.	Musa, 5.
Herophile, 13, 26.	Legangeur, 110.	Neker, 72.
Herouard, 7.	Léger, 82.	Nemours, 76.
Hesychius, 82.	Legouey, 94.	Noubaud, 162.
Hewson Guil., 35.	Legrand, 68, 80.	Numa Pomp., 77.
Heymonet, 83.	Lemery, 29.	Olympias, 129.
Hiérophile, 3, 13.	Lemonier, 36.	Omar, 6.
Hiestler, 58.	Léoparde, 114.	Opigena, 130.
Hippocrate, 3, 45, 130.		Origène, 142.
Hoffmann Perkamp, 16.		

Orléans (duc d'), 92.	Rachel, 2.	Stewart, 162.
Orphée, 89.	Rand, 37.	Stevens, 149.
	Rebesnes, 133.	Stone, 150.
Paque, 51.	Reffatin, 142.	Sue, 140, 149.
Paré (Amb.), 14, 56, 137.	Regnault, 92.	Suétone, 5, 77.
Partule, 130.	Rewley, 38.	
Pausanias, 110.	Rhazès, 6.	Tabiola, 151.
Perrette, 130.	Rigby, 42.	Tardif, 71.
Perrochelle, 51.	Rita-Christina, 29.	Térence, 115.
Péronne, 45, 137.	Rondet, 143.	Tertulien, 116.
Petermann, 149.	Ruleau, 30.	Thalasia, 152.
Peu, 84, 58.	Ruth, 2.	Thamar, 2.
Phainarette, 139.		Thibou-Mery, 65.
Pharaon, 2, 142.	Sacombe, 7.	Thomas, 130.
Philippe, 129.	Saint André, 150.	Thou, 75.
Philista, 139.	Saint Jean, vij.	Tibère, 77.
Phua, 2, 141.	Saint Chrisostôme, vij.	Tissot, 115.
Pierson, 67.	Saint Jérôme, 146.	Tite, 5.
Piètre, 79.	Saint Vincent de Paule, 106.	Tonnelier, 153.
Plancy, 78.	Salomon, 159.	Triphon, 5.
Planque, 32.	Salpé, 145.	Trotula, 152.
Platner, 78, 117.	Scheweighaenser, 150.	
Platon, 2.	Schmidius, 107.	Varon, 116.
Plaute, 5.	Sccevole, 117.	Verdier, 76.
Pline, 5, 28, 77, 106.	Seiphra, 145.	Vespasien, 5.
Plisson, 139.	Séphora, 2, 148.	Viardel, 58.
Plutarque, 68, 129.	Seigmundin, 147.	Victoria, 155.
Polybe, 110.	Siebold, 146.	Vienne, 8, 155.
Ponçon, 76.	Simon, 57.	Villoison, 35.
Poor, 58, 94.	Sloane, 37.	Violeau, 94.
Porcher, 17.	Smélie, 16, 37, 127.	Vivez, 71.
Portal, 58, 149.	Socrate, 44.	Weidmannin, 156.
Posrime, 141.	Sölingen, 148.	Wertt, 9.
Posterva, 141.	Sollier, 74.	Wladislas, 121.
Priscien Théo., 114.	Soranus, 157.	Wolfius (Gasp.) 60, 154.
Properce, 96.	Sotira, 146.	Wytttenbach, 157.
Prosa, 141.	Spachius, 154.	
Pusos, 57.	Stephen, 149.	Zoar, 142.
Pyrrhon, 107, 139.		

FIN DE LA TABLE.

## ERRATA.

- Pages 30. Bairsain, *lisez* : Bairsin.  
 32. Balanchou, *lisez* : Blanchou.  
 73. Ligne 18, Jouet, sage-femme : Madame Jouet n'était point sage-femme.  
 89. Imbault, *lisez* : Rimbault.  
 110. Legangeur, *lisez* : Legagneur.  
 121. Ligne 2; Bisilique, *lisez* : Basilique.  
 124. Ligne 11; cette ville, etc., *lisez* : après que cette ville eut été, etc.  
 140. Ligne 29; Poor, *lisez* : Pourre.

